

Ministère de l'Administration Territoriale et
des Collectivités Locales

Direction Nationale des
Collectivités Territoriales

Projet Collectivité Territoriale -
Développement Local
CT-DL

République du Mali
Un Peuple - Un but - Une Foi



SAFIC

Systeme d'Analyse Financière et
Institutionnelle des Collectivités Territoriales

ANALYSE-DIAGNOSTIC DE LA COMMUNE RURALE DE SIO

JUILLET 2009



Mali



Union
Européenne

Réalisé par le Groupement GERAD/I-SEPT



Société d'Etudes
Polytechniques
(I- SEPT)

SOMMAIRE

0 - INTRODUCTION	4
0-1 CONTEXTE ET OBJECTIFS DU SAFIC	4
0-2 DEMARCHE METHODOLOGIQUE, ORGANISATION ET DEROULEMENT DE LA MISSION	4
0-3 DIFFICULTES ET LIMITES DE L'ETUDE	10
FICHE SIGNALÉTIQUE DE PRESENTATION DE LA COMMUNE	11
I - DIAGNOSTIC INSTITUTIONNEL ET ORGANISATIONNEL	13
1-1 ETAT DE LA VIE DEMOCRATIQUE LOCALE	13
1.1.1 Fonctionnement des organes élus	13
1.1.2 Participation des citoyens à la gestion des affaires communales	19
1-2 MISSIONS DE LA COMMUNE, ORGANISATION ET SERVICES FOURNIS AUX CITOYENS	20
1.2.1 Rappel et analyse des compétences de la Commune	20
1.2.2 Organisation et fonctionnement des services communaux.....	21
1.2.3 Etat d'exercice des compétences et niveau de services fournis par la	23
1.2.4 Degré de satisfaction des citoyens des services fournis par la commune	25
1-3 EVALUATION DE L'APPUI DES SERVICES DECONCENTRES	27
1.3.1 Présence des services déconcentrés.....	27
1.3.2 Capacités des services à assurer l'appui-conseil.....	28
1.3.3 Effectivité et efficacité de l'appui technique et de l'appui-conseil.....	29
1-4 SYNTHÈSE DES FORCES ET FAIBLESSES AU PLAN INSTITUTIONNEL ET ORGANISATIONNEL.....	29
II - DIAGNOSTIC DE L'ECONOMIE LOCALE	31
2-1 POTENTIALITES ECONOMIQUES	31
2-1-1 Ressources naturelles et physiques.....	31
2.1.2 Ressources humaines	33
2.1.3 Principales activités économiques	34
2.1.4 Les leviers de la croissance et du développement économique.....	40
2-2 DYNAMIQUE DES PRINCIPAUX ACTEURS LOCAUX EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE LOCALE	41
2.2.1 Principaux acteurs potentiels du développement économique.....	41
2.2.2 Dynamique entrepreneuriale.....	44
2.2.3 Accessibilité aux institutions de financement.....	44
2.2.4 Encadrement et appui technique aux opérateurs économiques locaux.....	45
2.2.5 Accessibilité et approvisionnement en intrants externe	46
2.2.6 Accessibilité aux marchés et à l'information commerciale.....	48
2.2.7 Etat des relations entre l'institution publique communale et le secteur privé	51
2-3 SYNTHÈSE DES FORCES ET FAIBLESSES AU PLAN ECONOMIQUE	52
III - DIAGNOSTIC FISCAL ET FINANCIER	54
3-1 MOBILISATION DES RESSOURCES LOCALES	54
3.1.1 Chaîne fiscale, procédures d'assiette et de recouvrement des impôts et taxes locaux.....	54
3.1.2 Performances de mobilisation des ressources	55
3-2 GESTION BUDGETAIRE ET FINANCIERE	63
3.2.1 Processus de budgétisation locale	63
3.2.2 Qualité de la dépense	63
3.2.3 Evaluation du patrimoine d'infrastructures publiques communales.....	67
3.2.4 Production et circulation de l'information	73
3.2.5 Contrôle de l'exécution du budget	73
3-3 SYNTHÈSE DES FORCES ET FAIBLESSES AU PLAN FINANCIER.....	74
IV - BILAN DIAGNOSTIC GLOBAL DE LA COMMUNE	75
4-1 POTENTIALITES DU DEVELOPEMENT LOCAL.....	75
4-2 CARACTERISTIQUES DU DEVELOPEMENT LOCAL	75
4-3 NIVEAU DE DESSERTE PAR LES EQUIPEMENTS ET INFRASTRUCTURES	75
4-4 PRINCIPALES CONTRAINTES	76

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Villages d'origine des conseillers.....	16
Tableau 2 : Synthèse des sessions du conseil communal.....	17
Tableau 3 : Synthèse des activités des commissions techniques.....	18
Tableau 4 : Missions des services communaux.....	21
Tableau 5 : Indicateurs de recettes per capita de la Commune rurale de Sio.....	62
Tableau 6 : Indicateurs de structure des recettes de la Commune rurale de Sio.....	62
Tableau 7 : Evolution des indicateurs de dépenses per capita.....	64
Tableau 8 : Indicateurs de structure des dépenses de la Commune rurale de Sio.....	65
Tableau 9 : Tableau des équilibres financiers de la commune.....	67

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 1 : Répartition des membres du conseil selon l'âge.....	15
Graphique 2 : Répartition des membres du conseil selon le sexe.....	15
Graphique 3 : Répartition des membres du conseil selon l'appartenance ethnique.....	16
Graphique 4 : Niveau d'instruction et activités des élus.....	17
Graphique 5 : Répartition par âge et sexe de la population.....	34
Graphique 6 : production agricole de la commune de Sio.....	35
Graphique 7 : Composition et taille du cheptel de la commune de Sio.....	37
Graphique 8 : Rapport potentiel fiscal et niveau actuel.....	57
Graphique 9 : Evolution des émissions de recettes fiscales de la Commune de Sio.....	58
Graphique 10 : Evolution des ressources propres de la Commune de Sio.....	59
Graphique 11 : Evolution des recettes globales de la commune par grandes masses.....	60
Graphique 12 : Niveau de recouvrement des principales recettes.....	61
Graphique 13 : Niveau d'autonomie budgétaire de la commune.....	61
Graphique 14 : Evolution des principaux postes de dépense.....	64

LISTE DES CARTES

Carte 1 : Localisation de la commune de Sio.....	11
Carte 2 : Distance par rapport au chef lieu de la commune de Sio.....	27
Carte 3 : Répartition de la population de Sio.....	33
Carte 4 : Origine des produits vendus dans le marché de la commune de Sio.....	48
Carte 5 : Provenance des véhicules vers le marché de la commune de Sio.....	50
Carte 6 : Provenance des charrettes vers le marché de la commune de Sio.....	51
Carte 7 : Equipements scolaires et sanitaires de la commune de Sio.....	69
Carte 8 : Equipements hydrauliques de la commune de Sio.....	70
Carte 9 : Equipements marchands de la commune de Sio.....	71

SIGLES ET ABREVIATIONS

AES :	Adduction d'Eau Sommaire
AGR :	Activité Génératrice de Revenu
ANICT :	Agence Nationale d'Investissement des Collectivités Territoriales
ASACO :	Association de Santé Communautaire
AV :	Association Villageoise
BAD :	Banque Africaine de Développement
BMS :	Banque Malienne de Solidarité
BNDA :	Banque Nationale de Développement Agricole
CAF :	Centre d'Alphabétisation fonctionnelle
CAP :	Centre d'Animation Pédagogique
CED :	Centre d'Education pour le Développement
CGS :	Comité de Gestion Scolaire
CLOC-SAD :	Comité Local d'Orientation, de Coordination et de Suivi
CSCOM :	Centre de Santé Communautaire
CT-DL :	Collectivité Territoriale – Développement Local
DRSIAP-M :	Direction Régionale de la Statistique Informatique Appliquée à la Planification
FENU :	Fonds d'Equipement des Nations-Unies
MARP :	Méthode Accélérée de Recherche Participative
NTIC :	Nouvelle Technologie de l'Information et de la Communication
OCB :	Organisation Communautaire de Base
ONG :	Organisation Non Gouvernementale
ORM :	Office Riz Mopti
PACR :	Projet d'appui aux communes Rurales
PADER :	Projet d'Appui au Développement Rural
PAME :	Protection of the Arctic Marine Environment
PAMF :	Première Agence de Micro finance
PDSEC :	Plan de Développement Social, Economique et Culturel
PEALCD :	Programme Environnemental d'Appui à la Lutte Contre la Désertification
PGD :	Puits à Grand Diamètre
PRS :	Programme Régional Solaire
PSA :	Plan de Sécurité Alimentaire
QM :	Quintal Métrique
SAFIC :	Système d'Analyse Financière et Institutionnelle des Collectivités Territoriales
SFD :	Systèmes Financiers Décentralisés
SUCCO :	Société Solidarité Union Coopération

0 - INTRODUCTION

0-1 CONTEXTE ET OBJECTIFS DU SAFIC

Le Mali a amorcé une étape décisive dans le cadre de la décentralisation en créant trois ordres de Collectivités Territoriales que sont la Région, le Cercle et la Commune (urbaine ou rurale). Cette responsabilisation a été effective à travers le transfert de compétences aux Collectivités Territoriales qui les place dans un environnement juridique et législatif favorable à la prise en charge entière de leur développement local respectif.

Dans le cadre de la mise en œuvre de cette politique, les différentes études d'analyse-diagnostic du processus de décentralisation ont révélé la nécessité de mettre en place des mesures d'accompagnement au profit des autorités locales. C'est dans ce cadre que s'inscrit l'intervention du FENU, à travers le SAFIC, qui est en parfaite adhésion avec les besoins des autorités communales.

Le Système d'Analyse Financière et Institutionnelle des Collectivités (SAFIC) est un outil de diagnostic exhaustif de la situation institutionnelle, financière et économique de la Collectivité. Il est exécuté à travers le projet Collectivités Territoriales et Développement Local (CT-DL) qui représente une continuation du Projet d'Appui aux Communes Rurales du Mali dont le but est de soutenir la mise en œuvre de la politique de décentralisation et de lutte contre la pauvreté au Mali.

L'objectif principal du SAFIC est de faire un état des lieux de la mise en œuvre de la décentralisation dans les secteurs de développement dont la gestion est transférée à la Commune. Ce processus vise à fournir des éléments permettant d'améliorer la mobilisation des ressources, ainsi que la gestion budgétaire, financière et économique de la Commune. La finalité de ce processus est de doter les communes d'outils leur permettant de fournir des services de qualité pour favoriser de meilleures conditions de vie à leur population respective.

0-2 DEMARCHE METHODOLOGIQUE, ORGANISATION ET DEROULEMENT DE LA MISSION

0.2.1 Approche méthodologique générale

La méthodologie utilisée répond aux besoins et attentes énoncés dans les termes de référence (TDR) où figurent les objectifs principaux et spécifiques de l'étude.

0.2.1.1 Rappel du phasage de l'étude

Les principales étapes de l'étude sont les suivantes :

⇒ **Mission préparatoire :**

- à Bamako pour l'harmonisation de la démarche avec tous les experts (Sénégal et Mali) ;
- à Mopti pour la prise de contact avec le CT-DL, les autorités administratives et locales (Assemblée régionale, Conseils de Cercle au niveau de Bandiagara et de Mopti pour le recrutement des enquêteurs locaux, Préfets des deux Cercles, ANICT, etc.).

⇒ **Préalables à la mise en œuvre des enquêtes :**

- élaboration et dépôt des dossiers d'enquête pour les Cercles de Bandiagara et de Mopti ;
- recrutement de 52 enquêteurs locaux au niveau de Mopti et de Bandiagara (32 pour Bandiagara et 20 pour Mopti) ;
- formation des enquêteurs locaux sur la base de l'approche retenue dans les dossiers d'enquête ;
- organisation des ateliers de lancement en vue d'informer les services techniques et les acteurs locaux d'une manière générale.

⇒ **Mise en œuvre des enquêtes :** elles ont concerné les trois volets de l'étude en conformité aux prescriptions des termes de références

• **Volet économique**, il a consisté en :

- une enquête exhaustive au niveau des marchés hebdomadaires et des gares routières à l'aide de questionnaires ;
- une enquête qualitative par focus-groups, avec l'application des outils de la MARP et du Genre ;
- une enquête à l'aide de fiches de collecte pour recueillir des données démographiques et recenser les infrastructures et équipements (au niveau des chefs de village de chaque Commune) ;
- une enquête au niveau des structures administratives, privées et communautaires à l'aide de fiches de collecte.

• **Volet financier**, il s'agit de l'exploitation des documents administratifs de chaque Commune, notamment :

- les comptes administratifs et financiers et/ou les comptes de gestion des cinq dernières années du maire ;
- les rôles numériques des cinq dernières années.

• **Volet organisationnel**, il a concerné :

- des séances de travail avec chaque équipe communale ;
- des entretiens avec les institutions étatiques et non étatiques présentes dans la Commune ;
- un diagnostic organisationnel approfondi des organisations communautaires les plus importantes.

0.2.1.2 Méthodologie en matière de diagnostic

La phase d'analyse-diagnostic représente une partie déterminante de la démarche. Ainsi, une analyse rétrospective et très fouillée des différentes composantes socio-économique de la Commune a été effectuée dans le but d'identifier les ressources et potentialités dont disposent la Commune, mais aussi les contraintes et les mécanismes d'adaptation des acteurs locaux. Une attention toute particulière a été accordée à l'analyse sociale et du genre et a facilité la prise en compte de toutes les catégories sociales et socio-professionnelles dans le processus.

➤ **L'utilisation des fiches de collecte**

Des fiches préconçues ont permis aux enquêteurs de collecter des informations de base à l'échelle des villages. Quatre types de fiches de collecte ont été utilisés : *une fiche synoptique, une fiche des activités économiques, une fiche d'enquête du patrimoine foncier et immobilier et une fiche d'enquête du patrimoine des infrastructures.*

- **La fiche synoptique** comporte, pour chacun des villages, des rubriques relatives :
 - 1) à la localisation géographique et aux données démographiques ;
 - 2) aux équipements sanitaires, scolaires, marchands, socioéconomiques, hydrauliques, etc.;
 - 3) à la dynamique organisationnelle et partenariale ;
 - 4) aux activités économiques principales et secondaires ;
 - 5) les potentialités de la zone ;
 - 6) les contraintes au développement et les pistes de solutions

Les principales personnes ressource de chaque village (chefs de village, présidents d'organisations communautaires de base, représentants des services techniques publics, etc.) ont été sollicitées pour fournir ces informations.

- **La fiche des activités économiques** a permis de cerner pour chaque village les activités économiques déroulées de manière continue (boutique, magasin, officine, etc.)
- **La fiche d'enquête du patrimoine foncier et immobilier et celle du patrimoine d'infrastructures** sera principalement appliqué par l'ingénieur en génie rural. Il a facilité la connaissance approfondie du patrimoine bâtie de la Commune, ainsi que des infrastructures de désenclavement.

➤ **Les enquêtes qualitatives**

Les enquêtes qualitatives seront exécutées à partir de guides d'entretien basés sur la MARP et le GENRE. Elles prendront la forme d'assemblées villageoises où ont été conviées les personnes ressources de chaque sous-zone. Il convient de signaler que, pour une plus grande implication de la gente féminine, l'assemblée sera scindée en deux groupes (le groupe des hommes et celui des femmes). Les outils diagnostic GENRE et ceux de la MARP ont été utilisés de manière complémentaire afin d'obtenir des résultats fiables conformément aux objectifs fixés.

- **Les outils de diagnostic MARP** les plus pertinents pour recueillir les informations ont été utilisés. Ces outils sont pour la plupart des représentations graphiques maîtrisables par la population rurale. Ils sont générateurs d'informations pertinentes et fiables en très peu de temps. Cette approche traduit le souci d'une démarche participative et permet de générer des discussions ouvertes avec les leaders d'opinion de la zone. Ces discussions ont été globalement orientées vers la perception des populations sur les services communautaires. Les différents outils utilisés sont :
 - la carte des ressources et la carte sociale : afin d'apprécier les besoins et les potentialités de la zone ;
 - les calendriers journaliers et saisonniers : pour cerner la charge de travail respective de chaque composante de la société ;
 - les diagrammes de venn et des flux : en vue de connaître et d'analyser les différentes structures de base, ainsi que les partenaires intervenant dans la localité ;
 - le diagramme (pyramide) de classification : variante de l'arbre à problème, a facilité l'identification et la priorisation des problèmes, ainsi que les solutions qui y sont liées.

- **L'analyse selon le Genre**, à partir du potentiel et des opportunités de développement local, a permis d'établir les différences et les inégalités dans l'accès aux ressources et le partage des rôles. Elle a été axée d'une part, sur **l'analyse socio-économique du genre** de manière à permettre aux groupes dits vulnérables d'identifier leurs propres contraintes, de déterminer les solutions tout en participant au processus d'exécution des actions retenues ; et d'autre part, sur **la méthode d'évaluation des bénéficiaires** sur les services fournis par la Commune. Les outils utilisés sont :
 - le cadre d'analyse de Havard : les principaux volets abordés sont :
 - *le profil des activités*, à travers le recensement de toutes les tâches pertinentes liées à la vie économique, sociale et à la responsabilité communautaire ;
 - *le profil accès et contrôle* des ressources.

Au niveau de chaque volet, il a été identifié les facteurs d'influence politique, sociale et économique (existence ou non de stéréotypes). Ce diagnostic a facilité l'identification des contraintes majeures à l'atteinte des niveaux supérieurs de développement et de pouvoir des groupes dits vulnérables.

- l'analyse des déterminants des problèmes identifiés : elle a facilité l'identification des causes des problèmes et d'effectuer la hiérarchie des causes immédiates, intermédiaire et de base (ou structurelle). Par la suite, a été établi la chaîne des relations cause – effets en vue de développer la stratégie d'intervention et de déterminer les objectifs fixés et les résultats à atteindre, mais d'identifier également les facteurs de risques.
- l'évaluation des bénéficiaires : notamment à travers :
 - le niveau d'adéquation entre leurs priorités et les allocations budgétaires ;
 - l'effet/impact des services communaux sur leurs conditions de vie.

Les enquêtes qualitatives ont été déroulées au niveau de certains villages choisis sur la base d'un échantillonnage qui relève d'un choix raisonné. Ainsi, sur les outils MARP ont été déroulés au niveau des villages de Somandougou et de Soufourlaye, alors que l'ensemble des outils (MARP et GENRE) ont été déroulés dans le village chef lieu de Commune du fait du rôle important qu'il joue dans la Commune.

0.2.2 Déroulement de l'étude

L'étude s'est déroulée suivant deux principales étapes :

- les activités préparatoires ;
- les enquêtes de terrain.

⇒ **Les activités préparatoires** : elles s'articulent autour de réunions d'harmonisation et d'ateliers d'échanges dans le but de promouvoir la mise en synergie :

- les réunions d'harmonisation : la mission a débuté par la prise de contact avec les autorités du projet afin de leur présenter la démarche retenue. Des entretiens ont été également organisés avec les autorités locales et administratives de la région de Mopti, ainsi que du Cercle de Mopti. Il s'agit principalement du Président de l'Assemblée Régionale de Mopti, du Préfet et du Président du Cercle de Mopti. Les services déconcentrés de l'Etat ont également été la cible des entretiens, notamment, l'ANICT, la DRSIAP-M, les services des impôts du Cercle de Mopti, ainsi que la perception de Mopti. Les entretiens ont globalement porté sur l'harmonisation de la démarche, ainsi que la collecte d'informations sur les communes cibles de l'étude.



Photos Formation

- l'atelier de lancement de l'étude : il s'agit d'un cadre de présentation de l'approche et d'échanges avec les différents représentants du CLOC-SAD du Cercle de Mopti. L'organisation de cette rencontre a été coordonnée par le préfet du cercle de Mopti, qui a d'ailleurs assuré la présidence de la séance. Il a permis d'une part, d'informer les autorités communales sur la collecte de données au niveau de leur collectivité respective, et d'autre part de promouvoir l'implication des services déconcentrés de l'Etat dans l'exécution de l'étude.



Photos atelier

- l'atelier de mise à niveau des enquêteurs : l'approche du consultant s'est basée sur le recrutement d'enquêteurs locaux pour la collecte des données de base. Ces enquêteurs ont exécuté leur mission de collecte de données sous la supervision de chefs d'équipe. Au préalable, un atelier de mise à niveau a été organisé afin de promouvoir une compréhension commune de la méthodologie de collecte de donnée. Tout ce processus a été mené sous la supervision du Conseil de Cercle de Mopti qui est la personnalité morale regroupant les Communes d'intervention du SAFIC dans le Cercle de Mopti.
- l'atelier de lancement de l'étude : il s'agit d'un cadre de présentation de l'approche et d'échanges avec les différents représentants du CLOC-SAD du Cercle de Mopti. L'organisation de cette rencontre a été coordonnée par le préfet du cercle de Mopti, qui a d'ailleurs assuré la présidence de la séance. Il a permis d'une part, d'informer les autorités communales sur la collecte de données au niveau de leur collectivité respective, et d'autre part de promouvoir l'implication des services déconcentrés de l'Etat dans l'exécution de l'étude.

⇒ **Les enquêtes de terrain** : La collecte de données a été réalisée à travers des enquêtes qualitatives et l'exploitation de données statistiques.

- Les enquêtes qualitatives : elles ont été exécutées à partir d'outils de collecte basés sur la MARP, le GENRE et l'analyse institutionnelle. Elles ont pris la forme d'assemblée villageoise ou d'entretien de groupe avec les autorités communales où ont été conviées les personnes ressources locales. Les outils de diagnostic ont été utilisés de manière complémentaire afin d'obtenir des résultats fiables conformément aux objectifs fixés. Leur utilisation conjointe a facilité l'analyse des besoins pratiques et stratégiques des communes cibles du SAFIC.
- L'exploitation des données statistiques : il s'agit des rôles numériques permettant d'apprécier les matières imposables de la Commune, des comptes administratifs du Maire, ainsi que des comptes de gestion des percepteurs. Par ailleurs, les données statistiques des villages de chaque Commune ont été collectées dans le but de fournir la cartographie des différentes ressources de chaque localité.

0-3 DIFFICULTES ET LIMITES DE L'ETUDE

Les difficultés rencontrées lors de la collecte de données :

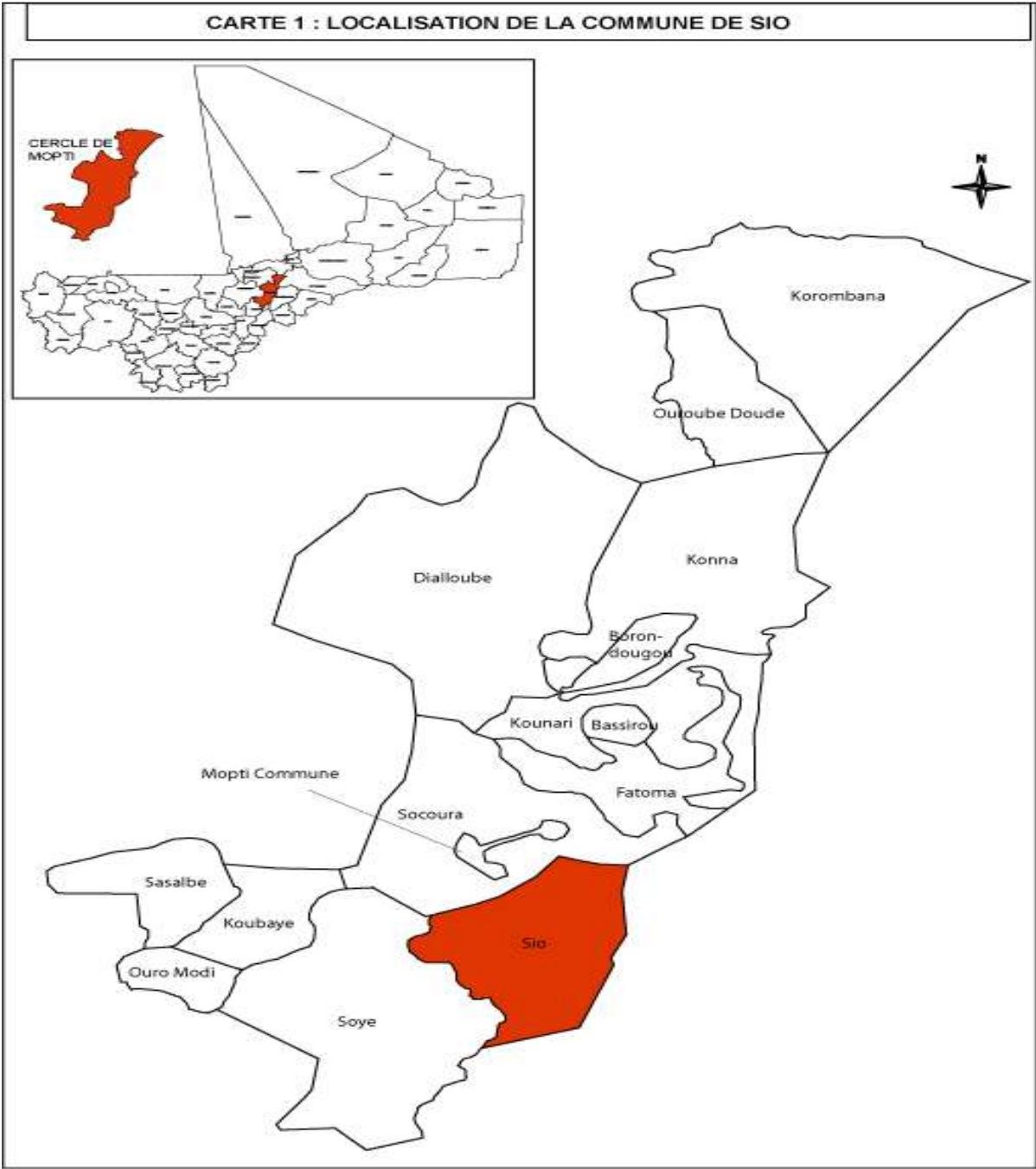
Il faut noter que les enquêtes/ marché, point focal de cette mission, pour quelques exceptions près, ont faiblement subi l'implication des responsables communaux, contrairement à l'esprit de la convention. Dans la convention qui le lie au Projet, la Commune est responsable de la mobilisation sociale et devait s'engager aussi à mobiliser les commissions communales pour la mise en œuvre du SAFIC (participation aux enquêtes, diagnostic et restitutions). Les autorités communales ont été attentives quant à la sensibilisation des responsables des marchés et gares routières. D'autant plus, face à la dimension du marché de Somadougou, l'équipe d'enquête a été doublée pour couvrir la totalité du marché.

Ce manque d'implication a aussi pour conséquence la réticence de certains commerçants et transporteurs à répondre aux questions. Ces derniers ne comprennent et n'acceptent le fait d'être interrogé partout au niveau des marchés qu'ils fréquentent.

L'autre difficulté est liée au problème de mobilisation lors des séances MARP, des entretiens et des restitutions.

FICHE SIGNALÉTIQUE DE PRÉSENTATION DE LA COMMUNE

La commune de Sio dépend de l'arrondissement qui porte le même nom, dans le cercle de Mopti. Elle est limitée à l'Est et au Sud par le cercle de Bandiagara, au Nord par la commune de Socoura et à l'ouest par la commune de Soye. Elle est à cheval de la RN16 qui la traverse du Sud au nord. Cette position est très stratégique pour la commune en termes d'accessibilité par rapport aux grands centres urbains que sont Mopti, Sévaré, Konna, Douenza, etc.



La commune de Sio compte 20 villages qui regroupent une population de 23 833 habitants pour une superficie de 521 km². L'occupation de l'espace communal se dessine par rapport aux deux zones écologiques du milieu (zone inondée et zone exondée) et aux voies de circulation (Route et piste).

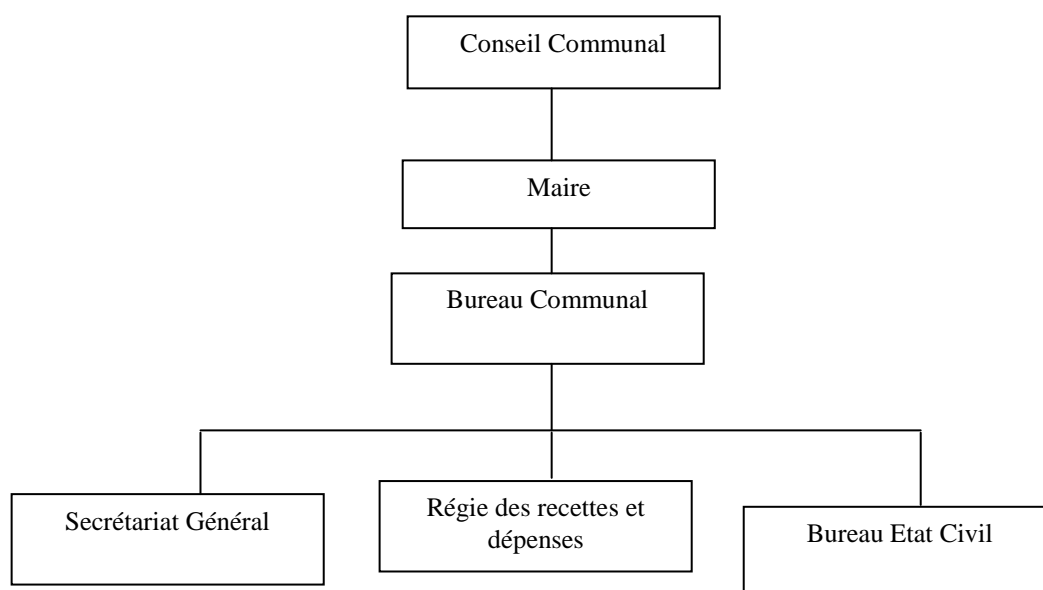
- Ainsi, on retient qu'une dizaine de villages est plus ou moins concentrée dans la zone inondée. Dans cette partie se trouvent les villages les plus éloignés du chef lieu communal que sont *Déna, Saré Mala, Neima, Kouna, Saré Mabo*, etc. Le fleuve *Bani* constitue ici un facteur de fixation des populations qui pratiquent l'agriculture et la pêche.
- Le long et les environs de la route Bamako-Mopti, est un autre facteur de concentration humaine. On y retrouve environ 7 villages dont Somadougou, Soufouroulaye, Ségué, Youré, etc.
- Et enfin la partie la moins peuplée où on retrouve les villages de Karamani et de Nianangali est une zone exondée qui a subi dans l'histoire la migration progressive de sa population vers les terres de la zone inondée, plus aptes aux activités agricoles.

I - DIAGNOSTIC INSTITUTIONNEL ET ORGANISATIONNEL

1-1 ETAT DE LA VIE DEMOCRATIQUE LOCALE

L'analyse des organes élus de la commune de Sio mettra l'accent sur le fonctionnement interne des organes, le respect des normes établies, la qualité des ressources humaines, ainsi que leurs conditions de travail.

ESQUISSE D'ORGANIGRAMME DE LA MAIRIE DE SIO



1.1.1 Fonctionnement des organes élus

Les structures qui composent la mairie de Sio sont :

- le bureau exécutif composé du Maire et de ses trois adjoints ;
- le conseil communal regroupant l'ensemble des élus, constitue l'organe délibérant et s'appuie sur les commissions techniques mises en place.

1.1.1.1 L'organe exécutif : le Bureau Communal

➤ **Présentation**

Le maire est le président de l'organe exécutif de la commune. Il est responsable de la mise en œuvre dans sa commune de la politique de développement économique et social définie par le gouvernement.

La loi 95.034 portant code des collectivités territoriales fixe les attributions du maire. Il stipule que le maire est le représentant de la collectivité et à ce titre, il est chargé de gérer les affaires de la commune.

Il a pour mission entre autres «*la préparation du projet de budget de la commune et son exécution, la gestion du personnel communal, la gestion et l'organisation des biens de la commune, l'application de la politique d'aménagement, d'assainissement et d'entretien de la voirie communale, la police administrative...*» Il est l'ordonnateur des dépenses de la commune.

Ainsi, le maire constitue le personnage central au sein de la commune. Il doit impulser et animer la dynamique de développement économique, social et culturel. Il est assisté dans sa tâche par le bureau communal constitué de ses trois adjoints qui s'occupent des affaires économiques et financières, domaniales et de l'état civil.

➤ **Fonctionnement**

Le diagnostic du fonctionnement montre que le bureau communal se réunit spontanément et au besoin ; ces réunions sont souvent liées à des événements. Lors des réunions, les membres du bureau communal abordent des questions liées à la mobilisation des ressources financières, au foncier ou aux partenaires de la coopération décentralisée.

Ces réunions n'ont pas fait l'objet de compte rendu écrit ou de procès verbal retraçant les points abordés et les décisions arrêtées. Les réunions du conseil communal sont l'occasion pour le maire de rendre compte de ses activités.

1.1.1.2 L'organe délibérant : le conseil communal

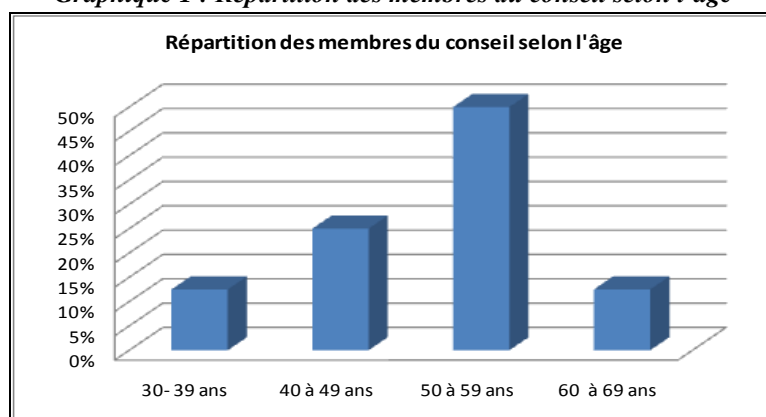
➤ **Présentation**

Le conseil communal règle par ses délibérations les affaires de la commune relatives aux programmes de développement économique, social et culturel. Il est consulté sur toutes les questions intéressant la commune notamment celles relatives aux projets d'aménagement et d'équipement.

Le conseil communal de Sio compte 17 membres élus en 2004 pour un mandat de cinq ans. L'analyse du graphique ci-après montre que les membres du conseil communal de Sio sont relativement âgés avec huit élus âgés de 50 à 59 ans. Les plus jeunes au nombre de deux ont moins de 35 ans. Le seul conseiller le plus âgé compte 69 ans.

Cette situation présage d'un niveau de maturité qui pourrait faciliter la médiation du conseil en ce qui concerne la communication sociale et la gestion des relations avec les populations quand on sait le rôle accordé aux personnes âgées dans le contexte socioculturel de la vie rurale. Il faut signaler aussi que la présence des jeunes au sein du conseil communal permet une meilleure prise en compte des préoccupations des jeunes dans les choix et priorités de développement.

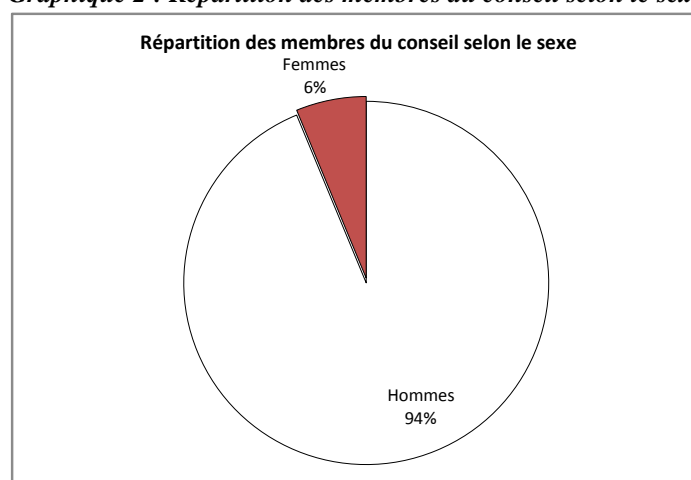
Graphique 1 : Répartition des membres du conseil selon l'âge



Sources : Enquête SAFIC, janvier 2009

Le graphique portant sur la répartition des membres du conseil communal selon le genre, montre qu'il est composé de 15 hommes et deux femmes dont l'une occupe la place de 2^{ème} adjointe chargée de la gestion du registre des actes de mariage. La présence des femmes au sein du conseil communal et leur meilleure implication dans la gestion des affaires communales permettrait à ces dernières de contribuer au développement de la commune d'une part, mais surtout à la prise en compte des activités des femmes.

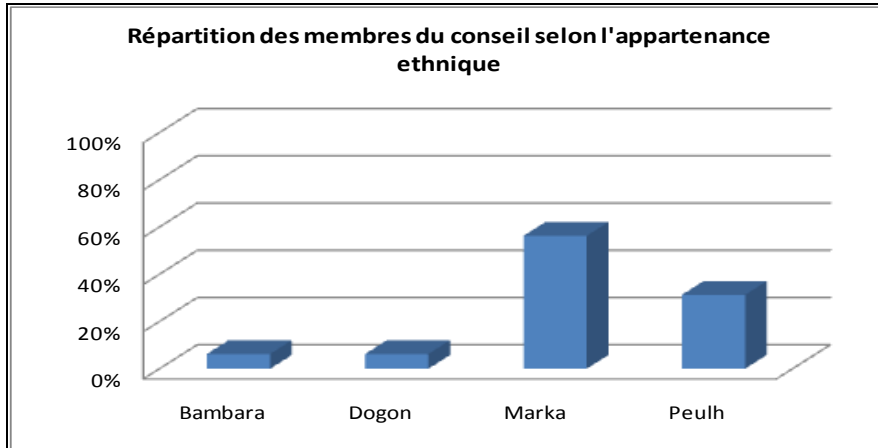
Graphique 2 : Répartition des membres du conseil selon le sexe



Sources : Enquête SAFIC, janvier 2009

Le graphique relatif à la composition ethnique des membres du conseil montre que toutes les ethnies sont représentées au niveau du conseil communal, avec une prédominance des marka (10 élus sur 17). Le reste des membres du conseil est constitué de peulhs (5), de bambara (1) et de dogon (1). Cette situation facilite énormément les échanges au sein du conseil communal dans la mesure où la discrimination ethnique ne prévaut guère.

Graphique 3 : Répartition des membres du conseil selon l'appartenance ethnique



Sources : Enquête SAFIC, janvier 2009

La répartition spatiale montre que 9 villages sur 20 sont représentés au niveau du conseil communal. A l'exception du village de Soufouroulaye qui compte 7 conseillers, les autres villages ont 1 ou 2 conseillers communaux. A ce niveau, il faut signaler simplement qu'une bonne représentation spatiale peut faciliter la communication entre élus et populations d'une part, et peut d'autre part, faciliter l'appropriation de la politique de la commune en termes de mobilisation et de participation des populations.

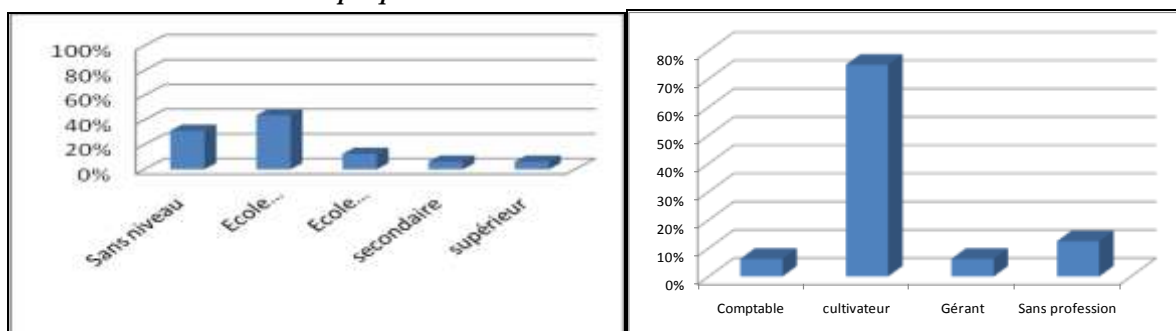
Tableau 1 : Villages d'origine des conseillers

Villages	Nombre de conseillers
Soufouroulaye	7
Koloni	1
Dio	2
Somandougou	1
Kouna	1
Néma	1
Sare-Maka	2
Ségué	1
Périmpé	1
Total	17

Sources : Enquête SAFIC, janvier 2009

Le niveau d'instruction des élus est relativement acceptable avec 9 élus ayant fait l'enseignement fondamental et 2 élus avec un niveau secondaire et autant pour le niveau supérieur. Seuls 5 élus ne sont pas instruits. Pour ce qui est de la profession, ils sont essentiellement cultivateurs (12), comptable (1), gérant (1) et deux sans profession. Ce niveau général du conseil constitue un atout remarquable qui doit faciliter la compréhension des missions de la mairie et l'application des dispositions réglementaires.

Graphique 4 : Niveau d'instruction et activités des élus



Sources : Enquête SAFIC, janvier 2009

➤ Fonctionnement

• Tenue des sessions

Au niveau de la commune de Sio, les irrégularités notées en début de mandat et concernant la tenue des réunions se sont progressivement corrigées, par exemple en 2004, il y'a eu 8 sessions ordinaires et extraordinaires. Ainsi, le conseil tient au moins les quatre sessions ordinaires prévues dans le code des collectivités territoriales à l'exception de l'année 2008 où le conseil ne s'est réuni que trois fois (cf. tableau).

Tableau 2 : Synthèse des sessions du conseil communal

Année	ord. session	période	ordre du jour	nombre de présents
2008	1	septembre	Projet de construction case de santé, bloc de 2 logements, clôture CSCOM et 1 magasin de céréales	12
2007	1	mars	Adhésion au Système d'Analyse Financière et Institutionnelle des Collectivités	14
	2	juin	Adoption compte administratif 2006	16
	3	septembre	Adoption projet de construction 3 salles de classes, 1 direction équipée et 2 bloc de 3 latrines	10
2006	1	mars	Présentation et adoption compte administratif 2005	10
	2	mars	Projet d'intercommunalité Socoura, Kounari, Borondougou, Sio	14
	3	octobre	Présentation et adoption du budget primitif 2007	12
2005	1	avril	Délibération portant sur un projet de jumelage	11
	2	octobre	Consultation sur le budget 2006	11
	3	octobre	Présentation et adoption du budget 2006	9
2004	1	août	Création et mise en place des commissions techniques	14
	2	octobre	consultation publique sur le budget primitif 2005	12
	3	octobre	Examen des traversées clandestines de bétail - délibération sur le dispositif d'appui technique	12
	4	novembre	Présentation et adoption du budget primitif 2005	13

Source : Exploitation PV et délibération existants, Enquête SAFIC, janvier 2009

Ces résultats sont tirés de l'exploitation des procès verbaux et délibérations disponibles lors de la rencontre avec la commune. Le registre n'était pas disponible ce jour, ce qui fait que les contrôles périodiques établis par la tutelle ne pouvaient pas être appréciés. Le tableau révèle également que les sessions ne sont pas systématiquement trimestrielles. Elles sont convoquées en fonction des exigences de leurs préoccupations.

Par rapport aux informations disponibles, il s'avère que les convocations sont transmises avec un délai de sept jours francs et les sessions durent généralement une journée à l'exception de celles portant sur le budget primitif qui dure 5 à 10 jours. Les procès verbaux sont transmis à la tutelle dans les huit jours qui suivent la tenue de la session avec un bordereau de transmission déchargé par l'autorité. Les comptes rendus sont affichés au siège de la mairie mais n'y figurent pas en permanence.

• **Niveau de participation des élus**

La participation des élus aux sessions doit s'apprécier à deux niveaux :

- ✓ pour ce qui est de la présence effective des élus, elle est satisfaisante (12 conseillers en moyenne par réunion sur 17 au total) ce qui dénote, dans une certaine mesure, l'intérêt qu'ils portent à l'institution communale. Cette présence peut être aussi appréciée par les dispositions du code des collectivités territoriales qui stipulent que le mandat du membre du conseil prend fin, entre autres, en cas d'absence non motivée à plus de deux sessions dans l'année.

Les absences qui sont en moyenne de 5 devraient faire l'objet d'un suivi pour en déterminer les causes et les conséquences par rapport aux dispositions prévues par la loi en ce qui concerne les absences répétées.

- ✓ concernant la participation aux débats, les procès verbaux ne sont pas suffisamment détaillés en vue d'apprécier la profondeur des débats.

⇒ **Les commissions techniques**

Les commissions sont des structures techniques dont la mission est d'apporter un éclairage précis sur des questions intéressant la commune. Pour cela, elles doivent procéder à une analyse approfondie des principales thématiques et proposer des solutions au maire. Elles sont au nombre de cinq comme le montre le tableau ci-après :

Tableau 3 : Synthèse des activités des commissions techniques

N°	Commissions	Composition	Tenue des réunions	Objets des réunions
1	ETAT CIVIL	5 élus	Réunion en cas de besoin	Recensement ou sensibilisation sur les déclarations d'état civil
2	FINANCES	5 élus	Pas de réunion	NEANT
3	DOMANIALE	5 élus	Pas de réunion	NEANT
4	EDUCATION	5 élus	Réunion en cas de besoin	Dotation des écoles en fournitures scolaires ; Recrutement des élèves en début d'année ; Sensibilisation sur la scolarisation des enfants.
5	SANTE	5 élus	Réunion en cas de besoin	Ces réunions sont en rapport avec les activités du CSCOM

Sources : Enquête SAFIC, janvier 2009

Les membres de ces commissions sont essentiellement des élus ; ce qui limite toute possibilité d'implication des personnes ressources locales. La plupart des commissions ne fonctionnent pas correctement ou quand elles fonctionnent, les comptes rendus ou documents administratifs ne sont pas élaborés. Les membres de ces commissions se contentent de faire un compte rendu oral lors des sessions du conseil communal. Les principales causes sont liées à :

- un manque de formation sur les rôles et missions des membres de ces commissions ;

- la non participation de personnes ressources au niveau des commissions ;
- un manque de moyens logistiques et financiers car la commune a du mal à assumer ses charges de fonctionnement (fournitures, salaires, indemnités et autres) ; les frais de déplacement et de réunion se posent également au niveau de ces commissions ;
- une inexistence de plan d'action précisant les objectifs et les tâches de la commission.

1.1.2 Participation des citoyens à la gestion des affaires communales

Dans le cadre d'une démocratie, les populations élisent leurs représentants qui assurent la gestion de la commune et gardent un droit de regard sur la gestion des affaires locales. C'est la participation citoyenne. Les représentants des populations ont l'obligation de rendre compte à leurs mandants, c'est le principe de l'imputabilité.

1.1.2.1 Accès des citoyens à l'information

Les rencontres avec les populations locales ne sont pas régulièrement tenues à l'exception du débat public sur le budget au cours duquel les chefs de villages sont convoqués. Ce n'est que récemment (décembre 2008) que la fondation AGA KHAN a initié une journée de concertation avec les associations, les ONG, la société civile, les élus, les services techniques. Ces rencontres ont permis d'échanger sur le développement de la commune et la participation des différents acteurs aux activités de la mairie.

La mairie procède de temps en temps à l'affichage des comptes rendus de session mais les populations ne s'intéressent pas pour autant à la consultation des affiches. L'implication des populations dans la gestion des affaires communales est à l'état embryonnaire. A ce niveau, l'expérience de la délégation de gestion du système d'adduction d'eau à la commission d'eau peut être signalée. D'autant plus que la commune appuie les commissions externes notamment les comités de gestion (points d'eau, école et santé) pour l'exécution de leurs activités.

1.1.2.2 Implication des citoyens dans la prise de décision

La gestion des équipements communautaires constituent un important moyen d'implication des citoyens dans la gestion des affaires communales. Sur le plan sanitaire, les CSCOM de Soufouroulaye et de Somadougou sont gérés respectivement par l'ASACO de Soufouroulaye et celle de Somadougou. Ces structures de gestion constituent pour les populations des moyens d'imprégnation aux enjeux socio-sanitaires qui engagent directement la responsabilité des communautés. Ainsi, le rôle de ces derniers est la prévention, la lutte contre les maladies et les interventions curatives. En effet, ils développent diverses activités : vaccination, et séances de sensibilisation au niveau communautaire.

Sur le plan scolaire, on retrouve des Comités de gestion scolaire (CGS) pour chaque école. Ils sont chargés de la gestion des équipements scolaires. Ils jouent le rôle d'interface entre les autorités compétentes (le conseil communal) et les autorités scolaires.

Sur le plan hydraulique, il existe le comité de gestion de l'eau qui est mis en place pour la gestion du forage solaire. A ce niveau, avec l'appui des partenaires (Union européenne) on remarque l'important apport des citoyens dans la distribution de l'eau potable à travers tout le village de Soufouroulaye.

Les populations de la commune, notamment les femmes participent activement dans la préservation de l'environnement. Il existe beaucoup d'association de femme très dynamique. Dans le cadre de la conservation de la nature, avec l'appui du projet PEALCD (Programme Environnemental d'Appui à la Lutte Contre la Désertification), dix associations de femmes sont financées pour lutter contre la dégradation des ressources en s'adonnant à des activités de reboisement pour la protection de la nature. Ce qui constitue une très bonne initiative pour l'implication des citoyens dans la gestion des affaires communales.

Quant au marché, le conseil communal tarde à exploiter les potentialités fiscales en mettant en place un comité de collecte qui peut être bénéfique en termes de participation et de gestion des ressources économiques de la commune.

Dans le cadre de la gestion des ressources naturelles et de la prévention des conflits, la société civile joue un rôle particulièrement important avec la création de la coordination de associations qui regroupe une trentaine d'associations (coopératives d'éleveurs, d'agriculteurs, de pêcheurs, de femmes, d'ASACO, etc.). LA CAGS/SIO constitue ainsi un forum de concertation et de dialogue, en partenariat avec le conseil communal, qui contribue à l'atténuation des conflits intercommunautaires.

Dans l'ensemble, il faut noter l'existence effective de structures de gestion qui constitue une bonne formule d'implication des citoyens dans les affaires communales. Toutefois, notons que cette participation a du mal à s'élargir au-delà de cette sphère. La mobilisation d'autres composantes dans le fonctionnement de la commune reste encore un défi majeur.

1-2 MISSIONS DE LA COMMUNE, ORGANISATION ET SERVICES FOURNIS AUX CITOYENS

1.2.1 Rappel et analyse des compétences de la Commune

La loi N° 93-008 AN-RM du 11 février 1993 stipule en son article 3 que les collectivités territoriales ont pour mission la conception, la programmation et la mise en œuvre des actions de développement économique, social et culturel d'intérêt régional ou local.

Pour la réalisation de sa mission, la commune a élaboré un plan de développement Social, Economique et Culturel (PDSEC) qui est un outil de planification à moyen terme d'une durée de cinq ans. Mais ce plan n'est pas annualisé, ce qui rend sa mise en œuvre difficile. En outre la commune dispose d'un plan de Sécurité Alimentaire (PSA).

1.2.2 Organisation et fonctionnement des services communaux

Le maire est appuyé dans sa mission de gestion de la commune par des services techniques composés d'un secrétariat général, d'une régie des recettes et des dépenses et d'un bureau d'état civil. Le tableau ci-dessous indique les missions et prérogatives de chaque structure.

Tableau 4 : Missions des services communaux

Acteurs	Missions/Objectifs/ Rôles et Responsabilités
Secrétaire Général	<p>Il assiste le maire dans la gestion administrative des services de la collectivité et de leur personnel. En sa qualité d'agent administratif de la collectivité, il est chargé :</p> <ul style="list-style-type: none"> • de préparer les réunions du conseil communal ; • de classer et de conserver les archives et la documentation de la commune ; • de la tenue régulière des registres ; • de la gestion du personnel communal ; • de la préparation des budgets et des comptes administratifs ; • d'assurer la rédaction des actes réglementaires et individuels ; <p>Il participe aux réunions du conseil communal avec voix consultative et en dresse les procès verbaux.</p>
Régisseur des recettes	<p>Sous la supervision du receveur local, le régisseur des recettes est chargé entre autres de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • l'Etablissement des rôles ; • le recouvrement des impôts et taxes ; • la gestion des redevances provenant des services du domaine et des ventes diverses ; • la gestion des redevances provenant des prestations de services de la mairie ; • la gestion des transferts ; • le suivi d'exécution du budget. <p>Le régisseur des recettes est nommé par le maire après avis du Représentant de l'Etat. Il est appuyé par les élus dans son recouvrement. Le régisseur dispose d'un cahier de recouvrement pour les villages, d'un bordereau d'ordre de recettes, de quittance. Après chaque versement, il est délivré un reçu par le trésor public avec la mention du nom de la partie versante, désignation des produits et montant versé.</p>
Régisseur des dépenses	<p>Le régisseur des dépenses est chargé entre autres de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • la gestion des charges du personnel (salaires et indemnités) et des autres charges de gestion courante ; • la gestion des contrats de prestation de services ; • l'exécution des achats de biens et services ; • l'acquisition de terrains et de matériels. <p>Toutes les dépenses sont justifiées par des factures datées et signées. Chaque mandat est vérifié et visé par le contrôle financier. Le mandat est transmis à la perception pour la sortie des fonds. A la fin de l'année, un état récapitulatif est fait. Il s'agit d'un relevé détaillé des mandats émis et adressés à la caisse du receveur communal du 1^{er} janvier au 31 décembre.</p>
Bureau d'Etat civil	<p>La commune dispose</p> <ul style="list-style-type: none"> • d'un centre principal d'état civil à Soufouroulaye • de quatre centres de déclaration (Somandougou, Périmpé, Saré Maka). Ces trois centres seront gérés par d'anciens élèves de ces villages qui seront rémunérés au prorata de leurs recettes (100F par déclaration sur les frais qui sont fixés à 300F). Ce montant varie d'une zone à une autre. <p>Les différents types d'état civil sont annuels. Il s'agit de registres ouverts pour les déclarations de naissances, de mariages ou de décès. Les différents types de registres sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le registre de naissance ordinaire - Le registre de mariage ordinaire - Le registre de décès ordinaire <p>Les déclarations des mariages sont gérées par la 2^{ème} adjointe au Maire.</p>

⇒ **Qualité des ressources humaines**

La mairie dispose de deux agents que sont :

- le Secrétaire général de catégorie B ;

- le régisseur des recettes de catégorie D.

La régie des dépenses est assurée par le Secrétaire général en rapport avec le régisseur des dépenses au niveau du cercle de Mopti. Ce personnel est recruté par le maire avec la participation du bureau exécutif, suite à une procédure de sélection après délibération du conseil communal.

⇒ **Ressources matérielles et logistiques**

La commune dispose de locaux propres comportant :

- 6 pièces dont une salle de délibération ;
- 6 armoires dont 2 en fer et 4 en bois ;
- 3 bureaux ;
- 3 chaises ;
- 1 banc ;
- 40 chaises de réunion ;
- 1 moto ;
- 1 machine de dactylographie.

Ce matériel permet déjà à la commune de fonctionner et pourrait être renforcé avec du matériel informatique, une nouvelle moto pour faciliter les déplacements du régisseur de recettes.

Le diagnostic de ces services a révélé des insuffisances que sont :

➤ ***Au niveau du secrétariat général***

- les procès verbaux et comptes rendus ne sont pas exhaustifs et ne permettent pas d'avoir la quintessence des débats au cours des réunions du conseil ;
- le registre de procès verbal et de délibération ne sont pas tenus ;
- le cahier de convocation ne prévoit pas la colonne « date d'émargement » pour permettre d'apprécier le respect du délai de convocation conformément aux réglementations en vigueur.

➤ ***Au niveau de la régie des recettes***

- déficit notoire de registres et d'imprimés ;
- manque de moyens de déplacement pour le recouvrement ;
- la base imposable à partir de laquelle le rôle est établi n'est pas exhaustive. Le dernier recensement administratif date de 1998 ;
- le régisseur ne dispose pas d'un journal de comptabilité des recettes.

➤ **Au niveau de la régie des dépenses**

- la régie des dépenses est assurée par le Secrétaire général et le régisseur des dépenses basé au niveau du cercle de Mopti ;

- aucun justificatif de dépense n'est disponible (facture, bon de commande, bordereau de livraison ou copie des mandats de paiement) ;
- inexistence de registre de comptabilité ;
- la comptabilité matière n'est pas tenu ;
- inexistence de fiche d'inventaire du patrimoine de la commune.

➤ **Au niveau de l'état civil**

- les déclarations de naissance ne sont pas systématiques surtout quand les accouchements échappent au CSCOM (la dernière écriture sur le registre date du 21 décembre 2008); ceci est aussi valable pour la déclaration des mariages dont la dernière écriture remonte au 1er septembre 2008 ;
- le registre de décès n'existe pas et les déclarations se font rarement;
- les relevés périodiques des situations des faits d'état civil ne sont pas établis ;
- les recettes des déclarations ou de la production des extraits d'état civil ne sont pas systématiquement versées au régisseur.

1.2.3 Etat d'exercice des compétences et niveau de services fournis par la commune

La commune de Sio, à l'instar des autres Collectivités Territoriales, a pour mission la conception, la programmation et la mise en œuvre des actions de développement économique, social et culturel. Dans ce cadre, la commune met en place sa propre stratégie pour mobiliser les moyens techniques, logistiques et financiers pour offrir un certain nombre de services à sa population. Il s'agit entre autres de :

- la réalisation d'infrastructures de base notamment dans les domaines scolaire, sanitaire, hydraulique et assainissement ;
- l'installation et la gestion d'équipements marchands ;
- l'établissement des pièces d'état civil.

La commune a élaboré un plan de développement Social, Economique et Culturel (PDSEC) en 2005, qui est un outil de planification à moyen terme d'une durée de 5 ans. Le PDSEC élaboré avec l'appui du CCC et prenant fin en 2009 est réalisé à moitié avec l'appui de l'ANICT et les partenaires de la coopération décentralisée. Il a été élaboré de manière participative à travers des diagnostics villageois, et a été adopté par le conseil communal.

1.2.3.1 Niveau d'exercice des compétences dans les différents domaines

Les principes de gestion communale portent sur les mécanismes mis en place au niveau des structures communales pour exécuter les missions dévolues à la mairie. Ces mécanismes doivent conduire à la réalisation des objectifs clairement définis à travers des activités de conception, de planification, d'exécution, de communication, et d'offres de services adaptés aux préoccupations des populations locales.

La gestion communale, pour être efficace et efficiente, obéit à des principes et règles démocratiques, transparentes, de bonne gouvernance, de traçabilité, d'imputabilité conformément au code des collectivités territoriales qui a mis en place un cadre réglementaire pour l'exercice de la décentralisation. Ces différents critères peuvent s'apprécier à travers le processus de planification, les procédures de passation des marchés, ainsi que le niveau d'implication des populations à la gestion des affaires locales.

⇒ **Processus de planification**

La commune dispose d'un Plan de Développement Social, Economique et Culturel (PDSEC) qui est un document d'orientation stratégique qui fixe les objectifs de la commune en matière de développement pour cinq ans (2005-2009). Ce document constitue une référence pour les investissements réalisés depuis lors. Le processus d'élaboration est bien connu par les élus et s'articule autour :

- ✓ des diagnostics villageois ;
- ✓ des journées communautaires pour la synthèse des données ;
- ✓ de la faisabilité technique et financière des besoins exprimés avec l'implication des services techniques et des bénéficiaires ;
- ✓ de la priorisation des actions ;
- ✓ des journées de rencontre et de restitution ;
- ✓ de l'adoption par le conseil communal du plan élaboré.

⇒ **Respect des procédures de passation des marchés**

La commune dispose d'une commission de dépouillement créée par arrêté du maire et composée de :

- élus non membres du bureau communal ;
- 2 représentants des bénéficiaires ;
- 1 représentant des services techniques ;
- 1 représentant des femmes.

La commission se réunit au besoin avec une présidence rotative. Les procédures de passation des marchés publics des collectivités sont généralement respectées même si des manquements ont été constatés pour ce qui est de la commande de certaines fournitures et prestations.

⇒ **Archivage des documents**

La collecte des documents au cours des entretiens avec les services communaux ont révélé certes des efforts en matière de conservation des documents, mais aussi des faiblesses liées à la disponibilité de ces derniers. Tous les procès verbaux et délibérations n'étaient pas disponibles ainsi que les registres de délibération.

Le renforcement des capacités du personnel en gestion administrative et archivage permettraient de corriger ces imperfections. Néanmoins, le secrétaire général, avec l'appui du personnel et du bureau communal sont tenus de reconstituer toute la documentation et de les conserver au moins dans les locaux de la mairie.

1.2.3.2 Activités réellement menées par la commune dans le cadre du budget

La commune a offert de nombreux services aux citoyens parmi lesquels il faut retenir :

- l'administration générale notamment pour ce qui de l'établissement des pièces d'état civil ;
- l'éducation avec la construction des salles de classe, des latrines, des fournitures et matériels scolaires ;
- la santé par l'appui du comité de santé et du CSCOM en médicaments ;
- l'hydraulique avec la réalisation d'équipements (forage et puits).

1.2.4 Degré de satisfaction des citoyens des services fournis par la commune

La loi N°95-034 modifiée par la loi N° 986-066 du 30 décembre 1998 portant code des collectivités territoriales du Mali, stipule en son article 14 que « le conseil communal régle par ses délibérations les affaires de la commune, notamment celles relatives aux programmes de développement économique, social et culturel ».

1.2.4.1 Perception des services publics communaux

Il ressort du diagnostic que l'état d'exercice des compétences transférées au niveau de la commune de Sio reste encore très insuffisant. Par conséquent, les populations de la commune éprouvent un réel besoin en services publics qui se manifeste par la faiblesse du niveau d'accès aux services socio économiques de base.

Le degré de satisfaction des citoyens des services fournis par la commune est faible. L'entretien avec certains leaders d'opinion (chefs de village, président de groupement, etc.) montre l'insuffisance de moyens du conseil communal pour faire face aux attentes des populations en matière de développement sanitaire, scolaire et hydraulique. Cependant, le conseil communal tente, avec ses faibles moyens, de prendre en charges quelques investissements, surtout sur le plan scolaire. Avec l'appui du CAP (centre d'animation pédagogique), le conseil recrute les enseignants et distribue des fournitures scolaires.

1.2.4.2 Accès aux services publics

Dans l'ensemble, l'offre en services publics reste encore à rehausser, par rapport à la demande qui est de plus en plus forte du fait du dynamisme démographique de la commune. La superposition du poids démographique avec le niveau d'investissement des villages (voir la carte des équipements) éclaire sur la situation de sous équipement des villages riverains du fleuve. Ces villages (Saré mala, Néma et Kouna) qui concentrent chacun plus de 1000 habitants sont enclavés, loin du chef lieu et sous équipés (santé et éducation notamment).

Le niveau de satisfaction en termes d'accès aux services socio-économiques se note, à certains niveaux :

- deux CSCOM desservent au total 20 villages dispersés sur une superficie de 521 km². Cette couverture sanitaire est loin de satisfaire les besoins des populations. D'autant plus que celles-ci sont situées dans des zones inaccessibles à cause des inondations. (cf. Carte 10) ;
- l'éducation des enfants pose problème au niveau de 16 villages qui ne disposent d'aucune structure scolaires. Les navettes incessantes des enfants conduisent aux abandons fréquents et affectent le niveau de scolarisation dans la commune. Quant à l'existant, ce sont des problèmes de qualité de l'enseignement qui se pose, dus notamment à l'inexistence de logements d'enseignants. la navette quotidienne des enseignants entre Soufouroulaye et Sévaré a des impacts négatifs sur la qualité de l'enseignement ;
- l'accès à l'eau est aussi souligné au niveau des villages de Mandjio et Somadougou. Ce dernier concerne le tarissement rapide des puits existants et l'éloignement de points d'eau par rapport à certaines habitations. L'accroissement de la population combinée à l'existence d'une foire fait que les populations exigent une meilleure desserte en eau potable. Quant au forage solaire de Soufouroulaye, la desserte est bien appréciée par les populations. Cette appréciation est surtout liée à une desserte normale d'eau potable due à un dispositif de gestion mis en place par le Programme Régional Solaire (PRS) sur financement de l'Union Européenne.

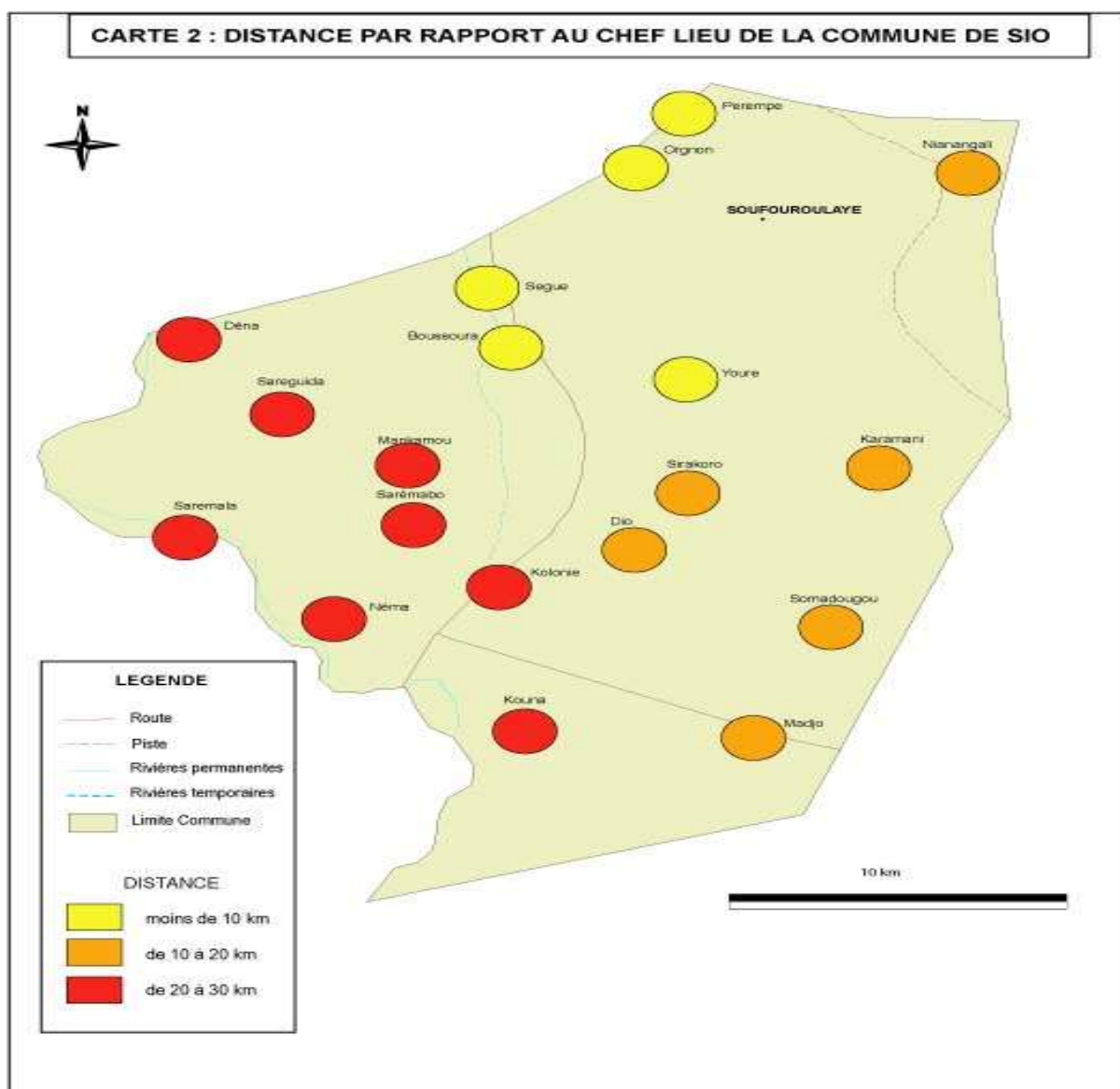
1.2.4.3 Principales attentes des citoyens non prises en compte

Le développement de l'économie locale est fortement lié à des facteurs de production stratégique qui ne sont pas pris en compte par les compétences communales. Parmi ceux-ci, les populations de Sio ont porté leur priorité sur :

- l'électrification des villages de Soufouroulaye et de Somadougou qui a été souligné comme cause déterminante d'une série de contraintes qui entravent le développement local ;
- l'autosuffisance alimentaire par le développement d'une agriculture forte ;
- les voies de communication pour désenclaver les villages riverains du fleuve.

La résolution de ces facteurs de développement permet de stimuler le développement de l'économie locale. Il s'agit ainsi :

- le fonctionnement correct des moyens de production. Les villages de Soufouroulaye et Somadougou abrite l'essentiel des équipements marchands (moulins à mil, ateliers de réparation, etc.) ;
- meilleure conservation des produits alimentaires et médicaux ;
- l'éclairage public et la sécurité ;
- le renforcement des services publics (éducation, NTIC) ;
- la réalisation de barrages et de retenues d'eau pour les activités agro-pastorales et piscicoles.



1-3 EVALUATION DE L'APPUI DES SERVICES DECONCENTRES

1.3.1 Présence des services déconcentrés

Quelques services techniques existent dans la commune de Sio et sont partagés avec celle de Soye, limitrophe. Il s'agit de :

- la sous préfecture qui détient une capacité de coercition et qui est sollicitée par le conseil communal pour le recouvrement des impôts. Au-delà, elle est le garant de l'administration étatique. Elle délivre des papiers administratifs pour le compte des populations de la commune ;
- du service de l'agriculture qui réside dans le village de Somadougou. Il travaille en étroite collaboration avec les organisations paysannes, mais aussi la commission communale chargée des questions agricoles. Il existe aussi l'Office du Riz qui travaille étroitement avec les riziculteurs au niveau des casiers ;

- du service vétérinaire qui réside à Sévaré. Il contrôle l'abattage et la santé animale ; Il travaille en étroite collaboration avec les organisations d'éleveurs, mais aussi la commission communale chargée des questions pastorales ;
- du service de la pêche qui est en étroite relation avec les associations de pêcheurs dont celle de Dena, Kouna, Dio, Diokoura. Avec la commission communale de pêche, il discute et échange sur des questions importantes dont la gestion des conflits entre les pêcheurs ;
- du service de la conservation de la nature.

Il faut cependant relativiser cette couverture des services déconcentrés qui s'illustrent difficilement dans le lot de compétences laissées aux collectivités locales. Ces relations sont, davantage, perceptibles lors de l'élaboration de budget ou dans le cadre des recouvrements d'impôts. Il faut des rectifications au niveau interne et externe :

- *Au niveau externe, il faut une intensification de la mise en œuvre des textes de la décentralisation afin de mieux impliquer ces services dans les affaires des collectivités locales.*

Au niveau interne, d'une part, il faut que les collectivités locales mettent en place des programmes de développement annuels à partir desquels des plans de mise à disposition seront délivrés aux services déconcentrés. D'autre part, des locaux doivent être construits pour tous les services au niveau du chef lieu communal.

1.3.2 Capacités des services à assurer l'appui-conseil

⇒ Moyens humains

L'insuffisance de personnel au niveau de tous les services pose un problème de couverture de l'ensemble des villages que compte l'ex-arrondissement de Sio. On compte en moyenne un agent par service ; ce qui provoque des cumuls de tâches.

⇒ Moyens matériels

L'inexistence ou la défectuosité de locaux constitue la principale caractéristique en matière de dotation de moyens matériels. La quasi-totalité des services n'ont pas de locaux, ce qui fait qu'ils sont logés au niveau de la ville de Sévaré, ce qui pose un problème d'accès. C'est pourquoi, il est nécessaire de construire des locaux (bureaux et logement) pour ces services afin de faciliter leur intervention.

En dehors des problèmes de locaux, les services déconcentrés souffrent aussi de manque de moyens de communications pour mieux affirmer leur présence dans les villages les plus reculés de l'arrondissement.

⇒ Moyens techniques

L'appui technique des services déconcentrés doit s'accompagner de renforcement et de renouvellement des capacités techniques des agents. Ces derniers font état d'insuffisance de capacités techniques permettant de fournir aux populations, les paysans en particulier, des services d'appui et de conseils modernes et adaptés aux réalités locales.

1.3.3 Effectivité et efficacité de l'appui technique et de l'appui-conseil

Dans le cadre de la décentralisation, les autorités locales sont responsables de leurs actes tandis que l'Etat procède au contrôle de légalité à priori ou à postériori et assure ainsi la tutelle à travers ses services administratifs. Pour ce qui concerne les communes, le Préfet, situé au niveau du cercle de circonscription a en charge cette prérogative.

Sur certaines matières notamment les budgets et comptes, les conventions, dons et legs et subventions assortis de conditions, les modalités d'application du statut du personnel, la fixation des taux, des impôts et taxes, la réglementation en matière de police administrative, les emprunts etc. les délibérations ne sont exécutoires qu'après approbation de la tutelle. Sur ces aspects, la commune est en conformité avec ces dispositions réglementaires.

Les délibérations du conseil communal sont transmises à la tutelle dans les huit jours pour approbation pour éviter le blocage de ses institutions.

La tutelle exerce un très léger contrôle sur la commune de Sio ce qui s'explique par le fait que certaines insuffisances ne sont ni signalées ni corrigées. Le sous préfet n'est pas informé des activités du conseil communal, si ce n'est la sollicitation dont il fait l'objet pour la mise à disposition d'agents de sécurité pour appuyer les recouvrements. Ce phénomène est une insuffisance dans le dispositif d'accompagnement des collectivités et pourrait être corrigé en rapprochant la commune de la sous préfecture dans le cadre du contrôle de légalité.

En outre, du fait de ses moyens matériels et financiers limités et l'absence de personnel de qualité, la commune fait souvent appel aux services techniques déconcentrés. Les principaux appuis demandés concernent :

- la mise à disposition des forces de sécurité notamment les agents de la garde nationale en cas de retard dans le recouvrement des taxes et impôts, et la gendarmerie en cas de troubles à l'ordre public ;
- la finalisation des contrats de travaux préparés par la mairie ;
- les aspects liés à la santé, l'élevage, l'agriculture et la conservation de la nature.

Dans la pratique, les services techniques viennent toujours en appui en cas de demande de la commune formelle ou verbale.

1.4 SYNTHÈSE DES FORCES ET FAIBLESSES AU PLAN INSTITUTIONNEL ET ORGANISATIONNEL

Le faible niveau de fonctionnalité des organes communaux, notamment du bureau communal qui se réunit de manière irrégulière et ne produit aucun support administratif témoignant de la tenue de réunions. Cette situation prévaut également pour les rencontres des commissions de travail mises en place pour appuyer le conseil communal de Sio. Le diagnostic a révélé que ces situations découlent en grande partie :

- **pour le bureau communal :**

- l'inexistence d'un plan de travail et d'un programme de réunions mensuelles qui définit clairement les objectifs à atteindre et la période de mise en œuvre ;
- la méconnaissance des rôles et responsabilités qui leur sont dévolus.

- **pour le conseil communal :**

- un manque de formation sur les rôles et missions des membres de ces commissions ;
- la non participation de personnes ressources au niveau des commissions ;
- un manque de moyens logistiques et financiers car la commune a du mal à assumer ses charges de fonctionnement ;
- une inexistence de plan d'action précisant les objectifs et les tâches de la commission.

- **pour les services communaux :**

- faible capacité du personnel technique de la mairie (mobilisation des ressources/finances locales) pour une meilleure prise en charge des affaires locales;
- mauvaise tenue des registres de délibération et des procès verbal ;
- insuffisance des registres et imprimés pour le fonctionnement des services communaux ;
- mauvaise tenue des situations des faits d'état civil ;
- défaut de compréhension des populations sur l'importance des déclarations d'état civil.
- inexistence du poste de régisseur des dépenses, ce qui induit l'absence de copie des pièces justificatives au siège de la mairie ;
- mauvaise tenue de la comptabilité matière.

II - DIAGNOSTIC DE L'ECONOMIE LOCALE

2-1 POTENTIALITES ECONOMIQUES

2-1-1 Ressources naturelles et physiques

⇒ **Ressources morpho-pédologiques**

Le relief de la commune de Sio est relativement plat et reste dominé par des plaines surplombées de quelques plateaux. Il est composé de sols différenciés par l'appartenance des deux zones écologiques du milieu : la zone exondée qui couvre une bonne partie des 521 km² de la superficie communale et la zone inondée abritant certains villages de la commune (*Neima, Kouna, Saré Mala et Déna*).

Les types de sols se définissent par un mélange argile, limon et sable. La teneur en argile s'affaiblit en remontant l'Est de la commune où le sol caillouteux est présent d'une manière irrégulière.

Les potentialités reposent sur :

- les sols argilo-limoneux inondés des casiers rizicoles et hors casiers où la commune de Sio a en moyenne 9 villages tributaires par casier ;
- les sols argilo-sablonneux non inondés réservés aux cultures céréalières d'hivernage (mil, sorgho, etc.), aux cultures fourragères et maraîchères.

Quant aux contraintes, elles sont surtout liées à l'appauvrissement progressif des sols, qui deviennent très exigeants dans les traitements de fertilisation des sols, assez coûteux.

⇒ **Ressources végétales**

Le domaine Soudanien Nord est la zone bioclimatique principale de la commune de Sio. Cette zone couvre des formations ligneuses variées, allant de la steppe arbustive à la savane arborée en passant par des zones de fourré. Il faut aussi noter quelques galeries forestières éparses. La zone inondée est aussi riche en herbes faisant de la commune une zone de parcours de transhumance très convoitée

La végétation est essentiellement composée des différents types d'acacia (*Acacia albida, Acacia seyal, Acacia nilotica, Acacia radiana, etc.*), de *Balanites egyptiaca*, les Combretacés, les Ronier (*Boracis flaberiphère*), Baobab (*Andansonie digitata*), de dattiers sauvages (*Tamarindus indica*), de jujubiers (*Zizyphus mauritania*), etc. L'acacia albida demeure l'espèce la plus fréquente surtout au niveau de la zone exondée.

Les potentialités végétales :

- l'exploitation du bois de chauffe (les troncs et les branches tirés des savanes et steppes arbustives notamment) qui est la principale source d'énergie des ménages ;
- les ressources végétales entrent aussi dans le cadre de la construction et de la réhabilitation des habitations ;
- elles constituent un grand apport dans les composantes alimentaires, notamment les fruits de cueillette qui sont, avec le bois mort, commercialisés au niveau des marchés environnants ;
- elles constituent surtout des ressources fourragères très importantes pour l'élevage.

Les contraintes sont liées à la dégradation de l'environnement qui est constatée à travers la diminution constante d'espèces végétales comme les baobabs, les dattiers sauvages, etc.

⇒ Ressources en eau (eau de surface et eau souterraine)

Située dans une zone sahélienne où la saison des pluies (Juillet à Septembre) est très courte, avec une moyenne pluviométrique annuelle qui tourne autour de 350 à 400 mm, la commune de Sio est arrosée par quelques cours d'eau.

Les potentialités en eau se résument ainsi :

- le fleuve Bani arrose sa partie Est sur une distance de 65 km.
- il existe aussi une dizaine de mares qui occupent la zone inondée. Parmi lesquelles, les mares de *Mbela*, *Thiofi*, *Kadié*, *Bouba*, *Sabana*, etc.
- ces mares sont surtout alimentées par les eaux de ruissellement qui inondent en même temps le cours d'eau temporaire ;
- les eaux souterraines existent, notamment dans la zone de colline.

Les contraintes résultent surtout des aléas pluviométriques qui affectent le régime fluvial, le débit des puits et forages et surtout les cultures sous pluies dans la zone exondée.

⇒ Synthèse des contraintes et potentialités naturelles de la commune :

La commune de Sio dispose d'un potentiel naturel qui peut soutenir le développement local. Les ressources hydriques, pédologiques et végétales démontrent les capacités de production agro-pastorale et piscicole mais fait montre en même temps d'une vulnérabilité inquiétante en ce qui concerne la dégradation incontrôlée de cet environnement naturel. Il s'avère dès lors indispensable de prendre en compte les grands défis du développement durable qui passe nécessairement par :

- le renforcement de la maîtrise de l'eau par les barrages, les retenues d'eau et la revitalisation des vallées mortes ;
- la protection de la végétation, notamment les espèces en voie de disparition ;
- la protection des sols vulnérables par des techniques appropriées.

2.1.2 Ressources humaines

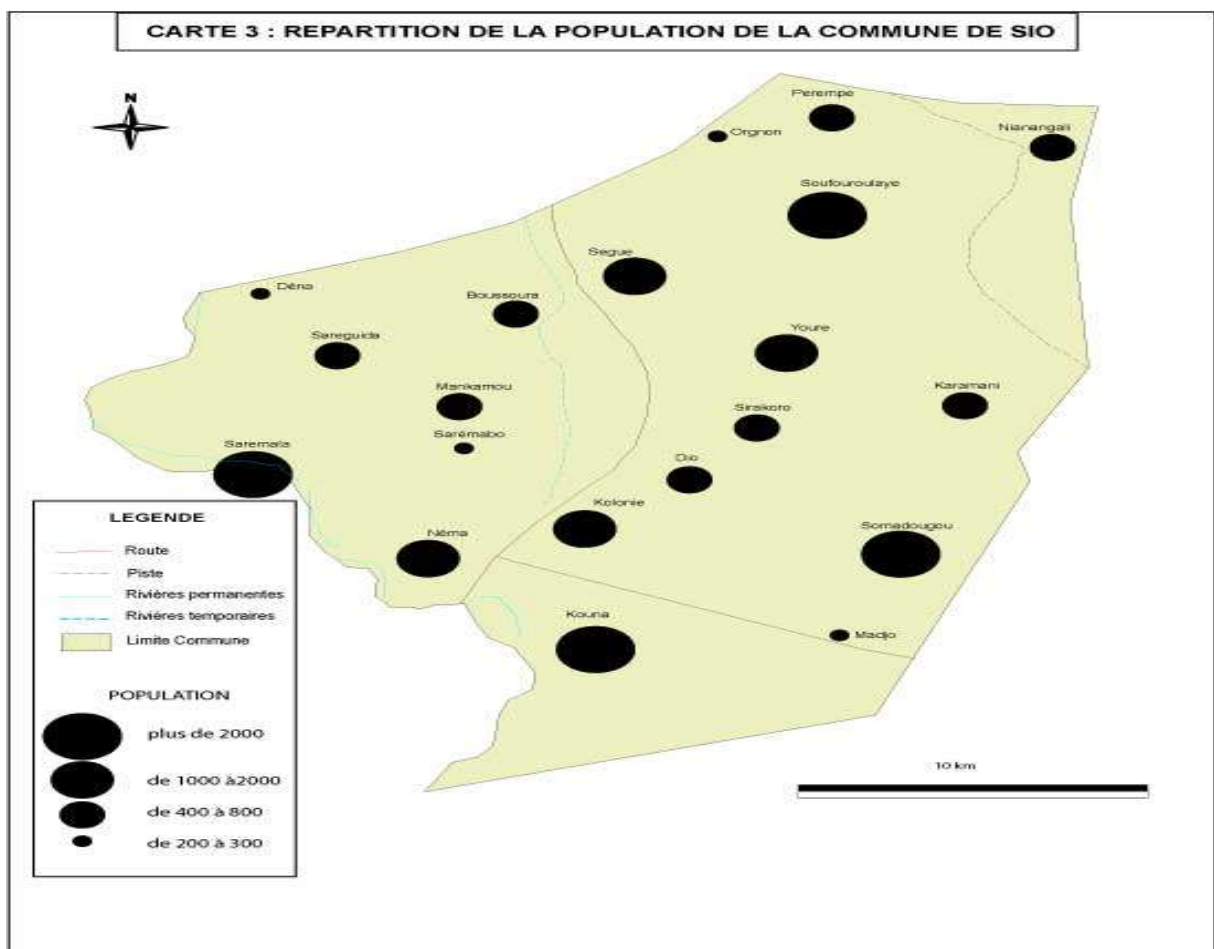
⇒ Occupation spatiale

La commune de Sio regroupe une population totale de **23 833** habitants. La carte de la répartition de la population (carte n°2) met en relief quelques disparités qui se résument par une répartition démographique des villages en quatre principales catégories:

- les villages ayant 200 à 300 habitants qui sont au nombre de 4 ;
- 8 villages dont la population tourne entre 400 et 800 Habitants ;
- 4 villages ayant entre 1000 et 2000 habitants ;
- les villages de Soufouroulaye, Samadougou et Kouna dépassent 2000 habitants constituant ainsi les trois villages les plus peuplés de la commune.

D'une manière générale, la population de la commune s'accroît rapidement. Seuls deux village ont moins de 200 habitants (Déna et Saré Mabo).

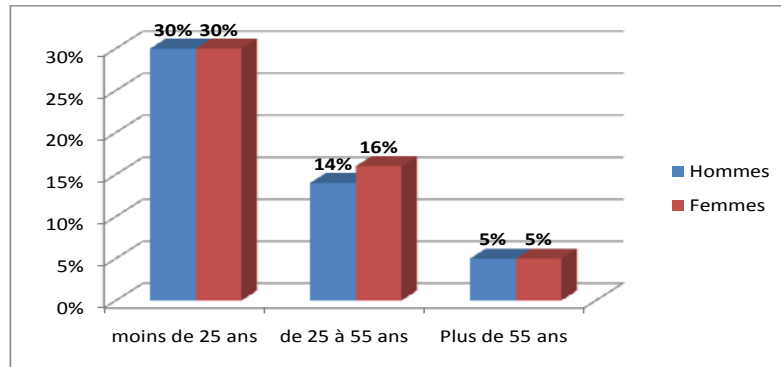
La superposition du poids démographique avec le niveau d'investissement des villages (voir la carte des équipements) éclaire sur la situation de sous équipement des villages riverains du fleuve. Ces villages (Saré mala, Néma et Kouna) qui concentrent chacun plus de 1000 habitants sont enclavés, loin du chef lieu et sous équipés (santé et éducation notamment).



⇒ Profil par âge et par sexe

La répartition de la population par sexe est caractérisée par une relative supériorité numérique des femmes qui représentent 51 % de la population contre 49 % pour les hommes. Cette tendance générale se confirme surtout dans la tranche 25-55 ans où les femmes dépassent de 2% les hommes.

Graphique 5 : Répartition par âge et sexe de la population



Source : Estimation DRSIAP-M Base DNSI RGPH avril 1998

La répartition de la population selon les tranches d'âge montre une pyramide très développée à la base. On note spécifiquement, plus de 40% de la population qui a moins de 14 ans. Ce qui prouve particulièrement la jeunesse de la population de Sio. Alors que les personnes âgées ne représentent que 7 % de la population totale.

⇒ Synthèse du potentiel démographique de la commune :

La jeunesse de la population de Sio constitue un atout non négligeable pour le développement local. Elle peut servir de main d'œuvre en quantité abondante. Cependant l'apport de cette jeunesse n'aura de valeur que si les points suivants sont tenus en compte par les autorités communales :

- minimiser le mouvement d'exode des jeunes vers les centres urbains ;
- lutter contre l'incivisme des jeunes en les sensibilisant et les impliquant davantage dans certaines actions de la commune ;
- appuyer la jeunesse dans leur entreprise de développement ;
- tenir en compte l'aspect genre dès le bas âge en incitant la scolarisation massive des jeunes filles.

2.1.3 Principales activités économiques

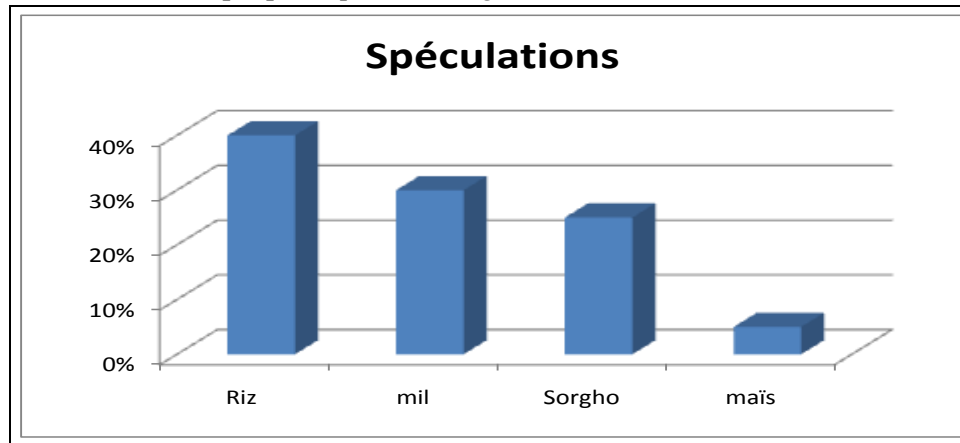
2.1.3.1 Les activités du secteur agro-sylvo-pastoral

⇒ La production agricole

Le potentiel agricole de la commune de Sio repose sur la riziculture, les cultures sous pluies et le maraîchage. Les cultures céréalières représentent l'essentiel des activités agricoles. Elles sont composées du riz, du mil, du maïs et du sorgho. Le riz est dominant du fait des casiers rizicoles dans lesquels, l'ORM est entrain d'appuyer et d'encadrer les paysans. Les

productions sont variables suivant les années mais représentent pour ces trois dernières années près de 40% de la production agricole de la commune. Dans les villages situés dans la zone exondée, ce sont le mil et le sorgho qui domine surtout avec 55% de la production. Le maïs, par ordre d'importance constitue la quatrième spéculation avec 5%.

Graphique 6 : production agricole de la commune de Sio



Sources : Enquête SAFIC, janvier 2009

Au-delà de ces productions relatives, selon quelques spéculations, qui sont quantitativement significatives, l'agriculture de la commune de Sio peut s'analyser à partir des types de culture qui pour chacun, reste appréciable selon ses facteurs de production. On distingue ainsi, la culture sèche, la riziculture et le maraîchage.

➤ **La riziculture :**

La commune de Sio est dotée de terres cultivables abondantes et relativement riches. Selon le PSA (2006-2010), la superficie cultivable est estimée à 6 750 ha pour une superficie cultivée de 5 000 ha, ce qui représente un taux de mise en valeur de 65 %. Ce qui permet aux paysans de la commune de pratiquer la riziculture sur 4 différents casiers de la zone de Mopti-Sud, qu'ils partagent d'ailleurs, avec les communes voisines. On retrouve en moyenne 9 villages de la commune de Sio par casier. Selon, l'Office Riz Mopti, les casiers se répartissent ainsi :

- le casier de Mopti-Sud Tibo et Périmpé qui couvre 5.340 ha dont 4.560 ha rizicultivables. Ce casier est exploité par 12 villages dont deux de Sio (Orgnon, Périmpé,)
- le casier de Soufouroulaye qui a 13.300 ha dont 2.240 rizicultivables. Il concerne 14 villages dont 9 de la commune de Sio (Soufouroulaye, Koloni, Ségué, Youré, Sirakoro, Dio, Karamani, Boussoura, Nianagaly).
- le Casier de Kouna avec 1.675 ha dont 1.190 ha rizicultivables est exploité par 7 villages dont 5 de la commune rurale de Sio (Somadougou, Dio, Mandio, Kouna, Koloni).
- casier de Sarémala qui couvre une superficie de 3.465 ha dont 2.460 ha rizicultivables, est exploité par 11 villages dont 10 de Sio (Mankamou, Sarémala, Saréguida, Kouna, Dio, Boussoura, Koloni, Sarémabo, Néima, Déna)

En plus des casiers, les populations pratiquent la riziculture hors casiers.

L'apport des services techniques et l'ORM est considérable dans l'amélioration des productions, mais des contraintes classiques de cette forme culturale sapent encore les efforts des paysans. Il s'agit des manques de moyens pour financer les achats d'intrants agricoles, des bœufs de labour, des semences, etc. Les semences ne sont pas adaptées malgré la vulgarisation de la semence sélectionnée par les agents des services techniques de l'agriculture. La submersion contrôlée appliquée par l'ORM est confronté à des problèmes de dégradation qui nécessite de grands travaux de réhabilitation.

➤ ***La culture sèche :***

La culture sèche est constituée des spéculations suivantes : le mil, le sorgho, le maïs, l'arachide, le haricot, la pastèque, etc. Ces cultures deviennent de plus en plus importantes au détriment du riz en remontant la zone exondée. Ainsi, le diagnostic des fiches villages montre sa forte présence au détriment du riz dans les villages de Soufouroulaye, Somadougou, Nianangali, Karamani, Mandjio, etc.

Ce sont des cultures sous pluies qui sont constamment victime de l'irrégularité des pluies mais qui, en dépit, contribuent fortement à la sécurité alimentaire des populations parce que rentrant directement dans la composante de l'alimentation quotidienne. En cas de surplus, ces céréales accompagnent l'arachide dans la gamme des spéculations de rente, commercialisées dans les foires dont celle de Somadougou où elles entrent en compétition avec les fortes quantités de céréales venant d'horizons lointains.

En dehors des contraintes climatiques, la culture sèche fait face à la pauvreté progressive des sols avec des situations phytosanitaire marquées par l'envahissement des oiseaux granivores qui cause de sérieux dégâts, surtout sur le mil et le sorgho, mais aussi par l'intrusion d'insectes nuisibles.

➤ ***Le maraîchage :***

Grâce à l'appui des partenaires au développement, le maraîchage est fortement pratiqué, notamment par les femmes qui en font l'activité privilégiée dans les associations féminines. Il est pratiqué au niveau des périmètres ou jardins maraîchers. En effet, une quinzaine de périmètres maraîchers ont été répertoriés au niveau des villages :

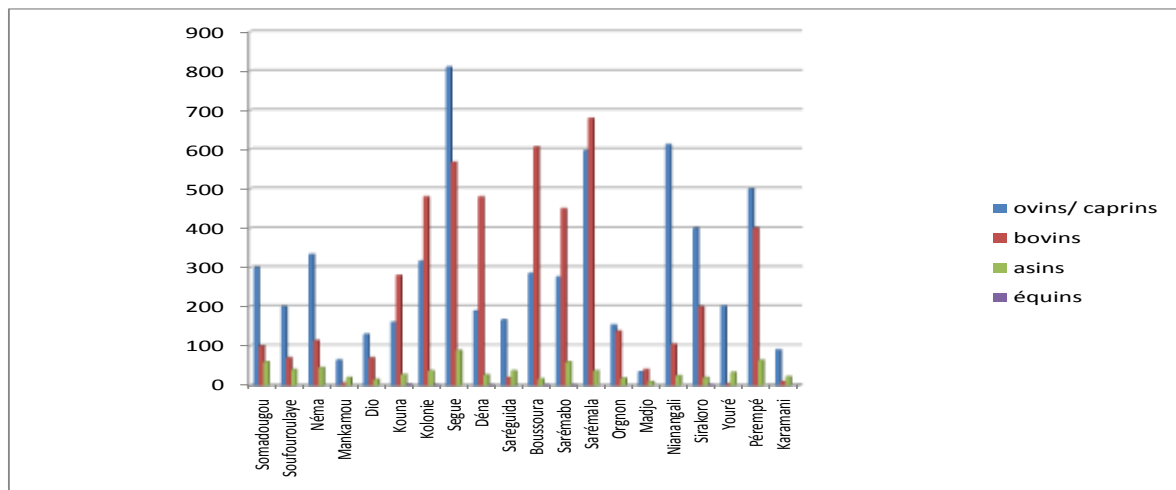
- Deux périmètres de 4 ha à Soufouroulaye ;
- Deux périmètres de 2 ha à Ségué ;
- 11 périmètres d'un hectare dans les villages de Nianangali, Pérempé, Boussoura, Mankamou, Néima, kolonie, Kouna, Somadougou, Karamani, Sinankoro, Dio et Youré ;
- Un périmètre de 0,5 ha dans le village d'Orgnion.

Cette activité est prometteuse mais appelle un appui constant des partenaires techniques et financiers et l'encadrement des services techniques. Elle suscite d'intéressants engagements entrepreneuriaux émanant surtout des femmes.

⇒ La production animale

Le potentiel pastoral n'est pas des moindres puis que la commune totalise un cheptel de 11362 têtes répartis en 5825 de petits ruminants (Ovins et caprins) et 5537 têtes de gros bétail (dont 4822 bovins, 704 asins et 11 équins). Le graphique ci-dessous montre la diversité et l'effectif du cheptel selon les villages. La comparaison par village permet de voir que le village de Ségué totalise le plus d'ovins/caprins, avec plus de 800 têtes, suivi de Nianangali qui a 613 têtes. Pour les bovins, c'est Sarémala, Boussoura et Kolonie qui ont respectivement 680, 607 et 480 têtes.

Graphique 7 : Composition et taille du cheptel de la commune de Sio



Sources Enquête SAFIC, janvier 2009

Les communautés pratiquent l'élevage extensif au niveau des riches pâturages, mais problématiques, de la zone inondée (le pâturage de Saaremaa par exemple). Pour la gestion de ces ressources et la prévention des conflits, des conventions sont signées et servent de cadre légitime pour l'exploitation commune des ressources.

⇒ Synthèse du potentiel agro-pastoral

L'agriculture dans la commune est importante à plusieurs égards :

- la disponibilité de superficies cultivables atteint environ 1750 ha aux niveaux des terres inondées ;
- la part importante des villages de Sio dans les 4 casiers rizicoles de la zone Mopti Sud de l'office du riz ;
- les spéculations faites au niveau des terres non inondées ;
- les périmètres maraîchers qui atteignent une vingtaine au niveau des villages où plusieurs spéculations sont développées ;
- l'élevage avec un important cheptel, des pâturages abondants et des cours d'eau pour l'abreuvement.

Dans le but de développer l'économie locale, l'agriculture et l'élevage constituent des axes majeurs qu'il faudra optimiser. D'autant plus qu'ils mobilisent un nombre important de

personnes (agriculteurs et éleveurs) et se pratiquent dans des formes variées (embouches et maraichage). Les potentialités sont perceptibles sur le plan fiscal et commercial :

- le cheptel avec 11362 têtes peut être très bénéfique pour le recouvrement des impôts et du coup améliorer la situation financière de la commune ;
- le développement de la production en lait et viande ;
- la commercialisation des produits agricoles par le biais de la foire de Somadougou et des grands centres urbains (Mopti et sévaré).

⇒ **Production et exploitation forestière**

La commune de Sio est couverte par une diversité floristique importante. Les variétés d'espèces offrent une intéressante production ligneuse, dont la destination la plus fréquente est la production de bois morts et de charbon. Selon l'antenne de Soufouroulaye et de Soye, 698 stères de bois morts et 35, 5 QM de charbon sont produits. Il faut aussi noter la quantité floristique qui est estimée à 3 pieds d'arbre.

En dehors des services énergétiques que procurent ces ressources, les potentialités entrent aussi dans le cadre de la construction et de la réhabilitation des habitations (la production de bois d'œuvre).

⇒ **Chasse et autres activités de cueillette**

L'activité de chasse est très faible dans la commune de Sio du fait de la rareté de gibier. Il existe toutefois quelques faunes comme les lapins et des oiseaux.

Quant à la cueillette, elle est fortement pratiquée par les femmes. Ces dernières font le ramassage des fruits qui sont commercialisés au niveau des foires régionales, dont celle de Somadougou, et des grands centres urbains.

2.1.3.2 Les activités du secteur non agricole

⇒ **Commerce**

Le potentiel commercial de la commune est mesuré à travers les points d'activités tels que les boutiques et les moulins (voir carte des équipements marchands) mais surtout par rapport à l'existence de foire ou de marché quotidien dans le territoire communal.

Ainsi, la commune de Sio abrite la foire de Somadougou qui se tient les jours de Dimanche. Les enquêtes sur ce marché ont permis de recenser exhaustivement toutes les activités menées dans les différentes zones. Ainsi, ont été prises en compte dans le zonage, les zones de garages des véhicules, celles des autres moyens de transports (charrettes, motos, bicyclettes, et « pous-pous »), les zones de bétail, le marché proprement dit (avec tous ses compartiments) ainsi que les marchands ambulants qui sont pris en compte.

Il faut aussi noter le rôle de Soufouroulaye, chef lieu communal, dans la commercialisation du riz provenant des villages de la commune de Sio et d'ailleurs. Sa position sur la RN16 permet l'évacuation d'une importante quantité de riz vers d'autres horizons de la région. C'est

pourquoi, une petite foire est organisée le lundi mais qui peine à se développer à l'image des grandes foires de la région.

⇒ **Transport**

Le transport à travers la commune de Sio est apprécié grâce aux infrastructures de communication existantes et les moyens de déplacement utilisés. Il faut cependant signaler l'inexistence de données quantitatives relatives aux moyens de déplacements par les populations de la commune (véhicules, motos, vélos, charrettes, etc.)

La position de la commune sur la route nationale reliant Bamako à Gao joue un rôle stratégique. Certains villages de la commune sont facilement accessibles grâce à cette route. Il existe aussi des pistes rurales ou routes communales latéritiques non goudronnées ou carrossables qui permettent de rallier certains villages, sur une quarantaine de kilomètre, desservant les villages de Dena, Sarré Guida, Soufouroulaye, Segué, Sinankoro, Karamani, Kaloni, Sinankoro, Meima, Kouna, Mandio. Egalement, l'enclavement des villages riverains du fleuve pose des problèmes, surtout en période d'hivernage.

Les déplacements se font majoritairement par charrettes, adaptées à l'état des pistes mais surtout très importantes dans les activités champêtres. L'utilisation de motos est aussi relativement fréquente car elles sont détenues par la plupart des ménages. Quant aux véhicules, ils sont rarement détenus par les ménages.

⇒ **Tourisme, loisirs et hébergement**

Les atouts touristiques sont réels mais il n'existe pas de cadre d'accueil qui permet de développer cette activité. Situé à quelques encablures de la ville touristique de Sévaré, la commune de Sio peut apporter sa touche dans le dispositif d'hébergement des milliers de touristes qui visitent la région de Mopti.

⇒ **Mines, industrie, artisanat**

Les activités minières et industrielles sont rares, voire inexistantes dans la commune de Sio.

L'artisanat se présente par une multitude de corps de métiers dont les plus importants sont la menuiserie, la forge, le tissage, la tannerie, etc. Ces activités pratiquées individuellement ne bénéficient pas d'appui de la part des partenaires.

Le camp de jeunesse de Soufouroulaye constitue un joyau pour la promotion de l'emploi de la jeunesse. Inauguré en 2006, il est le lieu de formation des jeunes, garçons et filles, dans différents corps de métiers tels que la construction métallique, l'électricité/bâtiment, la teinture, etc.

L'artisanat a certains atouts qu'il faudra exploiter :

- proximité de la ville touristique de Sévaré qui constitue un moyen de développement et de promotion du tourisme.

- avantage de la coopération décentralisée, secteur où la commune de Sio est relativement avancée. Par ce canal, l'artisanat peut servir de moyen de diffusion et de plaidoirie de l'image de la commune de Sio

⇒ **Dynamique foncière et immobilière**

L'organisation spatiale dans l'espace communal montre une configuration irrégulière du bâti au niveau de tous les villages. Faute de lotissement, les maisons sont structurées dans une sinuosité extrême, laissant peu de place aux ruelles. Dans l'ensemble, les maisons sont essentiellement construites en banco minimisant ainsi leur valeur locative. On note cependant quelques édifices publics en dur ou semi-dur correspondant principalement aux équipements socio-économiques et culturels.

Même les villages-centres de Soufouroulaye et de Somadougou ne sont pas régulièrement structurés. Pour le premier, l'évolution spatiale a pris le pas vers l'Est empiétant sur les sols exondés, plus propice à l'habitat. On remarque dès lors, les limites de l'expansion du village à l'Ouest de la route qui est constitué de sols inondables au fur et à mesure qu'on remonte. Ainsi cette partie Ouest de la route subi une faible implantation humaine et des équipements.

Ainsi la configuration du village de Soufouroulaye montre une faible dynamique foncière malgré sa place historique en tant que chef lieu de l'ex arrondissement de Sio.

Pour le village de Somadougou, l'emprise d'un noyau originel sur l'étendue du village est particulièrement importante. Un bâti dense avec une extrême sinuosité des ruelles empiète sur l'essentiel de l'espace du village laissant tout au tour de vaste espace vide. Au Sud du village, on note cependant l'expansion des jardins et des champs qui jouxtent le village. La dynamique foncière n'est visible que sur cette partie qui est directement lié aux terres agricoles.

C'est le secteur agricole qui constitue ainsi l'intérêt de ce foncier car disposant suffisamment de terres pour toutes les communautés composant la commune. L'espace communal représente pour les éleveurs un riche pâturage. Des litiges fonciers sont constatés néanmoins, dans certaines parties de la commune opposant des communautés villageoises.

2.1.4 Les leviers de la croissance et du développement économique

Dans le but de développer l'économie locale, l'agriculture et l'élevage constituent des axes majeurs qu'il faudra optimiser. D'autant plus qu'ils mobilisent beaucoup de personnes (agriculteurs et éleveurs) et se pratiquent dans des formes variées (embouches et maraichage). D'ailleurs, la commune de Sio dispose d'un potentiel naturel qui peut soutenir ce secteur porteur. Les ressources hydriques, pédologiques et végétales démontrent les capacités de production agro-pastorale et piscicole :

- l'abondance des terres cultivables permet aux paysans de la commune de pratiquer la riziculture sur 4 différents casiers de la zone de Mopti-Sud. On retrouve en moyenne 9

villages de la commune de Sio par casier. La riziculture est aussi pratiquée hors casiers ;

- grâce à l'appui des partenaires au développement, le maraîchage est fortement pratiqué, notamment par les femmes qui en font l'activité privilégiée dans les associations féminines. Il est pratiqué au niveau d'une quinzaine de périmètres maraîchers. L'organisation de cette activité est importante pour le développement de l'économie locale ;
- l'optimisation du potentiel pastoral qui totalise un cheptel de 11362 têtes ; développement d'activités connexes (commerce et artisanat) ;
- le renforcement des activités de pêche et le développement de la pisciculture grâce au potentiel hydrique disponible (le fleuve Bani et les dizaines de mares) ;
- l'organisation et le renforcement de la foire de Somadougou qui génère beaucoup de richesse non exploitée.

2-2 DYNAMIQUE DES PRINCIPAUX ACTEURS LOCAUX EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE LOCALE

2.2.1 Principaux acteurs potentiels du développement économique

Le capital social de la commune de Sio est très riche du point de vue de l'ampleur du mouvement associatif. A l'aide du diagramme de venn déroulé à Soufouroulaye et des fiches de collectes administrées au niveau de personnes ressources des 20 villages, environ 32 structures associatives (juridiquement reconnues) ont été identifiées. Il convient aussi de signaler que la liste des associations est loin d'être exhaustive. Le PACR, qui est entrain d'intervenir dans la commune, a répertorié 66 OCB (Organisation communautaire de Base) dont 38 existaient auparavant et 28 créés grâce à son appui.

2.2.1.1 La dynamique associative

D'une manière générale, la finalité des structures de base est de favoriser et de contribuer à la promotion d'un développement local harmonieux. Les structures de base identifiées dans la commune et juridiquement reconnues sont :

- les associations féminines qui sont au nombre de 12 ;
- les associations mixtes qui sont au nombre de 20 ;
- enfin les associations masculines qui sont au nombre de 3 ;

Les structures de base identifiées s'activent généralement dans le secteur agro-pastoral, plus particulièrement par le canal du maraîchage et de l'embouche. D'autres activités communautaires telles que l'assainissement, le reboisement, les actions sociales (la solidarité intra-communautaires) sont pratiqués.

Par ailleurs, l'intervention de structures extérieures est venue accompagner cette dynamique associative. Il s'agit de partenaires d'appui au développement composés de projets/programmes, d'ONG et de structures étatiques qui interviennent sur le plan financier,

technique et matériel dans les domaines aussi variés que l'éducation, la santé, l'hydraulique, les secteurs primaires, bref tous ceux qui concourent à la réduction de la pauvreté. Ainsi, 12 partenaires s'activent actuellement dans la commune de Sio par l'intermédiaire du conseil communal, du tissu associatif et des services techniques déconcentrés.

Au-delà de la plus value financière de ces appuis, ils constituent un moyen de renforcement et de pérennisation du capital social au niveau de la commune de Sio

2.2.1.2 Prise en compte des aspects de genre

Dans l'analyse genre, trois composantes ont été prises en compte pour apprécier le niveau d'implication dans les différentes activités et le niveau d'accès et de contrôle de chaque sexe :

- la répartition des tâches entre les hommes et les femmes ;
- l'accès aux instances mixtes et aux postes de prise de décisions ;
- l'accès et le contrôle des ressources.
-

⇒ *Calendrier saisonnier et journalier*

Le calendrier saisonnier montre l'importance du temps d'occupation des femmes. Les travaux de production, de reproduction et communautaires sont les principales activités qui mobilisent les femmes et ce durant toute l'année.

Les travaux de production concernent essentiellement les activités économiques qui sont dominées par l'embouche bovine ou ovine, le maraîchage et le petit commerce au niveau du marché de Somadougou. Ces activités se font surtout de Janvier à Mai. Les femmes sont impliquées aussi dans l'exploitation des champs. Elles participent en même temps que les hommes aux différentes étapes des travaux agricoles comme les premiers semis, le labour, la récolte. Ces activités qui concernent surtout le riz et le mil débutent en Juin et se terminent en Août (pour le mil) et Février (pour le riz).

Les travaux de reproduction concernent essentiellement les travaux domestiques et dans ce sillage, l'approvisionnement en eau et d'autres tâches ménagères occupent pratiquement la journée de la femme. Alors que l'homme est beaucoup plus libre dans la journée.

S'agissant des travaux communautaires, ils concernent les activités collectives initiées à travers les associations, notamment celles liées à l'assainissement, la salubrité, l'alphabétisation mais surtout l'exploitation de champs villageois.

⇒ *Participation quantitative et qualitative dans des groupes et instances décisionnelles*

L'accès aux instances de prise de décision par les femmes se mesure à travers les associations mixtes. Il s'agit de coopératives et de structures de gestion surtout. Au total, 20 associations mixtes sont recensées au niveau de la commune de Sio.

Grâce à l'implication des projets dans le financement et le montage de certaines associations, les femmes sont prises en compte, voir majoritaires dans la répartition des postes de prise de

décision. Par contre, dans certaines coopératives, par principe mixtes, le monopole est du côté des hommes. De plus, seule deux femme sont comptées parmi les 17 conseillers de la Mairie de Sio.

D'une manière générale, on remarque que la prédominance des hommes ou des femmes au niveau des associations, des postes de décision en particulier, est tributaire du fondateur de la structure. Cependant, on note l'implication de plus en plus de femmes dans les structures initialement masculines du fait de la volonté des partenaires financiers à tenir en compte l'aspect genre dans leur mode d'intervention.

⇒ **Accès et contrôles des ressources**

L'accès à une ressource peut se définir par la possibilité d'en faire usage et le contrôler, la capacité et le pouvoir d'en définir l'usage. En ce qui concerne l'accès aux ressources agro-pastorales, elles sont limitées pour les femmes et illimitées pour les hommes. Alors que pour les ressources en eau (Puits des projets pour le maraîchage) et forestières (produits forestiers), l'accès est sans limite pour les deux sexes, mais le contrôle des femmes peut s'avérer dans le cas du patrimoine des projets. Quant aux ressources financières, l'accès et le contrôle dépendent de la provenance de ces ressources. La femme assure la responsabilité à travers ses activités productives alors que celles tirées des activités classiques (agriculture, pêche et élevage) sont gérées et distribuées par l'homme.

2.2.1.3 Les rencontres et liens intercommunautaire

Les rencontres et liens intra-communautaires sont perceptibles à plusieurs niveaux :

- la coexistence historique des différentes ethnies qui peuplent la commune ;
- le tissu associatif, par sa densité et sa diversité est illustratif ;
- la coopérative SIO MBELA constitue un exemple de rencontre intervillagois et de cohésion sociale dans l'espace communal ;
- la mise en œuvre du PDSEC qui est une démarche participative ;
- pour le niveau intra-village où on note des actions de solidarités à travers les associations villageoises et les groupes d'âges qui exploitent des champs collectifs et qui aident les familles les plus démunies.

Ainsi, aucun conflit majeur, ni inter villages ni au sein des villages, pouvant entraver le processus de développement local, n'a pu être décelé lors de l'étude diagnostic. Par ailleurs, il s'avère nécessaire de s'appuyer sur les acteurs clés à savoir l'ensemble des chefs de village, les leaders d'opinions hommes et femmes, les responsables des structures de gestion afin de faciliter le dialogue, la concertation et la compréhension des enjeux sur la mobilisation de ressources financières locales et la mise en œuvre de projets de développement local.

Néanmoins, il faut souligner que cette facilité de mobilisation sociale et de solidarité et les rencontres ne sont pas très perceptibles dans la vie communale. Le conseil communal peine à mobiliser ses citoyens pour les affaires d'intérêt commun, notamment dans la collecte des impôts. On se rend compte que les populations et le conseil communal ne sont en contact que par le canal politique. Ce qui peut entraver la participation des populations et du coup bloquer le processus de développement local.

2.2.2 Dynamique entrepreneuriale

Le secteur agro-pastoral, l'artisanat et la pêche sont les activités de base sur lesquelles toutes les initiatives d'entrepreneuriat local prennent appui. Il s'est avéré que toutes les initiatives d'entrepreneuriat sont campées sur l'embouche bovine et le maraîchage. Il s'agit particulièrement de commercialisation de ces produits en général. Les initiatives entrepreneuriales ont pour difficultés :

- les faibles recettes générées ;
- le personnel très limité ;
- l'inexistence de registre de commerce et de comptabilité ;
- le type de local et de standing global pas adéquat à la plus petite entreprise.

Ces activités entrepreneuriales ne dépassent guère le stade d'AGR (activité génératrice de revenu). Ce sont en réalité des initiatives très aléatoires en termes d'évolution et de pérennisation.

2.2.3 Accessibilité aux institutions de financement

2.2.3.1 Structures bancaires

Aucune banque n'est implantée dans la commune de Sio. Néanmoins il existe des agences ou des représentants bancaires établis à Sévaré, à quelques encablures de Soufouroulaye, chef-lieu communal au sein desquels certaines coopératives ou des particuliers ont ouvert leurs comptes bancaires. On peut ainsi citer la BNDA (Banque Nationale de Développement Agricole) qui est spécialisée dans le crédit agricole. Il existe aussi à Sévaré d'autres banques qui peuvent être favorable pour la commune dont la BMS (Banque Malienne de Solidarité).

2.2.3.2 Réseaux de micro-finance

Aucune structure de microfinance n'est établie dans la commune de Sio. Néanmoins, les associations travaillent avec quelques SFD dont les sièges se trouvent le plus souvent à Sévaré ou à Mopti :

- la PAMF (Première Agence de Micro-finance) à travers le réseau AGACAN cible particulièrement les femmes et les groupes d'agriculteurs en octroyant des crédits ;
- Kondo Djiguima est une institution qui privilégie l'épargne préalable à l'activité de crédit. Spécialisé d'abord pour les artisans, il se généralise au niveau des autres structures associatives ;
- Nyeta Musow est une structure de crédit solidaire qui fait le refinancement à partir des subventions de la BAD (Banque Africaine de Développement).

2.2.3.3 Autres systèmes financiers

Certains Projets et/ou programmes, initiés par des partenaires techniques et financiers, des ONG ou des structures étatiques ont le microcrédit dans les composantes de leur programme.

Sur les 12 partenaires extérieurs qui interviennent dans la commune de Sio, seuls 5 pratiquent du microcrédit :

- le PEALCD (Programme Environnemental d'Appui à la Lutte Contre la Désertification) qui fait l'objet d'une convention signée entre le Mali et l'Union Européenne, lutte pour la protection de l'environnement et cherche à réduire la pauvreté. Ainsi 10 associations de femmes ont été financées pour la pratique du maraîchage.
- le PACR (Projet d'appui aux communes Rurales), qui a pour finalité la lutte contre la pauvreté (la gouvernance locale notamment) et comme partenaires techniques et financiers plusieurs bailleurs dont le FENU. Ce projet a inventorié plusieurs associations et en a financé jusqu'à hauteur de 20 millions de Fcfa.
- le réseau AGACAN, qui a pour domaine d'intervention l'éducation et la santé, fait du microcrédit à travers la PAMF (première agence de Micro finance)
- le PADER (Projet d'Appui au Développement Rural), par l'intermédiaire des AV (Associations Villageoises) intervient dans le domaine de l'agriculture en octroyant des crédits aux paysans ;
- la SUCCO (Société Solidarité Union Coopération) s'investit dans tous les domaines. Le microcrédit est une des activités programmées.

En dehors des projets, les jumelages par l'intermédiaire de la coopération décentralisée apportent des appuis financiers à la commune en faisant des systèmes de crédit qui permet aux populations de se doter de matériel agricole, de bœuf de labour notamment.

D'une manière générale, malgré l'inexistence de structures bancaires, de réseaux de micro-finance dans la commune, il faut noter que leur intervention et leur partenariat peuvent constituer un atout de taille dans le financement du développement local. D'autant plus que la plupart de ces structures financières sont établies à Sévaré qui est très proche de la commune. En même temps, il est indispensable de renforcer la coopération décentralisées où il y'a plus de flexibilité dans l'octroi de crédit aux populations.

2.2.4 Encadrement et appui technique aux opérateurs économiques locaux

L'encadrement et l'appui technique aux opérateurs économiques locaux se fait sous l'actif des services techniques d'une part et d'autre part grâce à l'intervention des partenaires techniques et financiers sous l'égide des ONG, des projets ou programmes, etc.

- ❖ **les services techniques** de l'agriculture, de l'élevage, de la conservation de la nature et de la pêche apportent des appuis/conseils aux organisations de producteurs. L'Office du riz, par l'intermédiaire du PADER, soutient les associations villageoises au niveau des casiers rizicoles notamment. Pour ce qui est de la pêche, on note un partenariat entre le service de la pêche et les villages riverains du fleuve. Plusieurs associations de pêcheurs sont mises en place avec l'appui du service de la pêche.

- ❖ pour ce qui est des **ONG et projet**, on note quelques interventions dont les plus importantes sont :
 - le PACR qui appuie la dynamique associative (agriculture, pêche, élevage, etc.) en mettant en place, en partenariat avec les services déconcentrés compétents, des associations juridiquement reconnues.
 - le PEALCD (Programme Environnemental d'Appui à la Lutte Contre la Désertification) appui 10 associations de femmes dans le domaine de GRN.
 - le PADER (Projet d'Appui au Développement Rural), par l'intermédiaire des AV (Associations Villageoises) intervient dans le domaine de l'agriculture et de l'élevage.
 - la SUCCO (Société Solidarité Union Coopération) s'investit dans tous les domaines. Elle est pour l'instant en phase de diagnostic.

2.2.5 Accessibilité et approvisionnement en intrants externe

Le dénombrement des véhicules et de leur provenance a permis d'appréhender les lieux d'approvisionnement en produits. Il montre que la capitale nationale, Bamako, et la capitale régionale, Mopti, approvisionnent à plus de 50% le marché de Somadougou. Il s'ensuit, par ordre d'importance, les localités de :

- Sikasso spécialisé en produits agricoles (fruits, légumes et céréales) ;
- villages environnants (Youré, Néima, Kouna, Bankass, koko, Goundaka, etc.) en produits céréaliers, forestiers et de pêche ;
- San en produits manufacturés ;
- Konna en produits de pêche surtout.

Il faut aussi noter que près de 40% des commerçants s'approvisionnent sur place, dans le marché de Somadougou, pour enfin revendre. Il s'agit ainsi de sans abris détaillants qui achètent et revendent de produits céréaliers notamment. Ce qui prouve ainsi à quel point les populations de la commune et des villages proches se sont investies dans le commerce local. Ce sont des détaillants qui profitent des jours de foire pour se procurer de revenus. Les produits vendus sont diversifiés. On peut les grouper en quelques catégories :

➤ Les produits manufacturés, vestimentaires et alimentaires

Les produits manufacturés et alimentaires concernent 228 commerçants (37,5% des commerçants interrogés). L'analyse de l'aire d'approvisionnement en produits manufacturés et alimentaires confirme la dépendance de la Commune de Sio qui s'approvisionne surtout sur les marchés de Mopti, de Bamako et San (cf. carte 6). L'approvisionnement se fait également à partir de pays étrangers, notamment du Burkina Faso et de la Côte d'Ivoire.



➤ **Les produits agricoles**

Les produits agricoles qui regroupent les produits fruitiers, les produits maraîchers et les céréales, se caractérisent par une très grande diversité de leurs lieux d’approvisionnement qui correspond à la spécificité agricole des différentes localités. Les villages environnants tels que Youré, Kouna, Dio participent à l’approvisionnement en produits céréaliers et maraîchers. Il faut également souligner que pour ces types de produits la région de Sikasso est un lieu d’approvisionnement important.

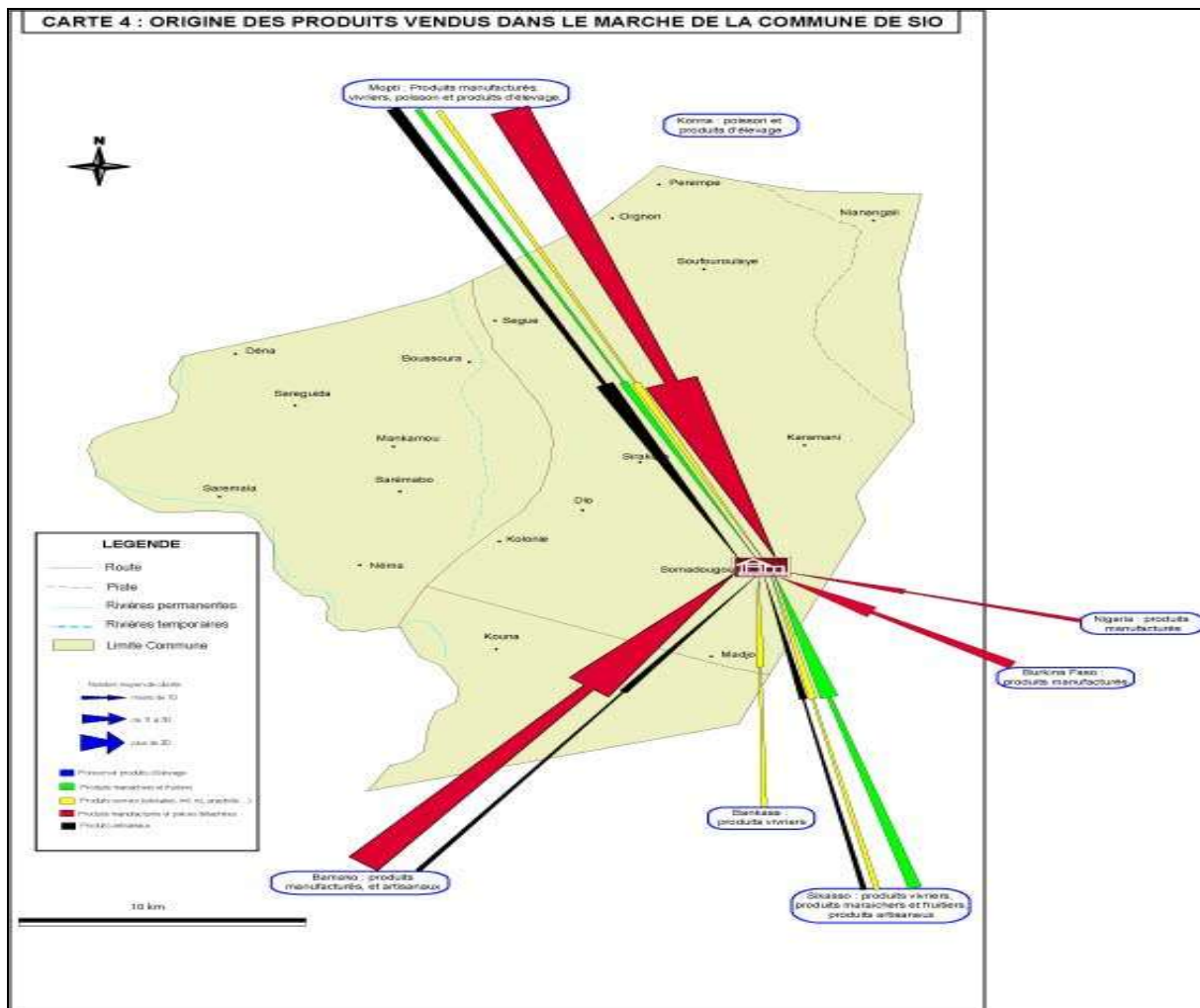
➤ **Les produits de pêche**

Concernant les produits halieutiques aussi bien pour le poisson frais que pour le poisson fumé ou séché, les commerçants de Somadougou s’approvisionnent à partir de différents lieux de pêche : Mopti, Konna et certains villages de la commune (Konna, Néïma, etc.).

➤ **Autres produits :**

Les autres produits commercialisés sont :

- l’artisanat : nattes, pagnes tissées, calebasses, etc. ;
- manufacturés : pièces détachés et essences ;
- pharmaceutique : savon, savon traditionnel, médicaments, etc. ;
- alimentaire : spaghetti, galette, macaroni, etc.

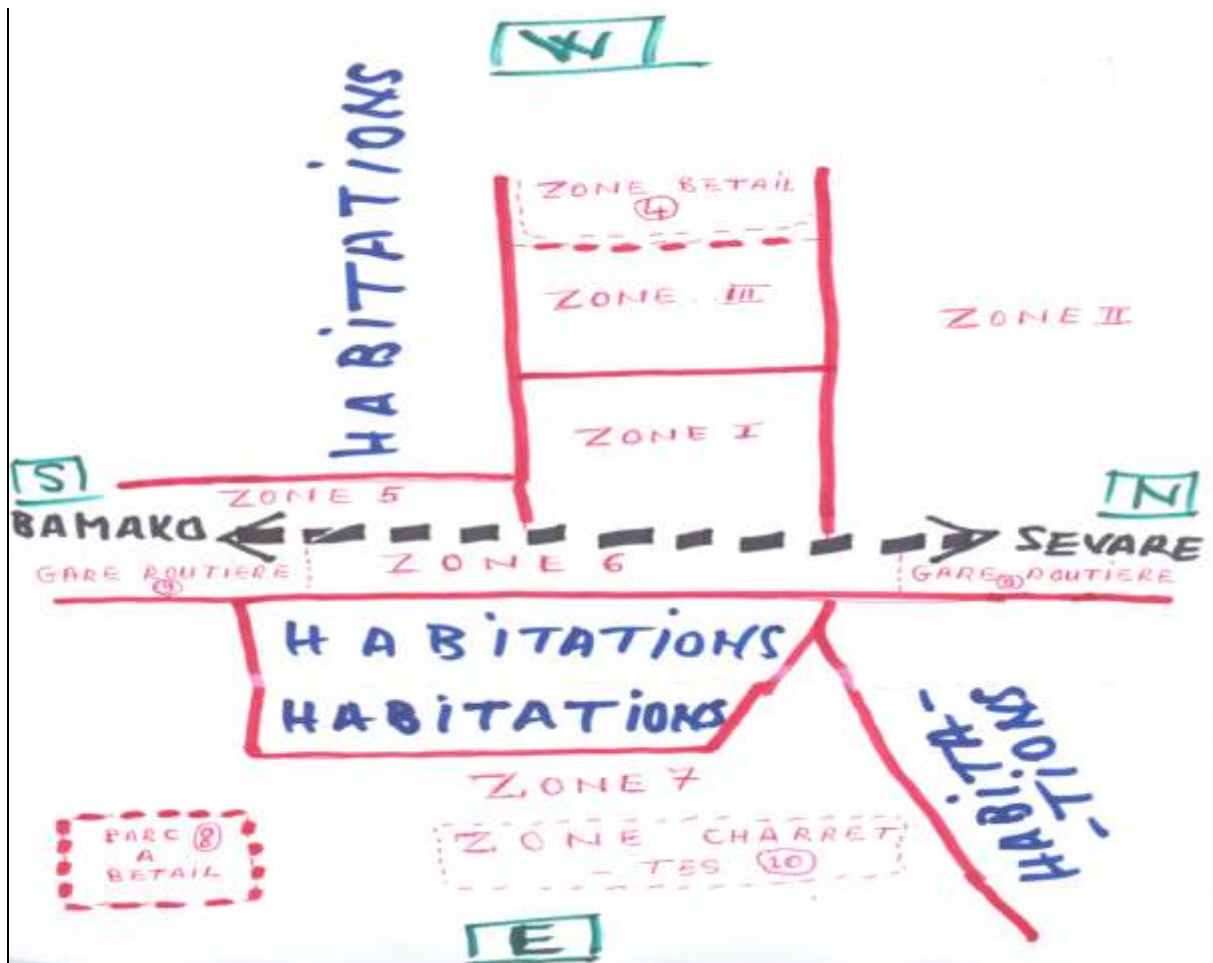


L'enquête auprès des marchés révèle, ainsi, le poids écrasant de **la branche manufacturière**. Il apparaît que la vente d'articles manufacturés constitue l'essentiel de l'activité commerciale. Sont rangés dans cette catégorie, tous les produits électroniques, vestimentaires, tissu, verroteries, pièces détachés et autres articles divers. Ensuite, **la branche agricole** qui confirme les intenses relations villes/campagnes au niveau desquelles la foire de Somadougou constitue le principal relais, mais aussi les relations inter-régionales (région de Sikasso).

En conclusion, on peut dire que le marché de Somadougou, à travers l'aire de provenance des produits commerciaux, est dépendante des centres urbains comme Mopti, San, Bamako. Néanmoins, l'aire de polarisation de la foire s'étend jusqu'à la région de Sikasso. Elle montre aussi que la ville est le lieu d'écoulement de la production agricole et artisanale de son arrière pays.

2.2.6 Accessibilité aux marchés et à l'information commerciale

Le marché de Somadougou est stratégique par sa position sur la route RN16. Cette route Bamako-Mopti-Gao dessert les villes de Sévaré, Mopti, Konna, etc. permettant ainsi une facile accessibilité du marché.



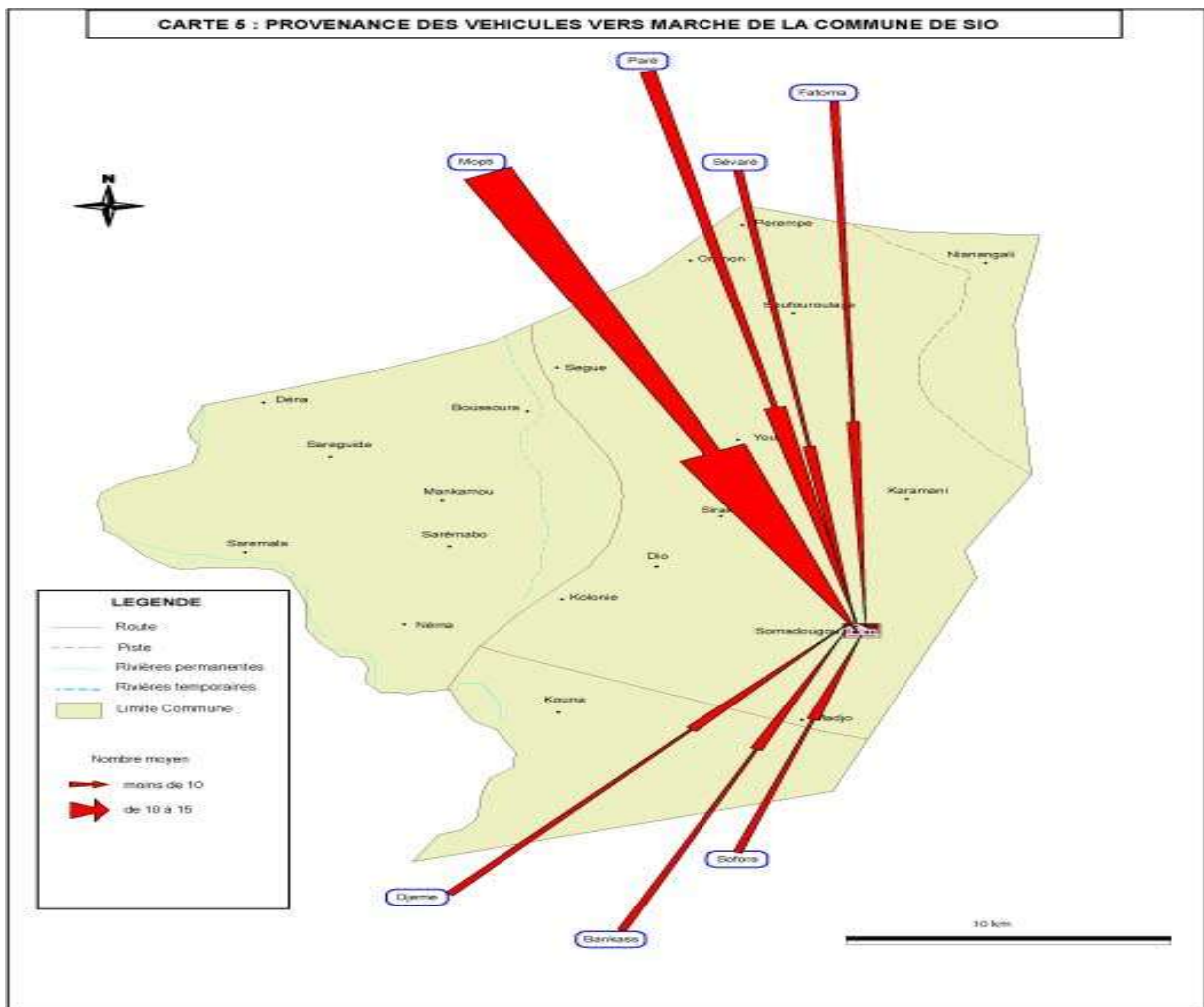
Les enquêtes menées dans le marché pour déterminer les zones de provenance des commerçants et les lieux d'approvisionnement en produits commerciaux permettent d'apprécier l'aire d'influence du marché.

- Zones de provenance des moyens de transport

Les principaux moyens de transport utilisés ont été dénombrés :

Pour les véhicules : il a été enregistré au total 40 véhicules transportant 750 passagers. La carte 3 montre les lieux de provenance des véhicules que sont Mopti, Bankass, Sévaré, Sofara, Paré, Fatoma et Djiémo. Les lieux de provenance des véhicules, par opposition à ceux des charrettes s'expliquent surtout par :

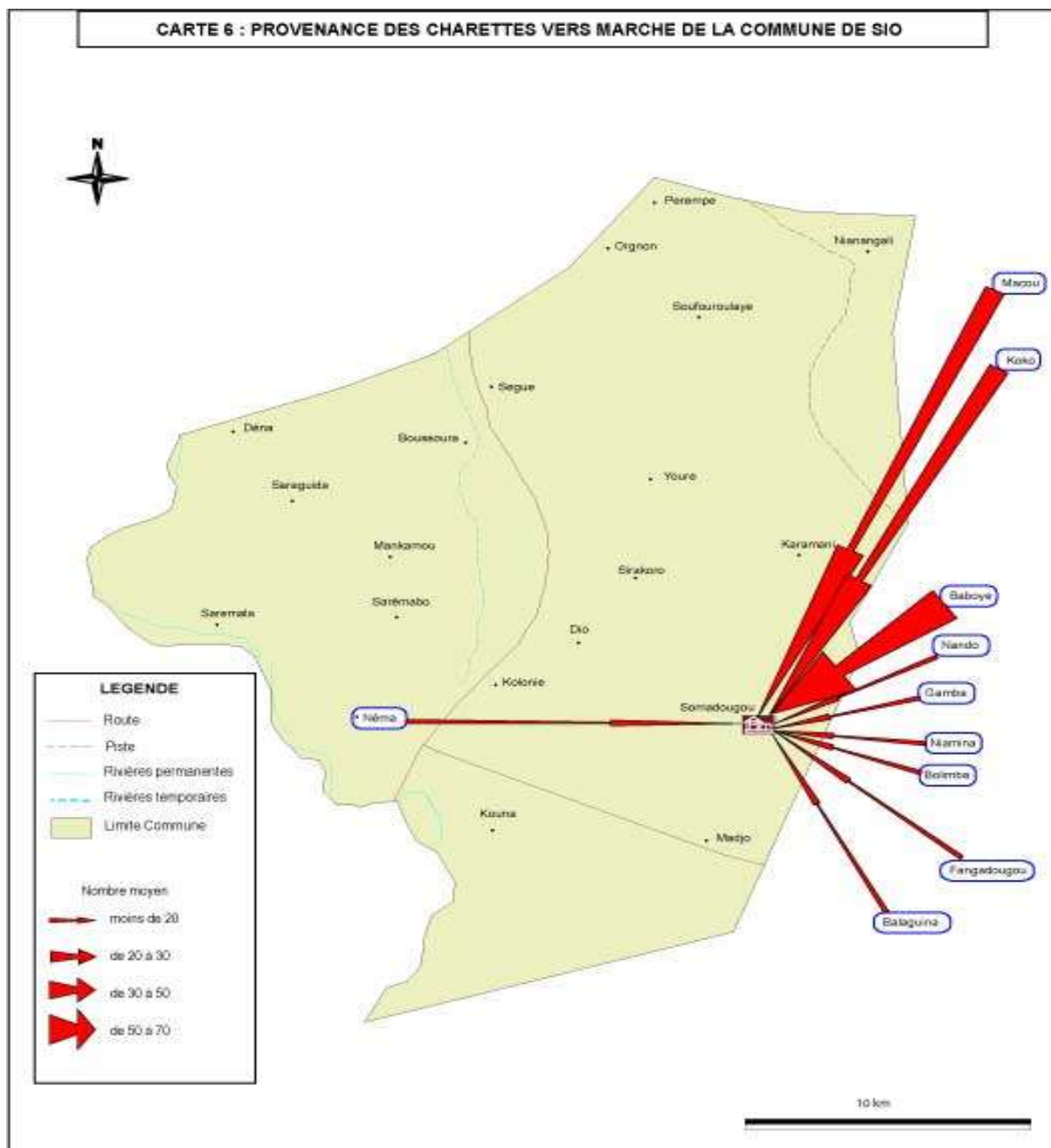
- la position de ces villes dans la hiérarchie urbaine ou semi-urbaine ;
- la connexion et la praticabilité des principaux axes de communication ;
- l'existence de grande foire ou magasins grossistes à partir desquels viennent les commerçants ;
- la ville de Mopti, en dehors de sa fonction commerciale, constitue un important port de pêche au sein duquel le marché de Somadougou est approvisionné en poisson frais, séché ou fumé.



Pour les charrettes : La proximité immédiate du marché explique aussi l'origine des flux de charrette au nombre de 317 transportant au total 400 personnes. Les lieux de provenance les plus fréquents sont :

- les localités de Baboye,
- Simita, Koko,
- Ouro Bonadié, Gamba,
- Dianga, Sarana et Fangadougou, etc.

La carte ci-après permet de lire une présence massive de charrettes venant des villages des communes de Pignari et de Doucoumbo dans le cerle de Bandiagara. Ceci s'explique par la concentration et la proximité des villages de Pignari, Docoumbo et de Pignari Bana à l'Est de la commune de Sio. Mais surtout l'état des pistes quasi-inadaptées aux véhicules.



2.2.7 Etat des relations entre l'institution publique communale et le secteur privé local

Les relations ne sont perceptibles que lors des interventions de partenaires financiers ou la mise en œuvre du PDSEC. Les liens sont surtout fondés sur le canal politique. Les initiateurs ou leaders du secteur privé occupent le plus souvent des postes politiques qui leur permettent de gagner en information et en relation avec les éléments des institutions publiques communales.

2-3 SYNTHÈSE DES FORCES ET FAIBLESSES AU PLAN ÉCONOMIQUE

Les atouts de l'économie locale sont :

Sur le plan des ressources naturelles :

- des potentialités pédologiques qui reposent sur des sols argilo-limoneux inondés adaptés aux casiers rizicoles et hors casiers où la commune de Sio a en moyenne 9 villages attributaires par casier et des sols argilo-sablonneux non inondés réservés aux cultures céréalières d'hivernage (mil, sorgho, etc.), aux cultures fourragères et maraîchères ;
- une importante zone bioclimatique avec des ressources végétales constituées de formations ligneuses variées, servant de riches pâturages en faisant de la commune une zone de parcours de transhumance très convoitée ;
- des ressources en eau particulièrement importante grâce à l'existence du fleuve Bani (qui arrose la partie Est de la commune sur une distance de 65 km), des dizaines de mares (surtout dans la zone inondée), etc.

Sur le plan des ressources humaines :

- une population particulièrement jeune avec plus de 40% qui a moins de 14 ans. Ce qui constitue un atout non négligeable pour la disponibilité en main d'œuvre abondante ;
- une dynamique associative qui peut contribuer à la promotion d'un développement local harmonieux ;
- une émergence de la gence féminine à travers le mouvement associatif et grâce à l'intervention de partenaires extérieurs.

Sur le plan des activités économiques :

- la disponibilité de superficies cultivables atteint environ 1750 ha aux niveaux des terres inondées ;
- la part importante des villages de Sio dans les 4 casiers rizicoles de la zone Mopti Sud de l'office du riz ;
- les spéculations faites au niveau des terres non inondées ;
- les périmètres maraîchers qui atteignent une vingtaine au niveau des villages où plusieurs spéculations sont développées ;
- l'élevage avec un important cheptel, des pâturages abondants et des cours d'eau pour l'abreuvement ;
- le cheptel avec 11362 têtes peut être très bénéfique pour le recouvrement des impôts et du coup améliorer la situation financière de la commune ;
- le développement de la production en lait et viande ;
- la commercialisation des produits agricoles par le biais de la foire de Somadougou et des grands centres urbains (Mopti et Sévaré).

Sur le plan stratégique et communicationnel :

- une accessibilité aux marchés et à l'information commerciale très favorable grâce à la position stratégique de la commune. Le marché de Somadougou est situé sur la route RN16. Cette route Bamako-Mopti-Gao dessert les villes de Sévaré, Mopti, Konna, etc. permettant ainsi une facile accessibilité du marché ;
- une facile Accessibilité qui favorise l'approvisionnement en intrants externes.

Les contraintes de développement de la commune sont :**Sur le plan des ressources naturelles :**

- des contraintes liées à l'appauvrissement progressif des sols, qui deviennent très exigeants dans les traitements de fertilisation des sols, assez coûteux.
- la dégradation de l'environnement qui est constatée à travers la diminution constante d'espèces végétales comme les baobabs, les dattiers sauvages, etc. ;
- fautes d'ouvrages hydrauliques (barrages et retenues d'eau), les aléas pluviométriques affectent les activités du secteur primaire.

Sur le plan des activités économiques :

- pauvreté des populations qui sont confrontées à l'accès aux intrants et aux matériels agricoles ;
- inexistence d'une réelle politique de développement de la pisciculture ;
- insuffisance de ressources fourragères pour le cheptel (cherté du tourteau)
- un énorme potentiel commercial non exploité à travers la foire de Somadougou (aucune taxe n'est collectée) ;
- aucune politique de développement artisanal et touristique qui pourrait constituer un secteur porteur.

Sur le plan des ressources humaines :

- manque de formation des jeunes qui pratiquent l'exode rural ;
- le conseil communal peine à mobiliser ses citoyens pour les affaires d'intérêt commun, notamment dans la collecte des impôts. On se rend compte que les populations et le conseil communal ne sont en contact que par le canal politique. Ce qui peut entraver la participation des populations et du coup ralentir le processus de développement local.
- absence de partenariat réel entre l'institution publique communale et le secteur privé local ;
- insuffisance d'encadrement et d'appui technique pour le compte des opérateurs économiques locaux ;
- problème d'accessibilité aux institutions de financement ;
- faible culture d'entreprenariat, des initiatives qui sont dans un stade de survie.

Sur le plan stratégique et communicationnel :

- l'enclavement des villages de la zone inondée.

III - DIAGNOSTIC FISCAL ET FINANCIER

3-1 MOBILISATION DES RESSOURCES LOCALES

L'audit des ressources financières de la Commune de Sio sera axé sur le descriptif des différentes sources de recettes, d'une part et d'autre part, leur degré de mobilisation.

3.1.1 Chaîne fiscale, procédures d'assiette et de recouvrement des impôts et taxes locaux

En matière d'émission des impôts et taxes, tout le processus est assuré par les services de la Commune, notamment la régie des recettes, sous le contrôle du service des impôts et de la Tutelle. En effet, par souci d'alléger le système fiscal et surtout pallier le déficit en moyens humains, matériels et logistiques des services fiscaux et financiers de l'Etat, il a été institutionnalisé la mise en place de régies de recettes dans les communes. Le régisseur des recettes est ainsi un agent communal chargé des opérations de recensement des contribuables en vue de faciliter l'émission des rôles, qui se fait annuellement, selon les procédures en vigueur.

Globalement, l'appui du service des impôts peut se structurer ainsi :

- ⇒ *Accueil et recensement :*
 - *Assister les contribuables*
 - *Enregistrer les déclarations*
 - *Et enfin Recenser les contribuables de leur ressort*
- ⇒ *Emission et documentation :*
 - *Instruire les documents en matière d'assiette*
 - *Confectionner les rôles d'impôts, les états de liquidation en ce qui concerne les centres non encore informatisés.*
- ⇒ *Encaissement et recouvrement :*
 - *Vérifier l'exactitude des renseignements fournis par les contribuables*
 - *Recevoir les paiements des contribuables, enregistrer les paiements et établir les quittances*
 - *Préparer les états de versement des recettes.*

Après recensement et remise des rôles au Préfet du Cercle, ce dernier les envoie au service des impôts pour vérification. Après vérification, le service des impôts délivre un quitus au Préfet qui approuve le document donnant ainsi l'aval au service de la commune pour l'exécution des recouvrements.

Il convient de signaler que l'émission des rôles se fait sur la base d'une révision périodique des matières imposables. Et, il ressort des entretiens avec les personnes ressources de la Commune que la base de révision des rôles est constituée des résultats du recensement

général de la population de 1998. Ce qui constitue un handicap majeur en matière de maîtrise et de gestion du potentiel fiscal de la Commune.

3.1.2 Performances de mobilisation des ressources

La gestion des ressources financières est assurée par le Maire qui est l'ordonnateur du budget communal. Pour lui faciliter la tâche, le Conseil Communal a mis en place des organes et services qui appuient le Maire dans l'exécution de ses fonctions. Il s'agit :

- Des commissions techniques, notamment :
 - la commission des finances ;
 - la commission domaniale ;
 - et la commission chargée de l'état civil.
- Les services municipaux, que sont :
 - le secrétariat général ;
 - la régie des recettes.

3.1.2.1 Potentiel fiscal, rendement potentiel et rendement actuel de la fiscalité locale

Les ressources de la Commune rurale de Sio sont principalement composées de :

- des impôts et taxes, notamment la TDRL, les taxes armes et bétail, la taxe voirie, et les vignettes sur les cycles à moteur ;
- des prestations de services de la mairie, essentiellement en matière de fournitures de services à caractère administratif ;
- les ITS et taxes charrettes.

➤ Potentiel fiscal de la Commune :

L'appréciation du potentiel fiscal de la commune a été faite sur la base de l'exploitation des rôles numériques, combiné aux résultats du recensement de la foire de Somandougou. Elle a permis d'apprécier le potentiel fiscal de la Commune, néanmoins compte tenu des aléas et difficultés de recouvrements des impôts et taxes, un taux de recouvrement a été appliqué à chaque type selon le niveau de maîtrise probable de la commune de ses matières imposables, afin de calculer le rendement potentiel des recettes fiscales de la Commune. Ainsi, il a été appliqué un taux de :

- 90% de recouvrement pour la TDRL, les ITS, les redevances à caractère administratif et la voirie. L'application de ce taux s'explique par la relative facilité de localisation de ces sources de recettes, qui nécessitent néanmoins au préalable, un recensement des matières imposables. Concernant la taxe voirie, il convient également de s'accorder sur la définition du concept de famille, si l'on sait que le livret de famille qui permet de faire le décompte pour le recouvrement de la taxe de voirie, comportait parfois, dans certaines communes du cercle, jusqu'à une centaine de personnes ;

- 85% de recouvrement pour l'occupation des droits de place sur les marchés et foires. Même si, aucun montant n'a été mentionné sur les comptes administratifs du maire provenant de l'exploitation du marché de Somandougou pour la période 2003-2007 ;
- 80% de recouvrement pour les taxes sur le bétail, sur les armes à feu et les charrettes, ainsi que les vignettes sur les cycles à moteur, dont le recensement repose plus sur la collaboration et la volonté de la population.

La mise en œuvre, en tenant compte des modérations précitées permettrait à la commune d'arriver à un niveau de recouvrement potentiel de l'ordre de 89% du potentiel fiscal. Ainsi, chaque année, la commune pourrait recouvrer un minimum fiscal de l'ordre de 16.201.756 FCFA. Ce montant pourrait être amélioré à travers d'une part une meilleure gestion des produits du domaine, et d'autre part, le recensement préalable des charrettes et des motos, si l'on sait qu'elles constituent les moyens de déplacement les plus usités et leur niveau de recouvrement actuel est assez faible par rapport au potentiel de la Commune.

• **Potentiel fiscal du marché :**

Le marché de Somadougou a une grande dimension. Ce qui constitue pour la commune de Sio un potentiel fiscal très important. Ainsi, le recouvrement des taxes qui n'est pas effectué actuellement, pourra se baser sur les activités de commerces suivantes :

- 494 appatams ;
- 40 hangars ;
- 576 sans abris ;
- 56 boutiques.
- 12 kiosques;
- 56 marchands ambulants
- 26 magasins.

Sur le plan du transport, le potentiel fiscal est encore important à travers les :

- les véhicules qui sont en moyenne 40 ;
- les charrettes qui sont en moyenne 317 ;
- les pous pous qui sont en moyenne 27.

Au niveau du parc à bétail, les potentialités fiscales sont considérables :

- 378 ovins et caprins en moyenne ;
- 258 bovins en moyenne ;
- 30 asins en moyenne.

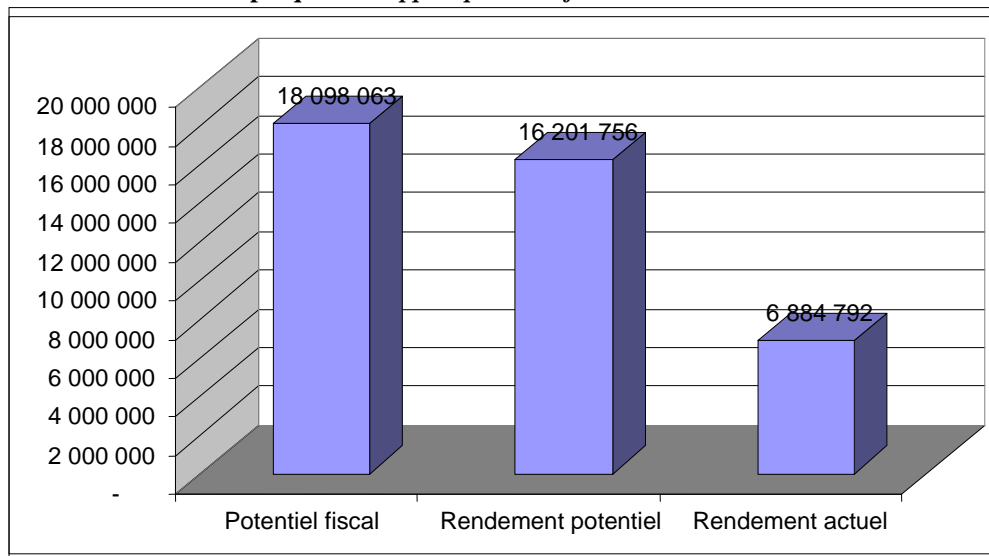
➤ **Niveau actuel d'exploitation des ressources de la Commune :**

Pour rappel, le diagnostic des impôts locaux pour la période 2003-2007, a révélé un faible niveau de recouvrement par rapport aux émissions, de l'ordre de 35%. Il convient de signaler que sur les recettes par grandes masses significatives, le recouvrement de toutes les sources de recettes n'est pas effectif. En effet, sur la période 2003-2007 :

- pour les impôts et taxes, seule la TDRL et la taxe de voirie sont recouvrées à des taux respectivement de 33% et de 62% ;

- pour les impôts liés à l'activité, les recouvrements concernent les ITS qui sont recouverts à hauteur de 57%, en moyenne et les taxes sur les charrettes (8%) ;
- pour les impôts et taxes assimilés, les matières recouvrées concernent la taxe sur le bétail (16%), la taxe sur les armes à feu (22%), les taxes sur les moulins (92%), les vignettes sur les cycles à moteur (22%) et les droits des services à caractère administratifs (2%).

Graphique 8 : Rapport potentiel fiscal et niveau actuel



Source : Enquêtes SAFIC – Janvier 2009

Le constat qui se dégage est un faible niveau de recouvrement des recettes fiscales de la commune par rapport à l'émission. D'ailleurs, l'exploitation des données du diagnostic a révélé que le taux d'émission est déjà assez faible par rapport au potentiel fiscal actuel de la commune. Ceci induit un faible niveau de recouvrement des recettes fiscales de l'ordre de 38% du rendement fiscal normal de la commune rurale de Sio.

3.1.2.2 Niveau d'activités des services de recouvrement et perception des impôts, taxes et droits locaux

⇒ **Emission des impôts et taxes**

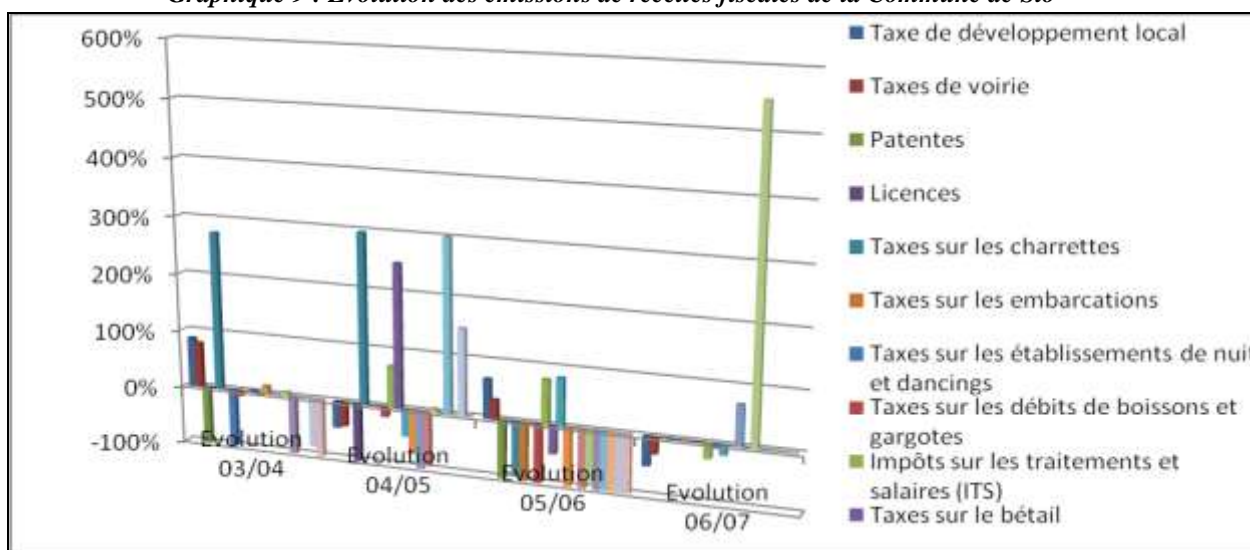
En matière d'émission des impôts et taxes, tout le processus est assuré par les services de la Commune, notamment la régie des recettes, sous le contrôle du service des impôts et de la Tutelle. En effet, par souci d'alléger le système fiscal et surtout pallier le déficit en moyens humains, matériels et logistiques des services fiscaux et financiers de l'Etat, il a été institutionnalisé la mise en place de régies de recettes dans les communes. Le régisseur des recettes est ainsi un agent communal chargé des opérations de recensement des contribuables en vue de faciliter l'émission des rôles, qui se fait annuellement, selon les procédures en vigueur.

Globalement, l'appui du service des impôts peut se structurer ainsi :

- ⇒ *Accueil et recensement :*
 - Assister les contribuables
 - Enregistrer les déclarations
 - Et enfin Recenser les contribuables de leur ressort
- ⇒ *Emission et documentation :*
 - Instruire les documents en matière d'assiette
 - Confectionner les rôles d'impôts, les états de liquidation en ce qui concerne les centres non encore informatisés.
- ⇒ *Encaissement et recouvrement :*
 - Vérifier l'exactitude des renseignements fournis par les contribuables
 - Recevoir les paiements des contribuables, enregistrer les paiements et établir les quittances
 - Préparer les états de versement des recettes

Il convient de signaler que l'émission des rôles se fait sur la base d'une révision périodique des matières imposables. Et, il ressort des entretiens avec les personnes ressources de la Commune que la base de révision des rôles est constituée des résultats du recensement général de la population de 1998. Ce qui constitue un handicap majeur en matière de maîtrise et de gestion du potentiel fiscal de la Commune.

Graphique 9 : Evolution des émissions de recettes fiscales de la Commune de Sio



Source : Enquêtes SAFIC – Janvier 2009

L'analyse de la structures des recettes fiscales émises montre une diversité des sources de recettes de la commune sur la période 2003-2007. Quant à l'évolution des taux d'émission, elle se caractérise par :

- des impôts et taxes sur les personnes : un taux globalement positif de l'ordre de 13% pour la période 2003-2007, malgré une fluctuation de taux négatifs entrecoupant ces taux positif;

- des impôts liés à l'activité qui ont un taux d'évolution des émissions globalement nuls, avec néanmoins de fortes disparités au niveau des rubriques (120% pour les taxes charrettes et -50% pour les patentes) ;
- des impôts et taxes assimilés, ainsi que les autres impôts et taxes assimilés, présentant une évolution globalement nulle voir négative.

Le constat qui se dégage est une émission de toutes les rubriques de recettes par la commune sans tenir compte du potentiel existant, ce qui reflète un établissement assez hasardeux des émissions de recettes.

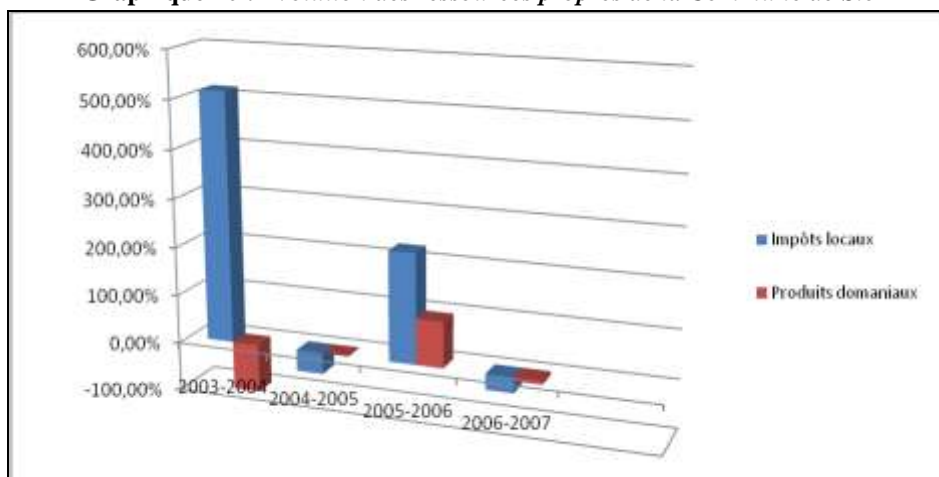
⇒ Recouvrement des impôts locaux

Le recouvrement des ressources fiscales de la Commune incombe dans les faits au régisseur des recettes qui travaille sous la responsabilité du receveur, comptable de la Commune. Pour l'accomplissement efficace de sa tâche, il s'appuie sur les chefs de villages en vue d'assurer un recouvrement effectif des impôts, taxes et droits auprès des contribuables recensés et figurant sur les rôles dûment établis. A cet effet, il a été institué un cahier de recouvrement au niveau de chaque village, détenu par le chef de village pour le suivi régulier des recouvrements.

D'une manière générale, rapporté aux prévisions, on constate que le taux de recouvrement :

- pour les impôts locaux, est en moyenne de 166% pour la période 2003-2007, avec deux périodes régressives (2004-2005 : -44% et 2005-2006 : -32%) ;
- pour les produits domaniaux, la tendance est globalement négative (moyenne sur cinq ans de -3%), car durant la période de référence seuls les années 2004-2005 ont enregistré un taux de recouvrement positif.

Graphique 10 : Evolution des ressources propres de la Commune de Sio



Source : Enquêtes SAFIC – Janvier 2009

Les tendances globalement positives pour les recettes fiscales émanent des deux excédents notés durant les périodes 2003-2004 et 2005-2006. Néanmoins, cette progression n'est pas un signe de performance de la commune dans la mesure où elle n'est pas continuée sur la période 2003-2007.

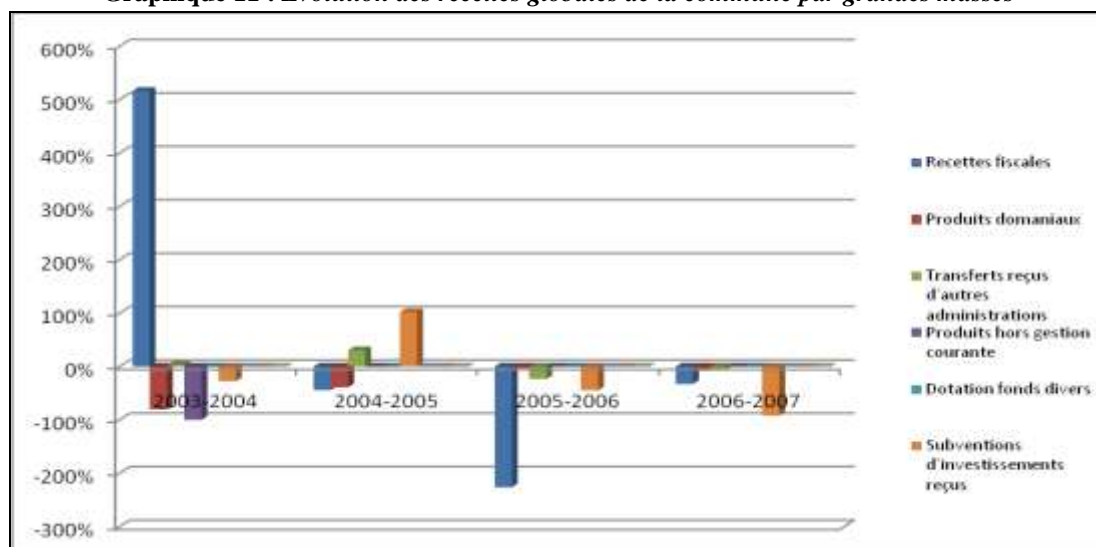
La faiblesse du rendement des produits du domaine du patrimoine et des services, s'explique, selon les services techniques financiers de la localité par l'autonomie de gestion de la commune, notamment pour la gestion des redevances à caractère administratifs. En effet, pour cet aspect, le maire procède à une commande de reçus directement gérés au niveau de la Commune (soit par les services communaux, soit par l'adjoint du maire chargé de l'Etat civil), sans un dépôt préalable de valeur inactive au niveau de la perception. Ce qui réduit le moyen de contrôle des services de l'Etat sur la gestion des produits domaniaux.

3.1.2.3 Evolution des recettes de 2003 à 2007

⇒ Recouvrement des recettes globales de la Commune

L'analyse du recouvrement des recettes par grandes masses significatives montre la prédominance des recettes fiscales et dans une moindre mesure celles provenant de partenaires financiers. Le manque de régularité de ces deux types de recettes, qui sont d'ailleurs les plus importants pour la commune amenuise ses capacités d'investissements et la prise en charge constante des besoins de sa population.

Graphique 11 : Evolution des recettes globales de la commune par grandes masses



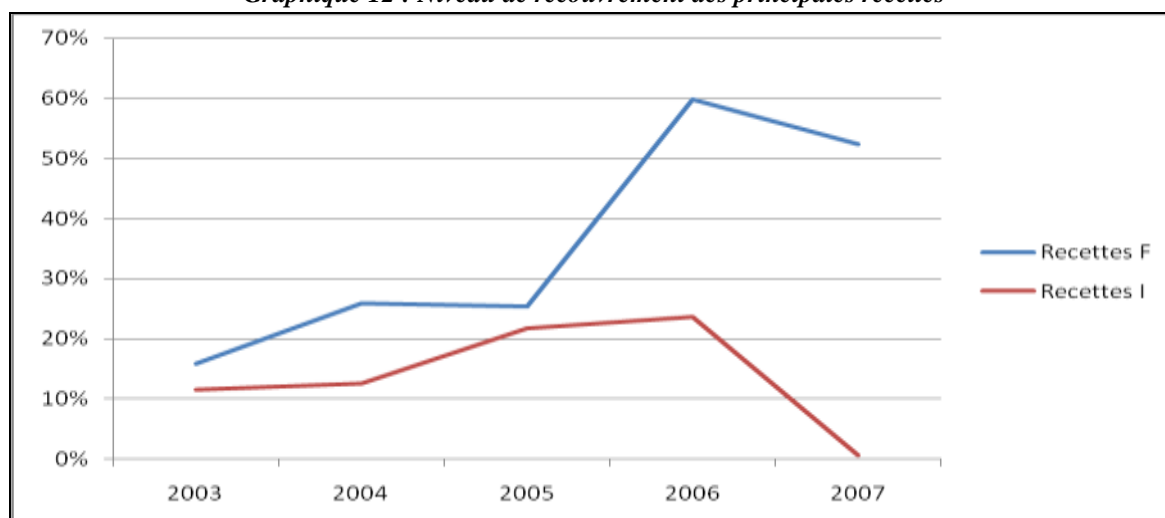
Source : Enquêtes SAFIC – Janvier 2009

⇒ Niveau de mobilisation des ressources de la Commune

Les fortes fluctuations des grandes masses de recettes significatives de la commune influent sur la tendance globale des recettes et dépenses aussi bien de fonctionnement que d'investissement.

- Pour la section fonctionnement, le taux de recouvrement des recettes suit une évolution positive dans l'ensemble qui se répercute d'ailleurs sur le taux d'exécution des dépenses.
- Pour la section investissement, la tendance générale est le faible taux de recouvrement, dont le taux le plus important est atteint en 2005, 29%. Cette situation reflète pour la commune, un faible niveau de maîtrise des transferts reçus des partenaires.

Graphique 12 : Niveau de recouvrement des principales recettes

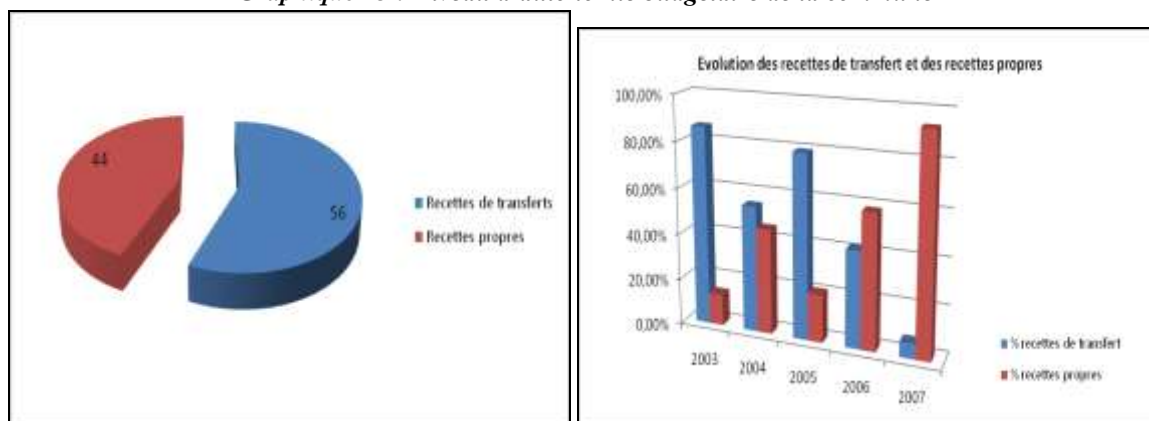


Source : Enquêtes SAFIC – Janvier 2009

⇒ **Niveau d'autonomie budgétaire de la Commune**

L'étude des données financières de la Commune montre que les recettes propres de la commune sont assez conséquentes comparées aux recettes de transfert. Globalement de l'ordre de 56% par rapport aux recettes globales, les recettes de transfert de la commune de Sio sont caractérisées durant la période 2003-2007 par la faiblesse des montants, notamment pour l'année 2007.

Graphique 13 : Niveau d'autonomie budgétaire de la commune



Source : Enquêtes SAFIC – Janvier 2009

3.1.2.4 Indicateurs de performance de mobilisation des ressources

Une analyse fine des éléments budgétaires de la commune de Sio permet de faire les constats suivants :

- Au niveau des indicateurs de recettes per capita :
 - o une fluctuation importante du ratio des recettes totales rapportées au nombre d'habitants qui sont en moyenne de 780 FCFA, mais variant de 446 FCFA en 2007 (taux le plus bas) à 1088 FCFA en 2006. ce qui montre le caractère erratique des recettes de la commune ;

- ce faible niveau de satisfaction des besoins de la population est corrélé à leur faible niveau de contribution fiscale au fonctionnement de la commune puisque l'apport moyen de chaque citoyen, a varié de 32 FCFA en 2003 à 255 FCFA en 2007 ;

Tableau 5 : Indicateurs de recettes per capita de la Commune rurale de Sio

INDICATEURS DE RECETTES PER CAPITA	2003	2004	2005	2006	2007	Moyenne de 2003/2007
Recettes totales/habitant	640	770	958	1088	446	780
Recettes propres/habitant	87	350	199	633	416	337
Recettes fiscales/habitant	58	350	195	630	413	329
Produits du domaine du patrimoine et des services/habitant	30	0	4	3	3	8
TDRL/habitant	32	139	43	482	255	190
Recettes gérées par la Commune/habitant	58	350	195	630	413	329

Source : Enquêtes SAFIC – Janvier 2009

- Au niveau des indicateurs de structure de recettes :
 - la taxe de développement local représente une part non négligeable des recettes de fonctionnement et des recettes propres de la commune (en moyenne près de 39 % des recettes de fonctionnement et 46% des recettes propres) ;
 - la part des recettes d'origines internes (46%) est assez appréciable comparée aux recettes de transfert (53%) cette tendance permet à la commune d'avoir une meilleure maîtrise des investissements qui sont opérés sur son territoire ;
 - la contribution du patrimoine communal, qui a enregistré une certaine régression, est faible par rapport au volume des recettes collectées ;
 - la relative autonomie de la commune se matérialise sur le rapport entre recettes de fonctionnement et recettes d'investissement.

Tableau 6 : Indicateurs de structure des recettes de la Commune rurale de Sio

Structures des recettes de la Commune	2003	2004	2005	2006	2007	Moyenne
TDRL/recettes de fonctionnement	18,7%	32,1%	15,2%	67,4%	61,3%	39,0%
TDRL/recettes propres	36,1%	39,7%	21,5%	76,1%	61,3%	46,9%
Recettes propres/recettes totales	13,7%	45,4%	20,7%	58,2%	93,5%	46,3%
Recettes de transfert/recettes totales	86,3%	54,6%	79,3%	41,8%	6,5%	53,7%
Recettes fiscales/Recettes propres	65,8%	100,0%	98,2%	99,5%	99,3%	92,5%
Produits du domaine du patrimoine et des services/Recettes propres	34,2%	0,0%	1,8%	0,5%	0,7%	7,5%
Recettes de fonctionnement/Recettes d'investissement	35,8%	128,1%	41,4%	191,6%	1427,8%	365,0%
Recettes gérées par la Commune/Recettes propres	66,3%	100,0%	98,2%	99,5%	99,3%	92,6%
TDRL/Recettes gérées par la Commune	54,5%	39,7%	21,9%	76,5%	61,8%	50,9%
Produits dom, Patri, Services gérés par commune/Recettes gérées par la Commune	51,6%	0,0%	1,8%	0,5%	0,7%	10,9%

Source : Enquêtes SAFIC – Janvier 2009

3-2 GESTION BUDGETAIRE ET FINANCIERE

3.2.1 Processus de budgétisation locale

La loi N° 93-008 AN-RM du 11 février 1993 relative à l'administration des Collectivités Territoriales, en son article 7 stipule que « *la préparation, l'adoption, l'exécution et le contrôle de l'exécution du budget des collectivités s'effectuent dans les conditions prévues par la loi* ». L'adoption du budget de la commune obéit à un processus qui fait intervenir plusieurs acteurs. On peut distinguer trois phases :

L'élaboration du budget : Durant cette phase, les rôles nominatifs sont établis et une délibération du conseil communal vient sanctionner l'arrêt des rôles. L'état des rôles est envoyé à la tutelle pour approbation. Des débats publics sont organisés avec les conseillers des villages, les chefs de villages et les différentes organisations. Au cours de ces rencontres les participants ont l'opportunité de se prononcer sur les investissements prévus et les orientations budgétaires. Les comptes rendus présentés lors du diagnostic sont très sommaires. Les discussions qui y sont notées ne soulèvent aucune contradiction majeure. A la suite de ce processus, l'avant projet du budget est élaboré et présenté au conseil communal pour adoption.

L'adoption et le vote du budget : Le conseil communal se penche sur l'étude du projet de budget. La durée de la session est de 10 jours en général. Tous les budgets ont été votés à l'unanimité des membres présents. Les discussions ont surtout porté sur le recouvrement des recettes. Ces sessions d'adoption n'ont pas enregistré la participation des populations même si cette disposition est prévue par la loi.

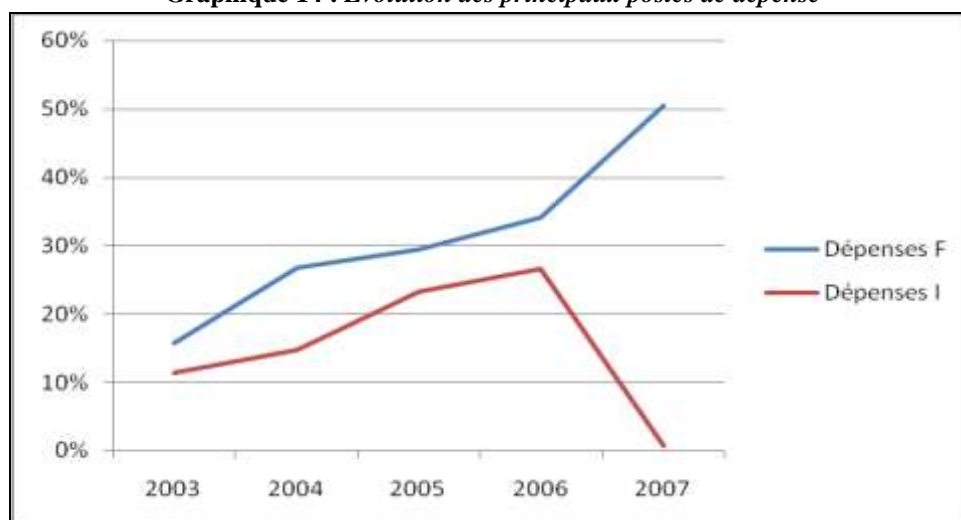
L'approbation de l'autorité de tutelle : Après la session d'adoption, la commune a transmis à la tutelle dans un délai de 8 jours la délibération du conseil portant sur le budget, le compte rendu de la session et le procès verbal de délibération. Pour être exécutoire, le budget doit être approuvé par l'autorité de tutelle en l'occurrence le préfet dans les 30 jours qui suivent la transmission du dossier. Le dépôt de ces documents a fait l'objet d'un bordereau d'envoi avec accusé de réception. Cette disposition n'est pas explicite au vu de la loi qui parle de la délivrance d'un récépissé de dépôt délivré par l'autorité, seul document pouvant permettre de considérer le délai de 30 jours au-delà duquel, sans rejet ni approbation par l'autorité, le budget devient exécutoire.

3.2.2 Qualité de la dépense

3.2.2.1 Evolution des dépenses totales

L'étude de l'évolution des principales dépenses de la commune montre une nette prédominance des dépenses de fonctionnement sur celles d'investissement. D'une tendance assez linéaire de 2003 à 2006, les deux types de dépense ont montré un net contraste à partir de 2007.

Graphique 14 : Evolution des principaux postes de dépense



Source : Enquêtes SAFIC – Janvier 2009

Une analyse plus fine permet de faire les constats suivants :

- Pour les indicateurs de dépenses per capita : une évolution erratique des dépenses rapportées à la population (du simple au triple entre 2003 et 2007) puisque les dépenses moyennes totales par habitant ont progressé de 402 Fcfa en 2003 à 1080 Fcfa en 2004, ce qui est conforme à l'évolution des recettes globales de la commune. Tel est le cas de toutes les autres dépenses per capita qui ont presque toutes connu une forte fluctuation sur la période, marquée néanmoins par la faiblesse de leur niveau. Les ressources financières affectées par la commune à la satisfaction des besoins de chaque habitant sont extrêmement faibles et sont en moyenne inférieures à 400 FCFA pour le fonctionnement et 700 FCFA pour l'investissement. Le niveau de recouvrement erratique des recettes globales ne permet pas à la commune de prendre en charge de manière satisfaisante les besoins de sa population, malgré les efforts qui sont consentis.

Tableau 7 : Evolution des indicateurs de dépenses per capita

INDICATEURS DE DEPENSES PER CAPITA	2003	2004	2005	2006	2007	Moyenne de 2003 2007
Dépenses totales/habitant	402	1080	1368	1264	999	1 022
Dépenses de fonctionnement/habitant	221	350	227	435	492	345
Dépenses de structure/habitant	221	636	899	814	500	614
Dépenses d'investissement/habitant	181	730	1 141	829	507	677
Dépenses de services/habitant	181	444	469	450	498	408

Source : Enquêtes SAFIC – Janvier 2009

- Pour les indicateurs de structures des dépenses : On constate sur la période que les dépenses de fonctionnement, qui sont en moyenne de 37% ont évolué en dents de scie, avec une certaine tendance à la hausse à partir de 2006. De même, la couverture des dépenses de personnel par les ressources de fonctionnement ne cesse de croître, et sont

caractérisées par leur niveau élevé dans l'ensemble. Cette tendance si elle se poursuit constituerait une entrave pour la prise en compte des besoins de la population par la commune.

Tableau 8 : Indicateurs de structure des dépenses de la Commune rurale de Sio

Structures des dépenses de la Commune	2003	2004	2005	2006	2007	Moyenne
Dépenses de fonctionnement/dépenses totales	55,0%	32,4%	16,6%	34,5%	49,3%	37,5%
Dépenses de structure/dépenses totales	55,0%	58,9%	65,7%	64,4%	50,1%	58,8%
Dépenses d'investissement/dépenses totales	45,0%	67,6%	83,4%	65,5%	50,7%	62,5%
Dépenses de services/dépenses totales	45,0%	41,1%	34,3%	35,6%	49,9%	41,2%
Dépenses de personnel/dépenses de fonctionnement	27,2%	57,5%	74,5%	64,4%	85,4%	61,8%

Source : Enquêtes SAFIC – Janvier 2009

3.2.2.2 Structure et évolution des dépenses de fonctionnement par principales composantes

L'analyse de la structure des dépenses de fonctionnement de la Commune de Sio révèle qu'elles sont principalement composées de trois rubriques :

- **fonctionnement propre de la mairie** : cette rubrique constitue la plus importante part du budget des dépenses de fonctionnement de la mairie avec un pourcentage de 64% ;
- **fonctionnement de service aux populations** 12% du montant total des dépenses de fonctionnement exécutées par la mairie sur la période de référence de l'étude ;
- **autres dépenses de fonctionnement** : elles se structurent en dépenses au profit des structures déconcentrées de l'Etat et autres dépenses de gestion courante et représentent 24% des dépenses totales de fonctionnement.

➤ **Salaires du personnel et autres**

L'analyse de la situation des charges de personnel de la commune sur une période de référence de cinq années (2003-2007), montre qu'elle représente, en moyenne 65% des dépenses de fonctionnement de la Commune de Sio. Les charges du personnel comprennent les rémunérations principales, les indemnités et primes, les rémunérations du personnel non titulaire et les charges sociales de prévoyance. Une analyse plus fine montre qu'elles restent dominées par les rémunérations du personnel titulaire qui représentent en moyenne 96% pour les cinq années de référence de l'étude.

➤ **Matériels et fournitures**

Les matériels et fournitures comprennent les combustibles et lubrifiants et les fournitures de bureau stockées utilisés par la mairie. L'analyse montre une non prise en compte des fournitures, livres et matériels scolaires pour la période de référence de l'étude malgré les nouvelles orientations relatives à une plus grande implication des collectivités dans le secteur

de l'éducation. Quoiqu'il en soit, ce secteur est faiblement pris en compte dans le budget car il ne concerne que 2% du budget total de fonctionnement.

➤ **Entretien du patrimoine**

Les dépenses d'entretien du patrimoine représentent sont très faibles 0,5% du montant total des dépenses de fonctionnement de la commune de Sio pour la période 2003-2007. Une analyse détaillée montre qu'elles ne prennent en charge que l'achat de petits matériels et outillage, ce qui dénote la faible prise en compte des charges d'entretien des équipements communaux dans la budgétisation locale.

➤ **Promotion socio-économique**

La promotion socio-économique s'inscrit globalement dans les services offerts par la commune à la population, elle se structure en charge d'organisation des fêtes officielles et appui aux organismes. Elle se singularise par leur faiblesse rapportée aux dépenses totales de fonctionnement, car de l'ordre de 12%, dont 7% sont affectées aux organismes.

3.2.2.3 Evolution des dépenses d'investissement

Les investissements opérés sur le territoire communal sur la période de référence de l'étude concerne les constructions et dans une moindre mesure l'acquisition de matériels. Ils se caractérisent d'une manière générale par leur faible montant. D'ailleurs, les réalisations les plus importants sont exécutées en 2003-2005 et 2006 et concernent globalement la construction d'équipements socio-collectifs.

Cependant, les faibles montants qui représentent en moyenne 37% des dépenses totales de la commune sur la période ne permettent pas à la commune de prendre en charge tous les besoins des citoyens allant dans le sens de la promotion de l'accès aux services sociaux de base.

3.2.2.4 Evolution des éléments d'équilibre financier

Au niveau des équilibres financiers, on constate que la capacité de constitution de l'épargne est en progression constante entre 2004-2006, même si on note une légère baisse du niveau d'épargne en 2006. Cette situation a induit une réelle possibilité de participation aux investissements, notamment à partir de 2004 avant d'enregistrer une chute de -302.216 Fcfa en 2007. D'ailleurs, les trois années durant lesquelles la commune a enregistré une épargne sur ces recettes de fonctionnements, elle a renforcé son potentiel d'investissement ce qui explique d'ailleurs l'écart constaté entre les recettes et les dépenses d'investissement. Ces années sont caractérisées par une réelle capacité d'autofinancement de la commune, notamment pour l'année 2006 où elle a enregistré un niveau d'autofinancement d'environ 51%.

Tableau 9 : Tableau des équilibres financiers de la commune

EQUILIBRES FINANCIERS	2003	2004	2005	2006	2007
Recettes réelles de fonctionnement	3 711 016	9 638 372	6 286 079	16 152 280	9 664 262
Dépenses réelles de fonctionnement	1 973 662	4 289 285	3 831 161	6 679 826	9 866 478
Epargne brute/nette	1 737 354	5 349 087	2 454 918	9 472 454	-202 216
Recettes propres réelles d'investissement	0	0	5 077 601	0	0
Recettes réelles d'investissement	10 368 166	7 521 215	15 173 449	8 431 568	676 848
Capacité d'autofinancement des investissements	1 737 354	5 349 087	7 532 519	9 472 454	-202 216
Recettes totales d'investissement (y compris prélèvement)	12 105 520	12 870 302	22 705 968	17 904 022	474 632
Recettes propres/dépenses de fonctionnement et d'entretien	97,48%	181,80%	116,04%	214,25%	97,95%
Dépenses réelles totales d'investissement	480 000	9 746 946	16 307 582	9 507 391	676 848
Epargne nette/Recettes de fonctionnement	46,82%	55,50%	39,05%	58,64%	-2,09%
Recettes totales d'investissement/dépenses totales d'investissement	2160,03%	77,16%	93,05%	88,68%	100,00%
Capacité d'autofinancement des investissements/dépenses totales d'investis.	361,95%	54,88%	46,19%	99,63%	-29,88%
Ecart recettes totales d'investissement - dépenses totales d'investissement	9 888 166	-2 225 731	-1 134 133	-1 075 823	0

Source : Enquêtes SAFIC – Janvier 2009

3.2.2.5 Respect des principes et règles en matière de gestion des finances et de la comptabilité publique locale

En matière de finances locales et de comptabilité publique, les recettes doivent permettre de couvrir les dépenses pour chaque rubrique. D'une manière générale, la capacité d'autofinancement des investissements est assez importante du fait de l'épargne capitalisée en 2005. Cependant, le faible niveau de maîtrise des dépenses influe négativement sur l'écart recettes/dépenses, situation fortement influencée par la forte dépense opérée en 2003 en l'absence de recettes équivalentes.

3.2.3 Evaluation du patrimoine d'infrastructures publiques communales

3.2.3.1 Stock d'infrastructures public de compétences communales

Le patrimoine physique est composé d'équipements éducatifs, sanitaires, hydrauliques et marchands. Quant à l'administration, le siège de la mairie et la salle de réunion municipale constituent le seul patrimoine de la commune. La Sous préfecture est implantée à Soufouroulaye, mais est indépendante à la mairie.

⇒ **Equipements administratifs**

Les équipements administratifs ne pas sont nombreux dans la commune. Le village de Soufouroulaye, le chef-lieu de la commune, abrite la Mairie et la Sous-préfecture. Les services techniques sont représentés mais n'ont pas de locaux dans la commune. Construit en 1999, le siège de la mairie est ainsi caractérisé :

- une construction en dur ;
- superficie : 112 m² ;
- un bon état et niveau de fonctionnalité avec une durée de vie théorique de l'ordre de 50 années.

⇒ **Equipements éducatifs**

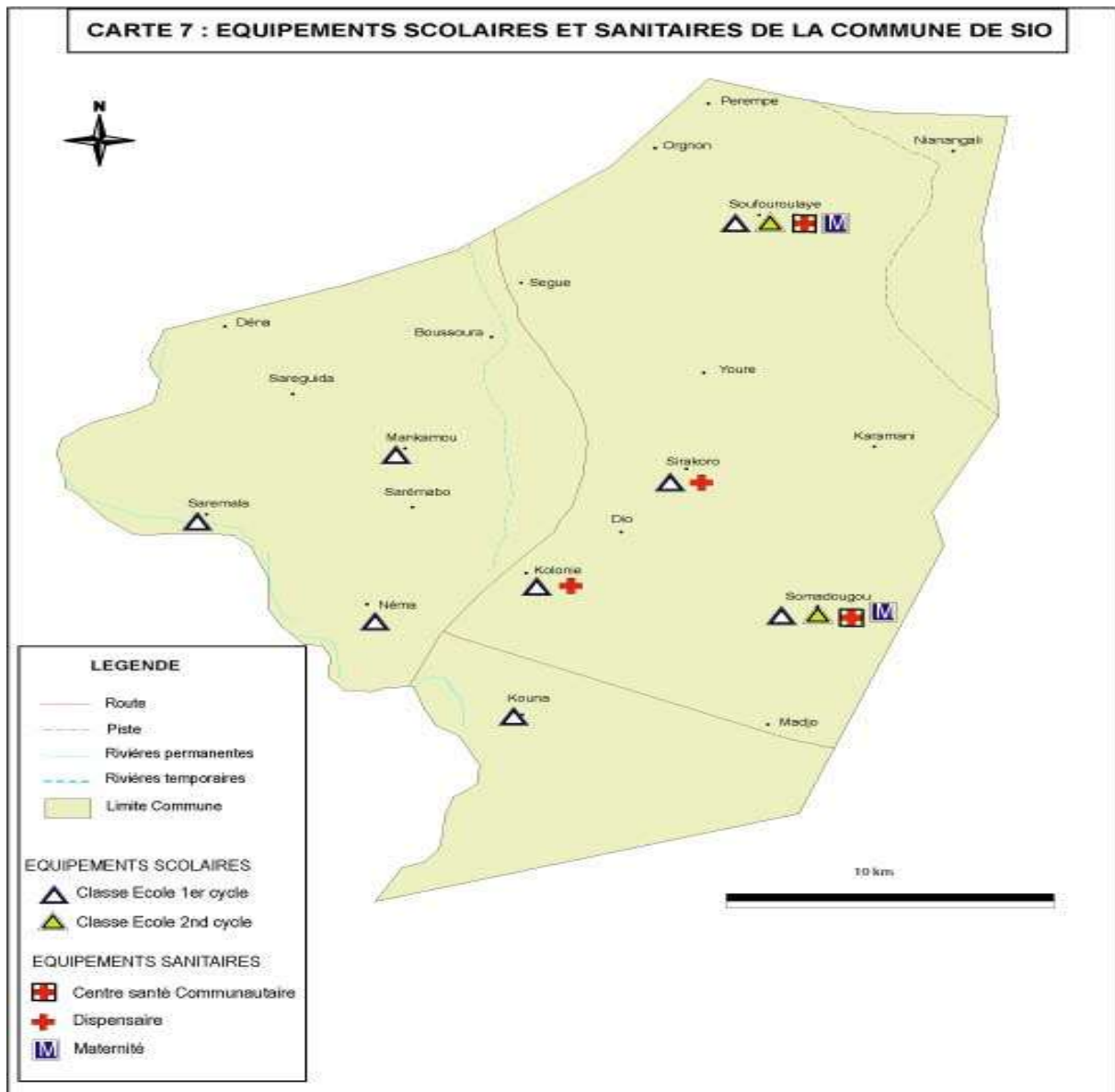
Les équipements éducatifs sont ainsi constitués :

- 8 écoles de 1^{er} cycle ;
- 2 écoles de second cycle ;
- une école préscolaire ;
- 2 Centres d'Education pour le Développement (CED) ;
- des Centres d'alphabétisation fonctionnelle (CAF) au niveau de tous les villages ;
- une Médersa à Soufouroulaye.

La carte ci-dessous montre que seuls les villages de Soufouroulaye, Mankamou, Sarémala, Néima, Kolonie, Kouna, Somadougou et Sinankoro ont une école de 1^{er} cycle. Pour le second cycle, elle n'existe qu'à Soufouroulaye et Somadougou. L'unique préscolaire se trouve à Soufouroulaye. Quant aux CAF (Centre d'alphabétisation fonctionnelle), ils sont établis au niveau de tous les villages grâce aux partenaires au développement que sont l'ONG EVEIL et le projet SUCCO. Avec les CED qui n'existent qu'à Mankamou et Ségué et une Médersa à Soufouroulaye, ces structures éducatives permettent de réduire l'analphabétisme au sein de toutes les populations en âge d'être scolarisées.

Le patrimoine éducatif de la commune se caractérise comme suit :

- les équipements sont composés en majorité d'école de 1^{er} cycle ;
- 5 parmi les 8 écoles bénéficient de 3 salles de classes et le reste en 6 salles de classes ;
- l'état des édifices est globalement moyen car étant construit en dur, le plus souvent ;
- les superficies varient entre 600 et 200 m².



⇒ Equipements sanitaires

Les seules structures sanitaires fonctionnelles dans la commune se trouvent au niveau de quatre villages :

- un CSCOM équipé de maternité à Somadougou ;
- un CSCOM équipé de maternité à Soufouroulaye ;
- une case de santé à Kolonie ;
- une case de santé à Sinancoro.

La carte des équipements scolaires et sanitaires permet de constater le faible niveau d'équipements sanitaires de la commune. La carence est plus marquée au niveau des villages riverains du Bani qui malgré leur taille démographique et leur état d'enclavement, ne sont pas équipés de structures sanitaires. Il s'agit des villages Sarémala (plus de 2000 habitants) Néima (plus de 1000 habitants) et Kouna (plus de 1000 habitants). L'analyse montre que :

- les édifices sont construits en dur et sont relativement récents ;
- les dimensions sont moyennes pour les CSCOM ;

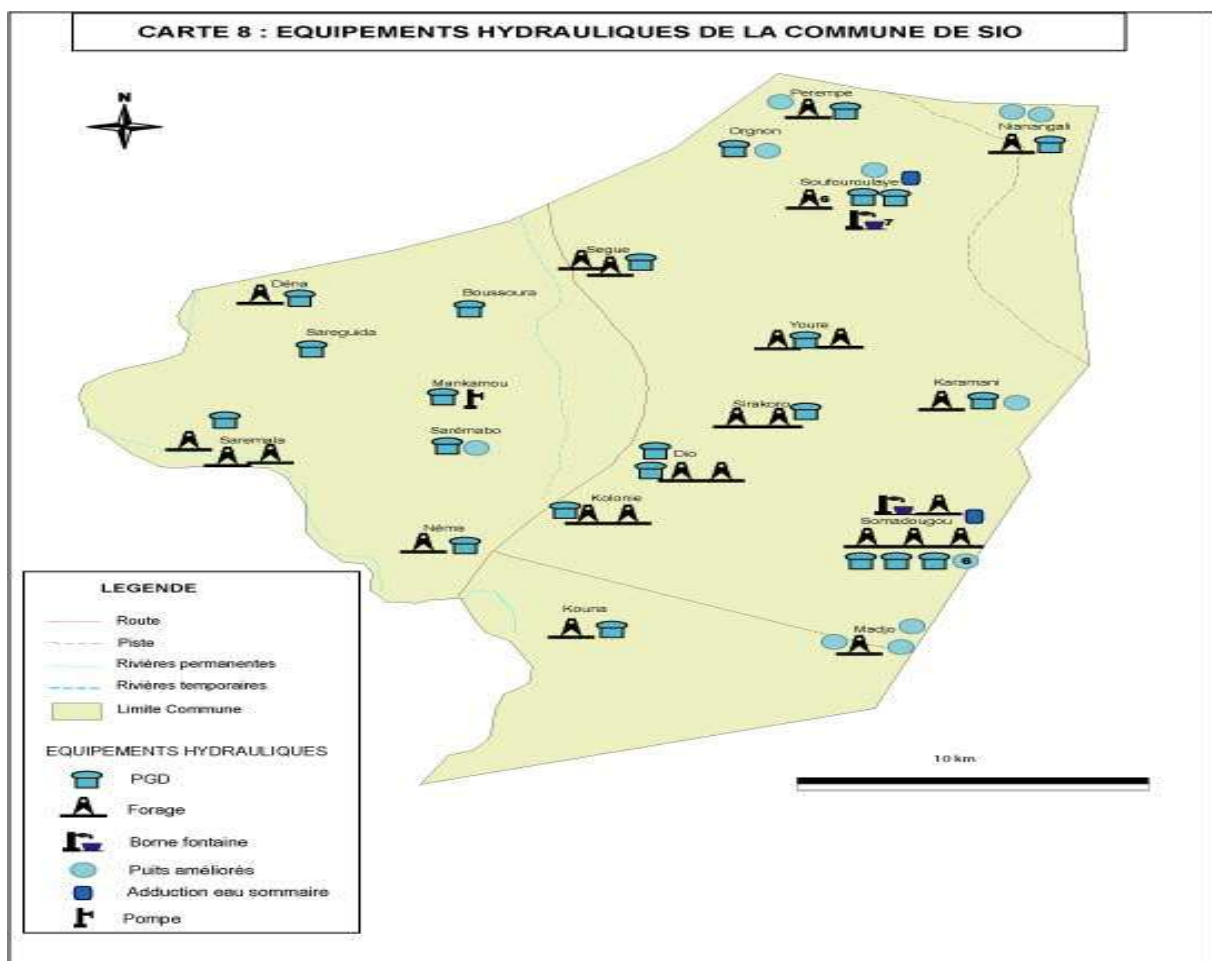
- les équipements sont dans l'ensemble en bon état de fonctionnalité.

⇒ Équipements hydrauliques

Les équipements hydrauliques sont composés de :

- 22 puits à grands diamètres ;
- 27 forages dont 9 non fonctionnels ;
- 7 bornes fontaines ;
- et plusieurs puits traditionnels ou améliorés ;

La carte des équipements hydrauliques (cf. Carte 8) montre que, excepté Somadougou et Soufouroulaye qui, respectivement, disposent de 3 et 2 PGD, tous les restes des villages disposent chacun d'un Puits. Pour ce qui est des pompes, il faut noter la non fonctionnalité de 9 pompes (sur 27 au total) dont 5 dans les villages de Somadougou et Soufouroulaye. L'existence d'AES (adduction d'eau sommaire) au niveau de ces derniers a amoindri les effets de cette non fonctionnalité. Pour certains villages tels que Saréguida, Boussoura, Sarémabo, orgnion et Mandjio, les populations n'ont d'autres recours que quelques puits traditionnels, associés rarement à un PGD.



Outre ces puits et pompes, le terroir dispose de bornes fontaines. Le forage solaire de Soufouroulaye, avec ses 7 BF permet d'approvisionner correctement ses habitants.

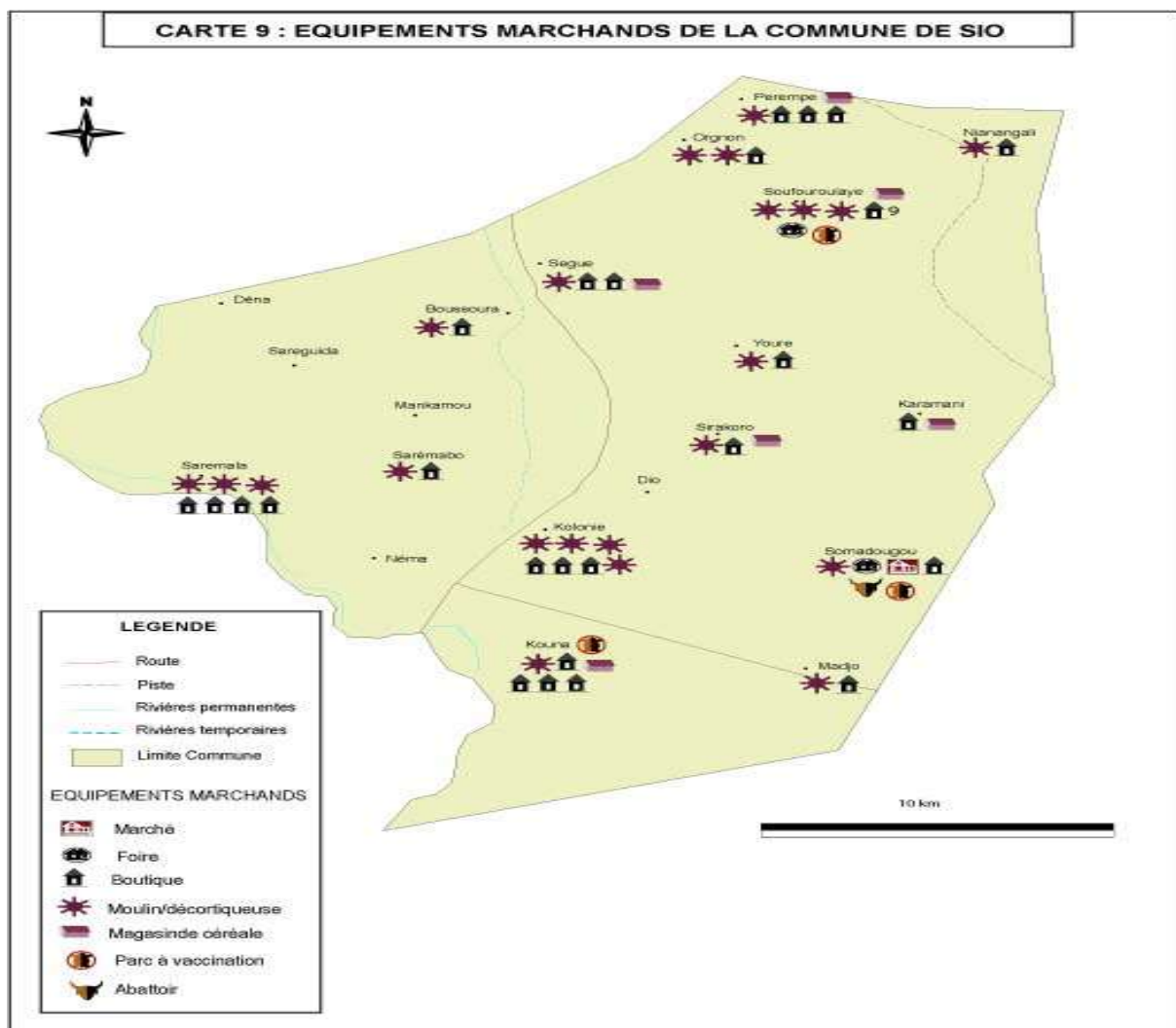
D'une manière générale, la desserte en eau reste encore à soutenir, notamment dans certains villages tels que Saréguida, Boussoura, Sarémabo, Orignon, Somadougou et Mandjio. Selon les normes du ministère de l'hydraulique, il faut encore près de 53 forages de plus pour satisfaire la population totale de la commune, ou s'il faut se limiter aux puits à grand diamètre, moins coûteux, il faut en faire 98 de plus.

⇒ Equipements marchands

Les points d'activité se constituent par :

- plus d'une vingtaine de moulins ou décortiqueuses ;
- plus d'une trentaine de boutiques inégalement répartis.

La carte suivante (carte 9) montre que certains villages (5) ne disposent d'aucun équipement marchand alors que Somadougou et Soufouroulaye concentrent la majorité.



En dehors de ces points d'activités, il faut noter la foire de Somadougou qui constitue une bonne opportunité pour l'activité commerciale. Elle joue la véritable fonction commerciale de la commune de Sio. C'est l'une des plus grandes foires de la région de Mopti. Elle polarise des contrées lointaines et centralise divers produits venant de tous les horizons.

Le potentiel commercial du marché est illustré à travers les recensements, ci-dessous, effectués lors de la foire :

- 248 hangars ;
- 288 sans abris ;
- 20 appatams ;
- 13 magasins
- 28 boutiques ;
- 6 kiosques
- 28 marchands ambulants

Ce potentiel fiscal très important peut constituer pour la Mairie une importante source de revenu.

⇒ **Autres équipements**

Les autres équipements au niveau de la commune sont :

- le camp de jeunesse de Soufouroulaye qui constitue un joyau pour la promotion de l'emploi de la jeunesse. Inauguré en 2006, il est le lieu de formation des jeunes, garçons et filles, dans différents corps de métiers tels que la construction métallique, l'électricité/bâtiment, la teinture, etc. ;
- 11 magasins céréaliers qui sont localisés à Soufouroulaye, Somadougou, Ségué, Pérempé, Orgnion, Kolonie, Kouna, Mandio, Sinankoro, Dio et Youré ;
- les équipements culturels sont constitués par les mosquées, les cimetières et la paroisse de Somadougou. En plus des petites mosquées qui existent dans tous les villages, la commune de Sio dispose aussi de deux grandes mosquées d'où sont tenues les prières du vendredi ;
- en ce qui concerne les équipements sportifs, on note quelques terrains de football non aménagés au niveau de certains villages.

3.2.3.2 Besoins d'investissement complémentaires

Le niveau de satisfaction en termes d'accès aux services socio-économiques se note, à certains niveaux :

- deux CSCOM desservent au total 20 villages dispersés sur une superficie de 521 km². Cette couverture sanitaire est loin de satisfaire les besoins des populations. D'autant plus que celles-ci sont situées dans des zones inaccessibles à cause des inondations. (cf. Carte 10) ;
- l'éducation des enfants pose problème au niveau de 16 villages qui ne disposent d'aucune structure scolaires. Les navettes incessantes des enfants conduisent aux abandons fréquents et affectent le niveau de scolarisation dans la commune. Quant à l'existant, ce sont des problèmes de qualité de l'enseignement qui se pose, dû notamment à l'inexistence de logements d'enseignants. la navette quotidienne des enseignants entre Soufouroulaye et Sévaré a des impacts négatifs sur la qualité de l'enseignement ;
- l'accès à l'eau est aussi souligné au niveau des villages de Mandjio et Somadougou. Ce dernier concerne le tarissement rapide des puits existants et l'éloignement de points d'eau

par rapport à certaines habitations. L'accroissement de la population combinée à l'existence d'une foire fait que les populations exigent une meilleure desserte en eau potable. Quant au forage solaire de Soufouroulaye, la desserte est fortement appréciée par les populations. Cette appréciation est surtout liée à une desserte normale d'eau potable due à un dispositif de gestion mis en place par le Programme Régional Solaire (PRS) sur financement de l'Union Européenne.

La carte relative à la distance par rapport au chef lieu permet de faire une articulation synthétique entre le niveau de desserte des équipements scolaires et sanitaires et la position géographique des villages qui pose de réels problèmes de desserte.

- Sur le plan sanitaire, les villages de Saré Mabo, Déna, Saré Guida, Saré Mala, Néma, etc., situé dans la zone inondée sont non seulement inaccessibles, mais distants du chef lieu de 20 à 30 km.
- Sur le plan scolaire, les mouvements se font surtout autour des écoles de Soufouroulaye et de Mankamou. La première polarise les villages de Pérempé, Orgnion, Ségué et Youré ; la second ceux de Déna, Saré Guida, Saré Mabo, etc. Les mouvements scolaires sont plus intenses autour des deux écoles de second cycle de Soufouroulaye et de Somadougou, comme l'atteste la carte des distances par rapport au chef lieu communal.

3.2.4 Production et circulation de l'information

L'étude du circuit de l'information entre la mairie et la perception suit la tendance générale du suivi d'exécution du budget. Ce suivi ne se fait qu'au niveau des recettes à travers les étapes suivantes :

- l'élaboration du plan de trésorerie ;
- l'existence et l'utilisation des fiches de comptabilité de l'ordonnateur de recettes ;
- l'établissement des ordres de recettes par type.

La spécificité du Cercle de Mopti est l'inexistence de régie des dépenses au niveau des communes. Les dépenses sont d'une manière générale gérée par le régisseur des dépenses du cercle établi à Mopti. Cette situation entraîne l'absence de pièces justificatives, et/ou son retard d'obtention au niveau des communes du Cercle.

3.2.5 Contrôle de l'exécution du budget

Les aléas de gestion budgétaire peuvent s'observer qu'au niveau des recettes de fonctionnement, notamment celles émanant directement de la mairie à savoir les produits des services du domaine et ventes diverses. Le problème qui se pose à ce niveau est l'absence de dépôt de valeur inactive au niveau de la perception, entravant toute possibilité de contrôle de l'exécution du budget dans ce secteur par l'autorité administrative de tutelle.

Quant aux autres types de recettes, le contrôle de légalité est effectué par la perception par le biais des fiches comptables remises par le percepteur et qui constitue la valeur inactive des recettes de la commune préalablement évaluées.

3-3 SYNTHÈSE DES FORCES ET FAIBLESSES AU PLAN FINANCIER

Le diagnostic des ressources de la Commune de Sio a révélé des insuffisances, notamment :

- une émission de toutes les rubriques de recettes par la commune sans tenir compte du potentiel existant ;
- l'importance des recettes de transfert par rapport aux recettes totales mobilisées par la commune de Sio ;
- l'absence de recouvrement pour les droits d'occupation de places au niveau du marché de Somandougou ;
- l'absence de recouvrement des droits de stationnement des véhicules, motos et charrettes lors de la foire de Somandougou ;
- l'absence d'identification de nouvelles sources de recettes ;
- défaut de recensement exhaustif des principales ressources de la commune.

Aucune taxe n'est actuellement collectée par la mairie à travers ce potentiel considérable, ce qui constitue une perte colossale de ressources financières. Ainsi, la commune ne bénéficie pas des retombées économique-financières générées par la foire. Une rente qui profite aux commerçants, surtout étrangers à la commune. En effet la majorité du trafic est menée par des commerçants venus d'horizons divers, des pays limitrophes notamment.

IV - BILAN DIAGNOSTIC GLOBAL DE LA COMMUNE

4-1 POTENTIALITES DU DEVELOPEMENT LOCAL

⇒ Un potentiel naturel

La commune de Sio regorge de ressources naturelles capables d'impulser un réel développement local. L'existence de terres cultivables, de ressources en eau et d'une variété d'espèce végétales permet à la commune de faire les activités qui suivent :

- l'agriculture en toutes saisons grâce aux sols argileux, limoneux et sablonneux relativement riches ;
- la pêche à travers le Bani et dans les dizaines de mares, mais aussi à travers la réalisation de barrages et de rétention d'eau ;
- l'exploitation forestière grâce à l'existence de variétés d'espèces végétales.

⇒ Des ressources humaines

La commune de Sio dispose d'un important potentiel en ressources humaines. Ces dernières sont constituées ainsi :

- la jeunesse de la population fait montre d'une disponibilité de bras valides pour la réalisation des activités potentielles de la commune ;
- le tissu associatif fortement tissé est porteur d'initiative entrepreneuriale ;
- l'appui/conseil constant des agents des services techniques de l'Etat qui accompagnent la collectivité dans ses projets.

4-2 CARACTERISTIQUES DU DEVELOPEMENT LOCAL

L'économie locale repose sur les activités primaires que sont l'agriculture, l'élevage et la pêche. D'une manière brève, l'économie locale se résume ainsi :

- la riziculture hors casiers et les 4 casiers rizicoles du Sud Mopti ;
- la pratique des cultures hivernales et du maraîchage ;
- la pêche sur le bani et les mares ;
- les potentialités hydrologiques et végétales faisant de la commune une importante zone de pâturages propice à l'élevage intensif.

Le développement local est, entre autres, caractéristique du point de vue du dynamisme associatif, qui est en quête de moyen financier, mais aussi en terme de flux commerciaux intenses et productifs, qui tardent à porter ses véritables fruits pour la commune

4-3 NIVEAU DE DESSERTE PAR LES EQUIPEMENTS ET INFRASTRUCTURES

Le niveau d'équipement général de la commune reste encore faible. La santé, l'éducation et l'approvisionnement en eau constituent des secteurs dans lesquels plusieurs villages portent leurs doléances.

- le nombre d'équipements sanitaires (deux CSCOM) par rapport à l'étendu du territoire communal et à la taille démographique fait état d'une couverture sanitaire faible.
- les équipements scolaires (huit écoles 1^{er} cycle et deux 2^{èmes} cycles) portés à la dimension spatio-démographique de la commune révèle d'intenses flux scolaires.
- sur le plan de l'approvisionnement en eau de qualité et en quantité suffisante, la demande reste encore réelle malgré une desserte relativement acceptable dans certains villages ;
- les infrastructures de communication existantes desservent certains villages, et isolent une autre partie, notamment dans la zone inondée.

4-4 PRINCIPALES CONTRAINTES

L'analyse des contraintes de l'économie locale permet de voir sous l'angle sectoriel toutes les potentialités existantes en faisant ressortir les limites de leur exploitation. Il consiste aussi à explorer les pistes potentielles laissées pour compte, les valoriser pour en faire de véritables leviers de développement local

⇒ Sur le plan institutionnel

Le faible niveau de fonctionnalité des organes communaux, notamment du bureau communal qui se réunit de manière irrégulière et ne produise aucun support administratif témoignant de la tenue de réunions. Cette situation prévaut également pour les rencontres des commissions de travail mises en place pour appuyer le conseil communal de Sio. Le diagnostic a révélé que ces situations découlent en grande partie :

- **Pour le bureau communal :**

- l'inexistence d'un plan de travail et d'un programme de réunions mensuelles qui définit clairement les objectifs à atteindre et la période de mise en œuvre ;
- la méconnaissance des rôles et responsabilités qui leur sont dévolus.

- **Pour le conseil communal :**

- un manque de formation sur les rôles et missions des membres de ces commissions ;
- la non participation de personnes ressources au niveau des commissions ;
- un manque de moyens logistiques et financiers car la commune a du mal à assumer ses charges de fonctionnement ;
- une inexistence de plan d'action précisant les objectifs et les tâches de la commission.

- **Pour les services communaux :**

- faible capacité du personnel technique de la mairie (mobilisation des ressources /finances locales) pour une meilleure prise en charge des affaires locales;
- mauvaise tenue des registres de délibération et des procès verbal ;
- insuffisance des registres et imprimés pour le fonctionnement des services communaux ;
- mauvaise tenue des situations des faits d'état civil ;

- défaut de compréhension des populations sur l'importance des déclarations d'état civil.
- inexistence du poste de régisseur des dépenses, ce qui induit l'absence de copie des pièces justificatives au siège de la mairie ;
- mauvaise tenue de la comptabilité matière.

⇒ **Sur le plan de l'économie locale**

Les potentialités de l'économie locale se situent à deux niveaux :

- d'une part l'optimisation de l'exploitation des potentialités primaires : agriculture, pêche et élevage ;
- d'autre part la valorisation et l'incitation de la production non seulement du secteur primaire, mais aussi des activités non agropastorales (activités marchands, artisanat, tourisme, etc.).

Sur le plan de l'optimisation de l'exploitation du secteur primaire, le diagnostic des contraintes des 20 villages de Sio à l'aide des fiches de collecte, permet de camper les contraintes de l'économie locale sur trois facteurs importants :

- **facteur naturel** : insuffisance d'eau due aux aléas climatiques. Ces derniers affectent gravement l'agriculture, la pêche et l'élevage. Nécessité de renforcer la politique de maîtrise d'eau à travers les barrages, digues ou même pluies artificielles ;
- **facteur technique** : insuffisance de matériel de production et utilisation archaïque de celle-ci. Octroie de bœufs de labour, de charrues, de chevaux, de matériel de pêche, mais aussi forte orientation sur les techniques modernes agricoles et piscicoles ;
- **facteur financier** : Pauvreté des ménages, par conséquent carence de moyens pour le financement des activités spécialisées.

Sur le plan de la valorisation et de l'incitation de la production locale, les contraintes sont :

- **problème d'électrification** qui entrave certaines activités de production. Le fonctionnement de moulins à mil, l'utilisation des NTIC et la sécurité ;
- **l'enclavement de certains villages** pendant les périodes de crue entravent et réduit constamment les flux commerciaux ;
- **problème d'accompagnement des structures associatives économiques** : coopératives de maraîchage, d'embouche et de pêche. Le renforcement d'appui technique, financier et organisationnel à ces structures s'avère indispensable pour fructifier les potentialités économiques.

Le plan de la promotion du partenariat et de la coopération décentralisée :

La commune de Sio dispose d'un potentiel important en matière de partenariat. Plus d'une dizaine de partenaires au développement sont entrain d'intervenir au niveau de la commune dans les domaines de l'éducation, de la santé, de l'environnement, du maraîchage, de la bonne gouvernance, du micro-crédit, etc. Les interventions se font par l'intermédiaire du tissu associatif ou par le conseil communal.

En dehors des micro-projets, dans le domaine du maraîchage et de l'embouche bovine, ce partenariat reste cependant faiblement tourné vers les secteurs principaux, en l'occurrence dans les casiers rizicoles, la pêche et l'élevage.

Sur le plan de la coopération décentralisée, la commune de Sio bénéficie déjà de quelques partenaires. Ces coopérations sont en quelque sorte des jumelages entre municipalités et villages qui constituent de grandes possibilités d'enrichissement sur les plans humain et matériel. Il existe quelques cas de coopération dans la commune de Sio :

- la coopération avec la Talaudière, créée en 1989 a été officialisée en février 1994 et renforcée par convention en 2003. Il concerne les villages de Somadougou, Mandjio, Kouna, Koloni, Dio, Sirakoro et Karamani ;
- la Fouillouise avec le village de Soufouroulaye ;
- La commune d'Arouna en Italie avec le village de Sirakoro, par l'intermédiaire de l'ASIAP ;
- Vaison-La-Romaine, en Basse Normandie avec le village de Dio.

⇒ **Sur le plan financier**

Le diagnostic des ressources de la Commune de Sio a révélé des insuffisances, notamment :

- une émission de toutes les rubriques de recettes par la commune sans tenir compte du potentiel existant ;
- l'importance des recettes de transfert par rapport aux recettes totales mobilisées par la commune de Sio ;
- l'absence de recouvrement pour les droits d'occupation de places au niveau du marché de Somandougou ;
- l'absence de recouvrement des droits de stationnement des véhicules, motos et charrettes lors de la foire de Somandougou ;
- l'absence d'identification de nouvelles sources de recettes ;
- défaut de recensement exhaustif des principales ressources de la commune.

ANNEXES
